Morat, Jean

Autobiographie...

DC
146
.M3
A2x
1909

DUKE
UNIVERSITY



LIBRARY


Prix : 1 franc.
MARAT
LOVIS-MICHAVD
EDITEVR
168 Bd St GERMAIN . PARIS
GEO . DORIVAL

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Duke University Libraries

https://archive.org/details/marat01mara

MARAT

OUVRAGES DE CHARLES SIMOND

COLLECTIONS LOUIS-MICHAUD

LES PROSATEURS ILLUSTRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS, A 1 FR

STENDHAL, 1 vol. illustré.
J.-J. ROUSSEAU, 1 vol. illustré.
STERNE, 1 vol. illustré.
WALTER SCOTT, 1 vol. illustré.
EUGÈNE SUE, 1 vol. illustré.
CRÉBILLON fils, 1 vol. illustré.
BRANTOME, 1 vol. illustré.
MME DE GIRARDIN, 1 vol. illustré.
HOFFMANN, 1 vol. illustré.
MARIVAUX, 1 vol. illustré.
SWIFT, 1 vol. illustré.
CHARLES NODIER, 1 vol. illustré.
MONTAIGNE, 1 vol. illustré.
MACHIAVEL, 1 vol. illustré.
PÉTRONE, 1 vol. illustré.
PAUL-LOUIS COURIER, 1 vol. illustré
RABELAIS, 1 vol. illustré.
CYRANO DE BERGERAC, 1 vol. illustré.
SUÉTONE, 1 vol. illustré.
SAINT-SIMON, 1 vol. illustré.
MARAT, 1 vol. illustré.

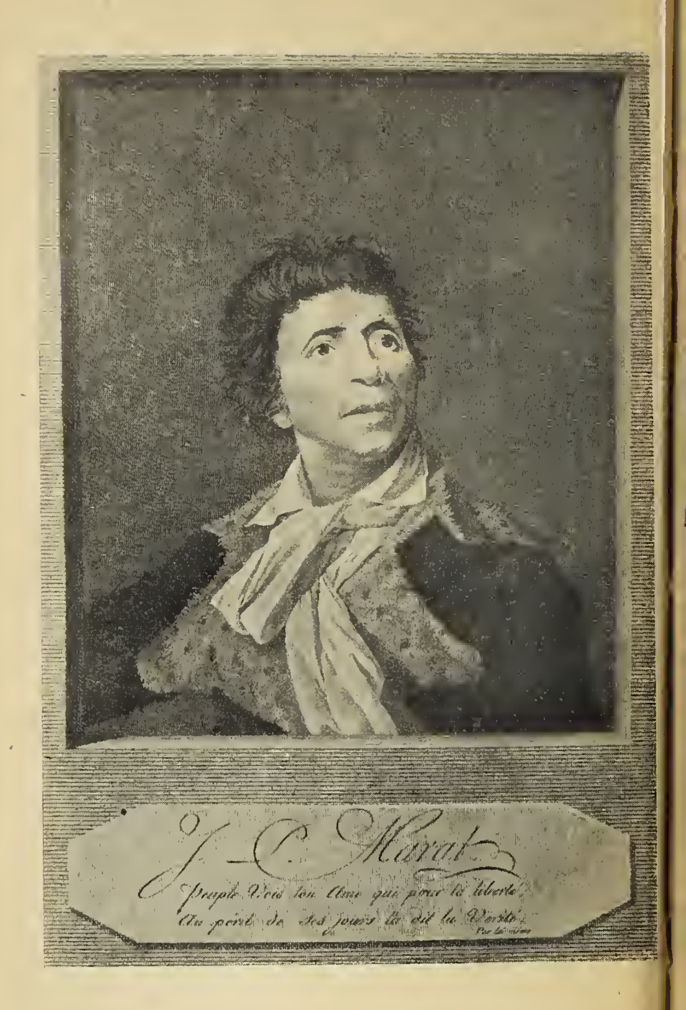
ENCYCLOPÉDIE LITTÉRAIRE ILLUSTREE

L'INDE, 1 vol. illustré.
LA GRÈCE, 1 vol. illustré.
LA NORVÈGE LITTÉRAIRE, 1 vol. illustré.
LA PERSE LITTÉRAIRE, 1 vol. illustré.
LES POÈTES LATINS, 1 vol. illustré.
LE THÉATRE FRANÇAIS, 1 vol. illustré.

SOUS PRESSE :

LE ROMAN ALLEMAND, 1 vol. illustré.
LES PROSATEURS LATINS, 1 vol. illustré.
LA LITTÉRATURE PROVENÇALE, 1 vol. illustré.

Droits de traduction et de reproduction
réservés pour tous pays.


J.-P. Marat
Peuple Vois ton Ame qui pour la liberté
Au point de ses jours la dit la Vérité

LES PROSATEURS ILLUSTRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

MARAT

AUTOBIOGRAPHIE DE MARAT -- LES CHAINES DE L'ESCLAVAGE -- PLAN DE LÉGISLATION CRIMINELLE -- L'AMI DU PEUPLE -- JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Biographie, Bibliographie, Choix de Textes

par

CHARLES SIMOND
Lauréat de l'Académie Française

Avec Portraits de Marat et Illustrations



LOUIS - MICHAUD
ÉDITEUR
168, boulevard Saint-Germain
PARIS

923.244
M 311



MARAT

SUR J. P. MARAT

I. — L'Homme.

La biographie de Marat reste encore à écrire malgré quelques tentatives heureuses compromises par les passions politiques.

Il n'existe pas de jugement impartial sur cet homme qui est l'incarnation de certaines théories révolutionnaires. Ou « Monstre » ou « Ami du peuple », ou le plus sanguinaire des démagogues, ou le seul apôtre sincère des revendications et de la justice démocratiques ! Point de place pour un examen équitable qui tiendrait compte à la fois et des connaissances scientifiques indéniables de Marat et de son idolâtrie ombrageuse pour la cause populaire, et qui noterait soigneusement les circonstances extraordinaires au milieu desquelles il s'est trouvé ainsi que le milieu surchauffé où il a vécu.

Aussi convient-il de dire que nombre de documents nous font défaut : de sa jeunesse, par exemple, nous ne savons à peu près rien, sauf ce qu'il a bien voulu nous en apprendre lui-même.

Le père de Marat, d'origine sarde, ayant abjuré le catholicisme, se retira à Genève vers 1740. *Puis, on ne sait trop pour quelles causes, il quitta la ville et se réfugia à Boudry près de Neufchâtel. C'est là que naquirent Jean Paul Marat* (1743) *et l'aînée de ses sœurs.*

Aucun renseignement sur sa jeunesse qui fut entourée des soins d'une mère tendre et dévouée, au souvenir de laquelle il s'émeut lui-même. Venu en France, probablement pour compléter ses études médicales, il séjourne à Toulouse, à Bordeaux, à Paris; il passe ensuite en Angleterre où il fait paraître un travail sur le traitement d'une maladie des yeux (Essay on a singular disease of the eyes) *et un ouvrage philosophique* A philosophical Essay on Man (1773) *qu'il traduira en français deux ans plus tard sous le titre :* De l'homme ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme.

C'est aussi en Angleterre que commence sa carrière politique. Témoin des vices de la constitution anglaise, il veut mettre le public en garde contre l'influence du roi sur la Chambre des Communes et sur la Chambre des Lords. Il propose de retirer à la couronne la nomination des députés et d'exclure du Parlement tout citoyen tenant une place quelconque de la faveur royale. Cette horreur du despotisme fut le motif de son ouvrage les Chaînes de l'Esclavage (The Chains of Slavery) *paru à Londres en* 1774. *Il se heurta, raconte M. Chevremont, à des difficultés de publication, le ministère anglais ayant acheté imprimeur et éditeur. Entouré d'espions, sa correspondance interceptée, Marat, après avoir fait présent de son livre aux sociétés patriotiques du nord de l'Angleterre, pour dépister les recherches, gagne la Hollande et revient à Londres. Néanmoins le ministère parvint à retarder la publication de l'ouvrage jusqu'à la fin des élections. En reconnaissance de ses services, les Sociétés patriotiques anglaises rendent hommage à son civisme : la franc-maçonnerie l'accueille dans son sein et l'Université de Saint-André d'Ecosse, en considération de ses talents de médecin, lui confère le grade de docteur.*

Rentré en France, après avoir donné l'Homme, *ce qui lui attira les railleries de Voltaire, il se livre à l'étude de la physique et rédige divers mémoires sur le feu, l'électricité et la lumière. Il y attaque Newton et bat en brèche les opinions reçues à l'Académie des Sciences.*

En 1783, *l'Académie de Rouen ayant mis au concours une question sur l'emploi de l'électricité en médecine, le travail de Marat est couronné.*

En 1785, *lors de la mort de Pilâtre de Rozier dont le ballon*



Triomphe de Marat (estampe du temps).

prend feu dans les airs, Marat tente une ingénieuse explication (Lettres de l'observateur Bon-Sens); *à la même époque, il terminait une traduction de l'Optique de Newton.*

Marat semblait donc s'être consacré définitivement aux sciences ; devenu médecin des Gardes du Corps du comte d'Artois, auteur de travaux sur la médecine et la physique, son nom était honorablement cité si ses théories soulevaient la discussion, comme semblerait le prouver une anecdote, d'ailleurs fort suspecte. L'académicien Charles, dans une séance publique au Louvre, s'étant livré contre Marat à d'âpres attaques, celui-ci, dédaignant les leçons de physique de son antagoniste, prétendit en revanche lui donner une leçon de politesse. De part et d'autre on tire l'épée, on croise le fer... Marat atteint à la cuisse, s'affaisse.

Nous sommes en 1788, *la Révolution commence. Marat, qui probablement a suivi avec passion les premiers mouvements, quoique malade et alité, rédige son* Offrande à la patrie, *hymne d'espérance auquel il joint un appel à l'union et à la prudence en même temps qu'il jette les premières bases d'une constitution libre et sage. Dans le* Supplément à l'Offrande à la patrie (1789) *Marat démontre que la félicité publique repose sur trois principes : aux sujets des droits sacrés, à l'Etat des lois inflexibles, au gouvernement des barrières insurmontables.*

Mais déjà, lors de la prise de la Bastille, apparaît tout entier le caractère soupçonneux de Marat qui ne voit partout que trahison.

Les vainqueurs, ivres de joie, auraient été égorgés au milieu de leur triomphe, si lui, Marat, n'avait courageusement mis à nu les noirs desseins de deux régiments allemands, au service de la royauté, qui s'apprêtaient à fusiller la foule.

Son activité d'ailleurs ne va plus se ralentir : chaque jour Paris verra éclore un numéro de journal, un placard, un ouvrage où Marat, toujours prompt à l'attaque, maudit, voue à l'exécration, dénonce et condamne.

Le Projet de déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen *est une critique du pacte social, des pouvoirs exécutif et judiciaire et des municipalités.*

En même temps paraissent les premiers exemplaires du Publiciste Parisien (*septembre* 1789) *qui, à partir du sixième numéro, prend le nom d'*Ami du Peuple, *ce fameux journal qui suivra pas à pas les événements révolutionnaires, les commen-*

tera toujours dans un sens défavorable, poussant sans cesse aux solutions extrêmes, voyant dans presque tous les représentants du peuple des traîtres à la patrie, vilipendant Necker, Condorcet, Pétion, prêchant le crime et la révolte, effrayant ses propres partisans par la véhémence de ses attaques.

Pendant des années, ce sera donc une lutte acharnée du pouvoir contre Marat : le premier, redoutant sa popularité et n'osant l'arrêter, le second passant sa vie dans les caves, rédigeant, imprimant, vivant misérablement, toujours hargneux, toujours prêt à se retourner et à mordre.

Ayant poussé à la prise d'armes des 5 *et* 6 *octobre* (1789) *où le peuple alla chercher à Versailles « le boulanger, la boulangère et le petit mitron », tua quelques gardes de corps, envahit le château et ramena à Paris la famille royale, il est décrété de prise de corps. Ses amis le font évader. Des folliculaires sans scrupule s'emparent en son absence et du journal et du titre : c'est ainsi que la collection de l'*Ami du peuple *contient un certain nombre de faux numéros que l'on doit écarter avec soin. Bientôt Marat reprend la direction de sa feuille : tantôt il attaque Necker et son emprunt, tantôt la loi martiale contre les attroupements, tantôt la loi qui enrôle les français pour quatre ans. Revenu à Paris, il voit ses presses saisies : malgré toutes ces entraves, il continue ses invectives contre tous et contre tout. Marat devient une puissance avec laquelle le gouvernement doit compter : les précautions qu'on emploie pour procéder à son arrestation nous sembleraient presque incroyables n'était l'attestation d'un contemporain, le royaliste Montjoie : « Lafayette chargé de l'arrêter, nous dit-il, fit d'abord marcher contre Marat une armée de six mille hommes, et fit pointer à toutes les avenues des rues qui avoisinaient sa maison deux pièces d'artillerie. Cette guerre est si extraordinaire que si je n'en avais pas été témoin moi-même, je n'y croirais pas. Comment concevoir en effet que le héros des deux mondes déployât des forces si formidables contre un nain qui n'avait pour armes que sa plume ? »*

*Peu après, il est forcé de s'exiler en Angleterre. Revenu en France, il recommence ses attaques et l'*Ami du Peuple *ne suffisant plus, il fonde le* Junius français, *spécialement chargé de divulguer les sourdes manœuvres des ennemis de la Révolution et qui d'ailleurs disparaît bientôt.*

Dans cet apostolat il trouvera des amis, des protecteurs, des soutiens et des encouragements : une actrice du Théâtre français, Mlle Fleury le sauve un jour où on allait l'arrêter. Plus tard il trouvera asile chez Simone Evrard.

« Il fallait le voir, dit un contemporain, traqué de réduit en réduit, souvent dans des lieux humides où il n'avait pas de quoi se coucher. Rongé par la misère la plus affreuse, il couvrait son corps d'une simple redingote bleue et sa tête d'un mouchoir, hélas ! presque toujours trempé de vinaigre : une écritoire dans sa main, quelque chiffon de papier sur ses genoux, c'était sa table ».

C'est pourtant au milieu de cette vie agitée et sans repos qu'il conçoit et rédige son Plan de législation criminelle *dans lequel il examine les principes fondamentaux d'une bonne législation, la nature et la force des preuves de l'instruction judiciaire, enfin la manière de les obtenir sans porter atteinte à la liberté et à la justice dues à l'individu.*

Mais arrive la fusillade du Champ de Mars : le 17 *juillet* 1790, *les patriotes ayant déposé sur l'autel de la patrie une demande de déchéance contre Louis XVI, la loi martiale est appliquée.*

*C'est le signal d'un mouvement réactionnaire. Les éditions de l'*Ami du Peuple *sont saisies, les formes brisées, le propriétaire de l'imprimerie jeté en prison. Marat s'enfuit de nouveau à Londres.* (1791)

*Après trois mois de silence, il envoie à Paris le prospectus de l'*Ecole du Citoyen, *livre où se trouvaient reproduits les articles les plus saillants de l'*Ami du Peuple. *Le club des Cordeliers dont il était membre se chargea de la distribution.*

Revenu en cachette, il trouva aide et secours rue Saint-Honoré chez Simone Evrard qui mit à sa disposition toutes les ressources qu'elle possédait et s'attacha à sa fortune.

*Celle qui fut « la veuve Marat » et qui lui resta fidèle après sa mort, conservant sa mémoire et défendant son nom, n'a pas été épargnée par les adversaires de l'*Ami du Peuple. *On n'a pas craint de la comparer, elle qui souffrit sans se plaindre et vécut de façon misérable, « à une de ces femmes vendeuses de liberté qu'une loi sage défend d'avouer pour épouse ». C'est pure calomnie : retirée à Paris dans une petite chambre, liée d'une étroite amitié à Albertine Marat, la sœur de celui qu'elle s'était choisi, elle*

lutta courageusement pour la vie. La famille de Marat ne fit d'ailleurs jamais difficulté pour reconnaître qu'elle lui était redevable des dernières années du fougueux révolutionnaire qui sans elle serait mort d'abandon et de misère. Nul doute d'ailleurs que Marat ne l'eût épousé ainsi qu'en fait foi un document.



MARAT DANS SA BAIGNOIRE

*Après quatre mois d'interruption Marat reprend le publication de l'*Ami du Peuple. *Mais tenant à se rapprocher du club des Cordeliers qu'il fréquentait journellement, il vient s'installer avec Simone rue des Cordeliers où il transporte ses presses et fonde « l'Imprimerie Marat ».*

A partir de 1792, *les événements politiques vont se précipi-*

tant : c'est la déclaration de guerre à l'Autriche, l'insolent manifeste du duc de Brunswick, la journée du 10 *août et la chute de la royauté.*

On imagine l'activité de Marat : chaque jour il dénonce les généraux, les membres de l'assemblée, les princes accusés de connivence avec l'ennemi. A la guerre étrangère, il ne voit qu'un remède : la vie de Louis XVI et de la famille royale répondront de l'intégralité du territoire. Marat journellement demandait des têtes, déclarant que le seul moyen de sauver la patrie, c'était les exécutions en masse. Les journées de septembre où la foule furieuse massacra aux Carmes, à l'Abbaye, au Châtelet, à la Force, à la Concieroerie pèsent lourdement sur sa mémoire.

Elu député à la Convention Nationale, Marat transporte à la tribune ses mœurs de journaliste et oppose aux Girondins qu'il accuse de tiédeur ou même de trahison une lutte de tous les instants. Ainsi il s'obstinait à établir des rapports entre la trahison de Dumouriez et l'attitude de certains d'entre eux.

Sa haine, ses accusations, ses attaques croissaient avec les dangers intérieurs et extérieurs contre lesquels avait à lutter la Convention.

Inculpé d'avoir poussé au pillage, il est arrêté et acquitté par le Tribunal Révolutionnaire. Il fut couronné de fleurs, porté en triomphe, et ramené à l'Assemblée par une foule immense. C'est par la mise en accusation des Girondins qu'il se vengera.

*Mais déjà ses jours étaient comptés : la maladie inflammatoire dont il était atteint devait infailliblement l'emporter. Son journal, qui avait changé son titre l'*Ami du Peuple *contre celui de* Journal de la République française, *n'était plus à certains jours composé que de lettres.*

Couvert de dartres, brûlé de fièvre, énervé par les démangeaisons intolérables d'un eczéma, il ne retrouvait un peu de calme que dans le bain. Ce fut là que le poignard de Charlotte Corday, descendante d'une sœur de Corneille, le frappa le 13 *juillet* 1793.

La faveur populaire avait fait porter ses cendres au Panthéon, elles furent jetées un peu plus tard au vent.

Ce fougueux révolutionnaire ne put échapper au plus étonnant des reproches : celui d'agent de la royauté !

CHARLES SIMOND.

II. — L'Œuvre.

La biographie de Marat, avons-nous dit, reste encore à écrire. Sa véritable physionomie est encore à retracer. Entre les attaques de ses détracteurs, c'est-à-dire presque tous les historiens, Michelet, Louis Blanc, Lamartine, et les tirades de ses apologistes, MM. Bougeard et Chevremont, il y a place pour un jugement équitable tenant compte à la fois et des crimes politiques auxquels Marat a indéniablement participé ou poussé, et de la valeur trop facilement méconnue de l'homme.

Il est téméraire de vouloir en faire un démocrate pur de tout reproche, il est radicalement faux de ne voir en lui qu'un charlatan.

Bien que nous n'ayons pas à nous occuper de ses œuvres scientifiques, il nous sera néanmoins permis de dire d'une façon générale que ses travaux sur la lumière, l'électricité et le feu sont remplis d'ingénieux aperçus et d'expériences intéressantes. La preuve en est l'accueil favorable qu'ils reçurent en Angleterre et la traduction allemande dont ils furent honorés. Pourtant, s'il est indéniable que Marat fut médecin et même médecin de talent — sa veuve aimait à rappeler ses succès dans le traitement de certaines maladies d'yeux — au moins convient-il de dire que ses attaques contre certains savants sont indignes d'un homme qui bien plus que d'autres aurait dû apprécier leur savoir. Passe encore qu'il ait médit de l'Académie des Sciences dont quelques membres ne brillaient que par leur ignorance, mais reprocher à Laplace de n'être fameux que « grâce à sa jolie moitié », c'est user des arguments habituels aux plus vils pamphlétaires. Laplace d'ailleurs, ne fut pas le seul homme de science qui eut à supporter les invectives de Marat. Quant à Monge, s'il obtint la place d'examinateur des élèves du génie, ce fut « pour avoir appris à compter au maréchal de Castries ». Quand il parle de Lavoisier. il perd tout à fait la tête : il l'accuse d'être « le père putatif de toutes les découvertes qui font du bruit, de changer de système comme de souliers, de s'être procuré 100.000 *livres de rente en faisant de Paris une vaste prison (allusion aux barrières d'octroi établies par lui), enfin de n'avoir fait que changer le terme d'acide en celui d'oxygène »*

Ces citations suffisent, il est inutile de l'accuser avec Michelet

d'avoir préparé la mort de Lavoisier qui d'ailleurs fut guillotiné dix mois après l'assassinat de Marat.

Mais, avant de passer à l'examen de ses doctrines politiques, il convient de dire un mot en passant d'une œuvre purement littéraire qu'une réédition moderne a seule tirée de l'oubli. Les Lettres Polonaises *sont une fort médiocre imitation de Rousseau, remplie des clichés alors à la mode ; on a même hésité à l'attribuer à Marat dont elle reste la seule tentative en un genre pour lequel il n'avait aucune des qualités requises.*

Son Essai sur l'homme, *malgré la faiblesse de la théorie, a le singulier mérite de s'écarter des sentiers battus et d'ouvrir des voies nouvelles. Précurseur immédiat de Bichat, de Cabanis et de tous les positivistes modernes, Marat y étudie l'influence réciproque du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps.*

Après avoir nettement déclaré que l'homme est composé de deux substances, l'âme dont il place le siège dans les méninges et le corps dont il fait l'anatomie, il essaye de démontrer de quelle façon elles peuvent agir l'une sur l'autre.

C'est la partie faible de cette théorie encore bien confuse et souvent inexplicable.

Repousser les creuses formules dont se contentaient les métaphysiciens, c'était faire preuve d'une belle audace, mais ni les connaissances du temps ni la science de Marat ne pouvaient donner la solution d'un problème qui même encore aujourd'hui reste tout entier.

L'ouvrage fit du bruit : venant d'un spiritualiste qui s'efforçait de réfuter le grossier matérialisme d'Helvétius, il attira sur son auteur la haine des philosophes et les sarcasmes de Voltaire. Celui-ci, relevant l'incohérence et le « néant » de l'œuvre, prétendait n'apercevoir dans tout cela « qu'Arlequin faisant la cabriole pour égayer le parterre ».

Ainsi, ni la philosophie, ni les sciences, malgré la justesse de certaines observations, ni la littérature ne permettaient à Marat de prendre la place prépondérante à laquelle il aspirait. Mais déjà les Chaînes de l'Esclavage, *publiées en Angleterre* (1774), *faisaient de lui un législateur ; c'était là sa véritable voie ; c'est dans les traités de politique, c'est dans une lutte de chaque jour pour leur défense, c'est dans la vie de journaliste que Marat allait conquérir l'immense influence que l'on sait et s'attirer l'opprobre ou la reconnaissance de la postérité.*



SOUPER DU DIABLE (caricature sur Marat).

Nous allons passer en revue ses principaux ouvrages en ce genre, ouvrages qui sont l'explication de ses combats et de sa vie et qu'il ne fera que défendre ou développer dans l'Ami du peuple. Le Project de déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen *en est comme une sorte de résumé.*

L'homme étant né pour vivre a droit à tout ce qui est nécessaire à son existence : il peut donc s'approprier tout ce qui lui est utile et « arracher à un autre le superflu dont il regorge... Plutôt que de périr de faim, il a droit de l'égorger et de dévorer ses chairs.»

A ce droit de vivre viennent se joindre celui de l'égalité ainsi que ceux concernant la liberté de la résistance à l'oppression.

« Je ne dois obéissance à la société, écrit-il, qu'autant qu'elle m'assure mon bonheur, sinon je dois me révolter. »

La limite tracée à chaque individu s'arrête là où commence celle du prochain.

La société, quelle que soit son organisation, se nomme Corps Politique : le gouvernement de tous par tous étant impossible, tout citoyen jouira du droit de vote pour élire des représentants qui n'exerceront qu'une simple commission et seront toujours révocables en cas de trahison. Pour l'armée, Marat demande l'établissement de milices, avec artillerie et train de guerre. n'obéissant qu'aux municipalités ; en religion, il reconnait la nécessité d'une religion d'Etat, mais « la société doit tolérer toute religion excepté celle qui la sape ».

L'ordre social consistant dans des droits égaux, tout ce qui vient troubler l'ordre social doit être écarté. D'où, la nécessité d'une Législation Criminelle.

Mais les lois qu'édicte la société ne seront justes qu'à la condition de n'être pas en opposition avec celles de la nature et d'être applicables à tous les membres de l'Etat. Ainsi l'homme ayant le droit de vivre, le gouvernement doit se préoccuper du paupérisme auquel il remédiera par la création d'ateliers nationaux. C'est déjà le fouriérisme et le saint-simonisme, mais avec cette restriction que Marat ne crée pas un système et n'embrigade personne.

Passant à l'examen des délits, Marat pose quelques principes : il reconnait la nécessité de la peine de mort dans certains cas, mais non accompagnée de cruautés inutiles. Il la repousse dans les crimes contre la propriété, parce que, dit-il, « il n'y a pas de proportion entre le prix de l'or et celui de la vie ».

Il veut que les preuves soient acquises de manière « à ne blesser ni la justice ni la liberté et à concilier l'humanité avec la sûreté de la société ». Les jugements seront publics, les prisons fortes mais saines ; « les fers empêcheront de fuir le prisonnier, mais sans l'accabler ».

Un des premiers, il plaidera la cause de la femme que l'indigence a poussée à trafiquer de son honneur. Nous l'avons déjà vu réclamer la tolérance dans les questions religieuses, mais, chose bizarre, il reconnaît au législateur le droit « d'engager les sujets à se conformer à la religion en favorisant la profession publique du culte extérieur » ; à mérite égal il préférera pour les emplois de confiance « ceux qui la suivent » . N'est-il pas surprenant de voir le libertaire Marat partager à ce point la foi religieuse de son siècle ?

Telles sont les maximes fondamentales sur lesquelles Marat s'appuiera pour combattre l'ordre des choses de l'ancien Régime. L'Ami du Peuple, *rédigé à la hâte, au jour le jour, suivant les besoins du moment, tantôt exaltant celui-ci, tantôt vilipendant celui-là, ne sera que la mise en action des doctrines que nous venons d'examiner.*

De septembre 1789 *au* 14 *juillet* 1793, *il rédigera seul ces pages endiablées où il tint en échec toute la Constituante.* L'Ami du Peuple, *c'est le document le plus précieux, le plus indispensable à qui veut connaître à fond l'histoire de la Révolution. C'est là qu'il faut aller chercher l'interprétation des décrets des diverses assemblées, c'est là qu'il faut voir dévoiler au grand jour les tentatives contre la République. On y retrouvera l'écho des intrigues d'alors, des luttes de parti, les dissensions intestines.*

Marat, nous l'avons vu, a été l'objet des attaques les plus violentes : quelques-unes, comme le reproche de charlatanisme ou d'ignorance, doivent être reléguées au nombre des calomnies politiques. Mais s'il en est d'autres encore, dont on pourrait le disculper n'en est-il pas aussi du moins quelques-unes qui soient fondées ?

De son vivant même, ses ennemis lui reprochèrent d'être vendu. C'est monnaie courante dans les querelles politiques. Seulement on se demande à qui cet homme, qui dut recourir à la bourse de Simone Evrard et qui vécut dans des caves aurait bien pu se vendre pour être aussi mal rétribué ! Ce n'est certainement pas à l'Assemblée ni à la Couronne contre lesquelles il a vomi toutes

sortes d'injures. Est-ce au clergé, comme on l'a répété de son temps? On en est encore à en découvrir la preuve. Au ministère ? Mais il ne cesse de le représenter comme un ennemi de la démocratie. Aux banquiers et aux financiers? Mais les accapareurs de blé à la suite de ses attaques tombèrent dans le mépris public. Vraiment, on ne sait qui citer. Non, Marat n'était pas à vendre et ses façons « d'animal indécrottable » ne sont pas un argument en faveur d'une prétendue vénalité.

La haine, une haine trop souvent injustifiée contre tous et contre tout, des violences que rien n'arrête voilà bien les traits les plus repoussants de son caractère. Nous l'avons vu s'attaquer à Monge, à Lavoisier ; Mirabeau, Bailly, La Fayette, Condorcet, à des titres divers, ont aussi essuyé de sa part les injures les plus atroces, Mais comme si toute affirmation sur Marat devait amener une objection contraire, on le vit à certains jours encenser La Fayette, rendre justice à Bailly et envoyer une lettre d'excuse au sieur La Salle qu'il avait injustement accusé. Ne serait-ce donc pas tout simplement qu'il louait ou attaquait suivant les actes de tel et tel individu en telle ou telle circonstance, sans avoir toujours une opinion bien ferme sur ses contemporains.

Reconnaissons d'ailleurs que la haine lui fit parfois deviner juste : six mois à l'avance il avait prédit la fuite de Varenne et celle de La Fayette. Dès Mars 1792, *il prédit la trahison de Dumouriez.*

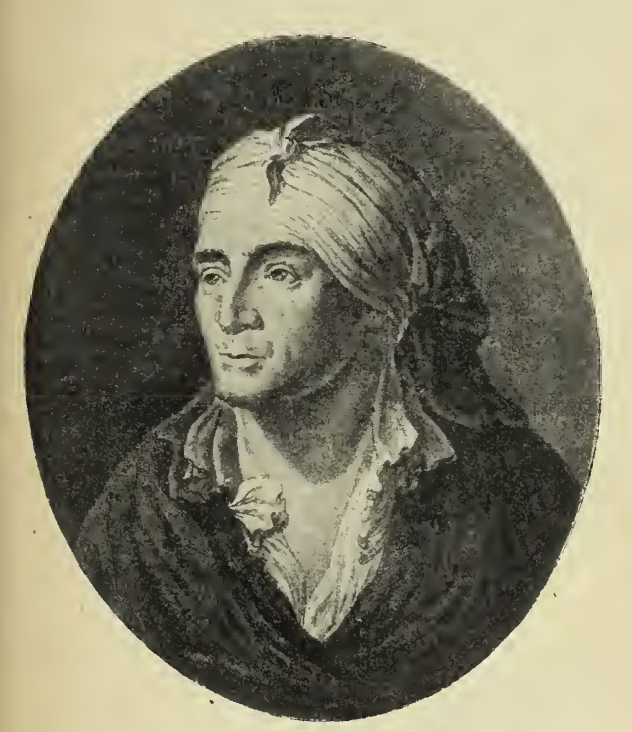
Reste la grosse question de Marat, encourageant, poussant au massacre et particulièrement son rôle en septembre 1792.

Tous les historiens ont traité Marat de bête féroce, et Michelet l'a nommé « l'apôtre du massacre ». Il commença par exiger 500 *ou* 600 *têtes pour sauver la République et finit par en demander* 500.000.

Les arguments présentés pour sa défense par ses apologistes ne semblent pas bien convaincants. Quand on demande à l'un d'eux pourquoi Marat ne préconisait pas l'exil ou la prison au lieu de la mort, il répond avec quelque naïveté : « C'est que de l'exil et de la prison on revient parce que toutes les autorités sont sœurs et que par prévoyance elles gracient » Etait-il donc absolument nécessaire que les accusés ne revinssent pas un jour, le danger passé et la république solidement établie ? Et d'autre part ces torrents de sang ont-ils empêché Brumaire ? Jusqu à quel point même ne l'ont-ils pas préparé ?

Pour ce qui est des 500.000 têtes qu'aurait réclamées Marat, certains allèguent n'avoir jamais rien trouvé de tel dans l'Ami du Peuple.

Pourtant Barbaroux dit expressément dans ses Mémoires :



JEAN PAUL MARAT

« Marat voulait nous prouver que c'était un calcul très humain d'égorger dans un jour 260.000 hommes. Sans doute, il avait de la prédilection pour ce nombre, car depuis il a toujours demandé exactement 260.000 têtes ; rarement il allait jusqu'à 300.000. »

D'autre part, à l'Assemblée, Marat était publiquement traité d'assassin par les députés. Comme un jour, on refusait de l'écouter :

« Je demande, s'écria Cambon, d'entendre le crime aussi bien que la vertu ! »

Les plus récentes histoires de France, s'appuyant sur les dernières investigations, font retomber sur la tête de Marat les crimes de septembre. « Au 2 septembre, lit-on dans l'une d'elles, peut-être le sang n'aurait-il pas coulé sans un journaliste adoré de la foule qui osa demander dans son journal une exécution en masse. Marat déclara que le seul moyen de sauver la patrie, c'était de tuer les prisonniers. Il se procura un poste d'action en se faisant admettre au Comité de Surveillance de la Commune. Il fit lancer des arrêts contre Rolland, Brissot et trente députés. Marat, le 3 septembre, rédigea une circulaire pour conseiller à toutes les communes de suivre l'exemple de Paris. Il réussit à en faire envoyer quelques unes avec le cachet du ministre. La Commune désavoua cette circulaire (1). »

Quidonc,dans ces conditions,hésiterait à se rallier au jugement de Michelet quand il dit :

« Quel que soit l'objet de ces emportements, qu'on le suppose ou non coupable, ils n'avilissent pas moins celui qui s'y livre. Ce ne sont pas là les graves, les saintes fureurs d'un cœur vraiment atteint de l'amour de la justice. On croirait plutôt y voir le délire d'une femme hors d'elle-même, livrée aux fureurs hystériques ou près de l'épilepsie. »

Que Marat ait été l'apôtre du meurtre, la chose semble bien certaine et c'est là la tache infamante qui souille à jamais son nom, mais ce qu'il faut reconnaître, c'est que Marat fut un sincère et un incorruptible.

On peut dire avec Kropotkine (2) *qu'il mit ses actes d'accord avec ses paroles et qu'il ne se contenta pas comme tant d'autres d'une révolution théorique.*

---

(1) *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud.
(2) *La Grande Révolution*, 1909.

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE MARAT

Essay on Man, 1773; traduction française, 1775. — *The chains of slavery*, 1774; traduction française. 1778. — *Lettres Polonaises*, 1774; rééditées sous le titre *Un Roman de Cœur* par le bibliophile Jacob. — *Découvertes de Marat sur le Feu, l'Electricité et la Lumière*, 1779. — *Recherches sur l'Electricité*, 1782. — *Notions d'Optique et Electricité médicale*, 1784. — *Lettres de l'observateur Bon Sens*, 1785. — *Traduction de l'Optique de Newton*, 1787. — *Mémoires Académiques*, 1788. — *Plan de Législation criminelle*, 1789. — *Offrande à la Patrie* (et supplément) 1778. — *Droits de l'Homme et du Citoyen*, — Collection de l'*Ami du Peuple*, 6 vol.

OUVRAGES A CONSULTER

Histoires de France, de MICHELET, (*la Révolution*), LAMARTINE, (*les Girondins*) LOUIS BLANC (*La Révolution*) toutes défavorables à Marat. — BOUGEARD, *Marat*, 1860. — CHEVREMONT, *Marat* — RASPAIL, *Etudes sur Marat, etc.* — CABANES, *Marat inconnu*, 1891.

CHOIX DE TEXTES

AUTOBIOGRAPHIE DE MARAT

Je demande pardon à mes lecteurs si je les entretiens aujourd'hui de moi, ce n'est ni amour-propre, ni fatuité, mais simple désir de mieux servir la chose publique. Comment me faire un crime de me montrer tel que je suis, lorsque les ennemis de la liberté ne cessent de me dénigrer, en me représentant comme un cerveau brûlé, un rêveur, un fou, ou comme un anthropophage, un tigre altéré de sang, un monstre qui ne respire que le carnage, et cela pour inspirer l'effroi à l'ouïe de mon nom, et empêcher le bien que je voudrais, que je pourrais faire.

Né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace; un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire, je n'ai jamais rien fait pour altérer ou détruire ces dons de la nature, et j'ai tout fait pour les cultiver.

Par un bonheur peu commun, j'ai eu l'avantage de recevoir une éducation très soignée dans la maison paternelle, d'échapper à toutes les habitudes vicieuses de l'enfance, qui énervent et dégradent l'homme, d'éviter tous les écarts de la jeunesse, et d'arriver à la virilité sans m'être jamais abandonné à la fougue des passions; j'étais vierge à vingt et un ans, et déjà depuis longtemps livré à la méditation du cabinet.

La seule passion qui dévorait mon âme était l'amour de la gloire; mais ce n'était encore qu'un feu qui couvait sous la cendre.

C'est de la nature que je tiens la trempe de mon âme, mais c'est à ma mère que je dois le développement de mon

caractère; car mon père n'aspira jamais à faire autre chose de moi qu'un savant.

Cette femme respectable, dont je déplore encore la perte, cultiva mes premiers ans; elle seule fit éclore dans mon cœur la philanthropie, l'amour de la justice et de la gloire; sentiments précieux! bientôt ils sont devenus les seules passions qui dès lors ont fixé les destinées de ma vie. C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents, et le ton d'intérêt qu'elle mettait en leur parlant m'inspira celui dont elle était animée.

L'amour des hommes est la base de l'amour de la justice; car l'idée du juste ne se développe pas moins par le sentiment que par la raison. J'avais déjà le sens moral développé à huit ans: à cet âge je ne pouvais soutenir la vue des mauvais traitements exercés contre autrui; l'aspect d'une cruauté me soulevait d'indignation, et toujours le spectacle d'une injustice fit bondir mon cœur comme le sentiment d'un outrage personnel.

Pendant mes premières années, mon physique était très débile, aussi n'ai-je connu ni la pétulance, ni l'étourderie, ni les jeux de l'enfance. Docile et appliqué, mes maîtres obtenaient tout de moi par la douceur. Je n'ai jamais été châtié qu'une fois, et le ressentiment d'une humiliation injuste fit en moi une si forte impression qu'il fut impossible de me ramener sous la férule de mon instituteur; je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture. J'avais alors onze ans; on jugera de la fermeté de mon caractère, à cet âge, par ce seul trait. Mes parents n'ayant pu me faire fléchir, et l'autorité paternelle se croyant compromise, je fus renfermé dans une chambre; ne pouvant résister à l'indignation qui me suffoquait, j'ouvris la croisée, et je me précipitai dans la rue. Heureusement la croisée n'était pas élevée; mais je ne laissai pas de me blesser violemment dans la chute; j'en porte encore la cicatrice au front.

Les hommes légers qui me reprochent d'être *une tête* verront ici que je l'ai été de bonne heure; mais ce qu'ils refuseront peut-être de croire, c'est que dès mon bas-âge j'ai été dévoré de l'amour de la gloire, passion qui changea sou-

vent d'objet dans les diverses périodes de ma vie, mais qui ne m'a jamais quitté un instant. A cinq ans, j'aurais voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme j'ambitionne aujourd'hui la gloire de m'immoler pour la patire.

Voilà ce que m'a fait la nature, et les leçons de mon enfance; les circonstances et mes réflexions ont fait le reste.

J'étais réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt et un. Dès l'âge de dix ans j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse, le travail de l'esprit est devenu pour moi un véritable besoin, même dans mes maladies; et, mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature, ou lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles.

A part le petit nombre d'années que j'ai consacrées à l'exercice de la médecine, j'en ai passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes et dans la méditation. Je crois avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. J'ai huit volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques sur l'homme. J'en ai vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique; plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. J'ai porté dans mon cabinet le désir sincère d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse, et ma passion dominante, l'amour de la gloire; c'est elle seule qui a décidé du choix des matières que j'ai traitées, et qui m'a fait constamment rejeter tout sujet sur lequel je ne pouvais pas me promettre d'arriver au vrai, à de grands résultats et d'être original. Car je ne puis me résoudre à remanier un sujet déjà traité, ni à ressasser les ouvrages des autres.

J'oserais me flatter de n'avoir pas manqué mon but, à en juger par l'indigne persécution que n'a cessé de me faire, pendant dix années, l'Académie royale des sciences, lorsqu'elle se fut assurée que mes découvertes sur la lumière renversaient ses travaux depuis un siècle et que je me souciais fort peu d'entrer dans son sein. Comme les d'Alembert, les Caritat, les Leroi, les Meunier, les Lalande, les Laplace, les Monge, les Cousin, les Lavoisier, et les charlatans de ce corps scientifique voulaient être seuls sur le chandelier, et qu'ils tenaient dans leurs mains les trompettes de la renommée, croira-t-on qu'ils étaient parvenus à déprécier mes découvertes dans l'Europe entière, à soulever contre moi toutes les sociétés savantes, et à me fermer tous les journaux, au point de n'y pouvoir même faire annoncer le titre de mes ouvrages, d'être forcé d'avoir un prête-nom pour faire approuver quelques-unes de mes productions !

Je gémissais depuis cinq ans sous cette lâche oppression, lorsque la révolution s'annonça par la convocation des états généraux. J'entrevis bientôt où les choses en viendraient, et je commençai à respirer dans l'espoir de voir enfin l'humanité vengée, de concourir à rompre ses fers et de me mettre à ma place.

Ce n'était encore là qu'un beau rêve, il fut à la veille de s'évanouir ; une maladie cruelle me menaçait d'aller l'achever dans la tombe. Ne voulant pas quitter la vie sans avoir fait quelque chose pour la liberté, je composai l'*Offrande à la Patrie*, sur un lit de douleur. Cet opuscule eut beaucoup de succès ; il fut couronné par la société patriotique du Caveau, et le plaisir que j'en ressentis fut la principale cause de mon rétablissement.

Rendu à la vie, je ne m'occupai plus que des moyens de servir la cause de la liberté.

Je ne tardai pas à m'indigner de la mauvaise foi de Necker, et de ses efforts criminels pour rendre illusoire la double représentation et arrêter la réforme du gouvernement, qu'il avait provoquée.

Je ne tardai pas non plus à m'indigner du manque de zèle des députés du peuple, et de la tiédeur de leurs efforts contre les ordres privilégiés qui voulaient dissoudre les états géné-

raux. Craignant qu'ils ne manquassent de vues ou de moyens, je publiai mon *Plan de constitution*, après avoir été pendant six semaines en relation avec ceux qui passaient alors pour les plus chauds patriotes, Chapelier, Siéyès, Rabaud, Barnave, Duport, etc., mais j'eus bientôt lieu de reconnaître que leur nullité apparente tenait à d'autres causes qu'à un défaut de lumières, et je sentis qu'il fallait bien plus travailler à combattre les vices que les erreurs. Cela ne pouvait se faire qu'au moyen d'une feuille journalière où l'on ferait entendre le langage de l'austère vérité, où l'on rappellerait aux principes le législateur, où l'on démasquerait les fripons, les prévaricateurs, les traîtres, où l'on dévoilerait tous les complots, où l'on éventerait tous les pièges, où l'on sonnerait le tocsin à l'approche du danger.

J'entrepris donc l'*Ami du Peuple ;* on connaît les succès de cette feuille, les coups terribles qu'elle a portés aux ennemis de la révolution, et les persécutions cruelles qu'elle a attirées à son auteur,

En portant mes regards sur l'assemblée nationale, j'avais bien compris que, composée comme elle l'était, en majeure partie, d'ennemis de la liberté, il était impossible qu'elle travaillât sincèrement à la faire triompher; aussi démontrai-je la nécessité d'exclure les nobles, les prélats, les bénéficiers, les robins, les financiers, les créatures de cour, et les suppôts de la chicane. — Les voyant sans cesse machiner en secret pour arrêter la constitution, attendre les événements pour la renverser, et feindre d'y travailler loyalement dans les seuls temps de crise, je ne cessai de revenir sur la nécessité indispensable de purger le Sénat national par la proscription de ces ennemis publics de tous les emplois de confiance. Et si, poussé au désespoir à la vue de leurs attentats, de leurs complots sans cesse renaissants et à l'ouïe des meurtres et des massacres de tant de patriotes qu'ils ont fait égorger, l'indignation m'a enfin arraché cette triste vérité qu'il n'y a point de liberté, de sûreté et de paix à espérer pour nous, que ces lâches machinateurs ne fussent retranchés du nombre des vivants, — c'est lorsque j'ai été bien convaincu que leur mort était le seul moyen d'assurer le salut public. Vérité si bien sentie par tous les peuples

qui ont rompu leurs fers, que c'est par le sacrifice des ennemis de la liberté qu'ils ont commencé leurs révolutions.

Depuis que j'ai pris la plume pour la défense de la patrie, on n'a jamais pris la peine de réfuter mes opinions; mais chaque jour on a publié contre moi une multitude de libelles atroces. Ceux que le gouvernement a fait imprimer pour contre-balancer l'influence de ma feuille, et me diffamer, ne tiendraient pas dans l'église Notre-Dame. Qu'ont-ils produit ? rien, que d'enrichir les libellistes et les imprimeurs. Quant à moi, ils ne m'ont pas fait perdre une ombre de popularité pour ceux qui peuvent m'entendre et qui savent lire.

Je sais bien que mes écrits ne sont pas faits pour rassurer les ennemis de la patrie : les fripons et les traîtres ne craignent rien tant que d'être démasqués. Aussi le nombre des scélérats qui ont juré ma perte est prodigieux. Forcés de couvrir leurs ressentiments, leurs basses vengeances, leur soif de mon sang, du manteau de l'amour de l'humanité, du respect pour les lois, ils vomissent du matin au soir, contre moi, mille impostures atroces et ridicules. Les seules qui ont trouvé des dupes, et qu'ils ne se lassent point de répéter, c'est que je suis un cerveau brûlé, un fou atrabilaire, ou bien un monstre sanguinaire, ou bien un scélérat soudoyé. Je ne daignerais pas repousser ces absurdes calomnies, si un grand nombre de mes collègues, égarés sur mon compte par des scélérats intéressés, n'attendaient de moi une réponse victorieuse. Je puis la leur donner.

Qu'ils lisent les écrits que j'ai publiés au commencement de la révolution, l'*Offrande à la patrie*, mon *Plan de constitution*, mon *Code de législation criminelle*, et les cent premiers numéros de l'*Ami du Peuple ;* et qu'ils me disent dans quel ouvrage renommé par la sagesse et la philanthropie, ils trouvent plus de ménagement, de prudence, de modération, d'amour des hommes, de la liberté et de la justice.

Ils me font un crime d'avoir demandé la tête des traîtres et des conspirateurs. Mais les ai-je jamais voués ces scélérats aux vengeances du peuple que lorsqu'ils bravaient impunément le glaive de la justice, et que les ministres des lois n'étaient occupés qu'à leur assurer l'impunité ? Et puis où est donc le si grand crime que d'avoir demandé cinq cents

têtes criminelles pour en épargner cinq cent mille innocentes ! Ce calcul même n'est-il pas un trait de sagesse et d'humanité ?

Ils m'accusent d'être un scélérat vendu. Mais je pouvais amasser des millions en vendant simplement mon silence, et je suis dans la misère ; j'ai perdu par la révolution mon état, les restes de ma fortune, et il me reste pour patrimoine 2.000 écus de dettes que m'ont laissées les fripons à qui j'avais donné ma confiance, qui ont abusé de mon nom et qui m'ont dépouillé J'ai développé mon âme tout entière à ceux de mes honnêtes collègues qui semblent ne demander qu'à me connaître à fond, pour se rapprocher de moi, et travailler enfin au bien du peuple trop longtemps oublié, par les cruelles dissensions qui règnent dans l'assemblée. Je suis prêt à toutes les condescendances qui ne compromettent point le salut public, les droits et les intérêts de la nation, je n'exige de leur part que de la bonne foi ; qu'ils disent un mot, et je suis prêt à me concerter avec eux sur les moyens d'assurer la liberté, la paix et le bonheur de la nation. Je ne demande pas mieux que de poser le fouet de la censure pour la règle du législateur ; mais si, abusant de ma confiance, ils ne vouaient qu'enchaîner ma plume, qu'ils sachent qu'elle ne le serait qu'un instant, je m'empresserais de les marquer du sceau de l'opprobre, et ils seraient mes premières victimes, car je ne consentirai jamais à tromper le peuple. (*Journal de la République Française.*) (1)

---

(1) « Marat était de la plus petite stature ; à peine avait-il cinq « pieds de haut. Il était néanmoins taillé en force, sans être ni gros « ni gras ; il avait les épaules et l'estomac larges, le ventre mince, « les cuisses courtes et écartées, les jambes cambrées, les bras « forts, et il les agitait avec vigueur et grâce. Sur un cou assez « fort, il portait une tête d'un caractère très prononcé ; il avait le « visage large et osseux, le nez aquilin, épaté et même écrasé ; le « dessous du nez proéminent et avancé ; la bouche moyenne et sou- « vent crispée dans l'un des coins, par une contraction fréquente ; « les lèvres minces, le front grand, les yeux de couleur gris jaune, « spirituels, vifs, perçants, sereins, naturellement doux, même gra- « cieux, et d'un regard assuré ; le sourcil rare, le teint plombé et « flétri ; la barbe noire, les cheveux bruns et négligés ; il marchait « la tête haute, droite et en arrière, avec une rapidité cadencée, « qui s'ondulait sous un balancement de hanches ; son maintien le « plus ordinaire était de croiser ses deux bras sur sa poitrine. En « parlant en société, il s'agitait avec véhémence, et terminait pres-

LES CHAINES DE L'ESCLAVAGE

DU POUVOIR DU TEMPS

Le premier coup que les princes portent à la liberté, n'est pas de violer avec audace les lois, mais de les faire oublier. Pour enchaîner les peuples, on commence par les endormir.

Tandis que les hommes ont la tête échauffée des idées de liberté, que l'image sanglante de la tyrannie est encore présente à tous les esprits, ils détestent le despotisme, et veillent d'un œil inquiet sur toutes les démarches du gouvernement. Alors le prince craintif se garde bien de faire aucune entreprise: il paraît au contraire le père de ses sujets, et son règne celui de la Justice. Dans les premiers temps, l'administration est même si douce, qu'il semble qu'elle ait en vue d'augmenter la liberté, loin de chercher à la détruire.

N'ayant rien à débattre, ni sur leurs droits qu'on ne conteste point, ni sur leur liberté qu'on n'attaque point, les citoyens deviennent moins soigneux à éclairer la conduite de leur chef ; peu à peu ils cessent de se tenir sur leurs gardes, et ils se déchargent enfin de tous les soucis pour vivre tranquilles à l'ombre des lois.

Aussi, à mesure qu'on s'éloigne de l'époque orageuse où la constitution prit naissance, on perd insensiblement de vue la liberté. Pour endormir les esprits, il n'y a donc qu'à laisser aller les choses d'elles-mêmes. On ne s'en fie pourtant pas toujours là-dessus au seul pouvoir du temps.

« que toujours son expression par un mouvement de pied qu'il « tournait en avant, et dont il frappait la terre, en se relevant « subitement sur la pointe, comme pour élever sa petite taille à la « hauteur de son opinion. Le son de sa voix était mâle, sonore, « un peu gras et d'un timbre éclatant ; un défaut de langue lui « rendait difficile à prononcer nettement le *c* et l'*s*, dont il mê« lait la prononciation à la consonnance du *g*, sans autre désa« grément sensible que d'avoir le débit un peu lourd ; mais le « sentiment de sa pensée la plénitude de sa phrase, la simplicité de « son élocution et la brièveté de son discours effaçaient absolument « cette pesanteur maxillaire. Il se vêtait d'une manière négligée ; « son insouciance sur ce point annonçait une ignorance complète « des convenances de la mode et du goût, et l'on peut dire même « l'air de la malpropreté. » (FABRE D'ÉGLANTINE).

DES FÊTES

L'entrée au despotisme est quelquefois douce et riante. Ce ne sont que jeux, fêtes, danses et chansons. Mais dans ces jeux, le peuple ne voit pas les maux qu'on lui prépare, il se livre aux plaisirs, et fait retentir les airs de ses chants d'allégresse.

Insensés, tandis qu'ils s'abandonnent à la joie, le sage entrevoit déjà les malheurs qui menacent de loin la patrie, et sous lesquels elle succombera un jour : il découvre dans ces fêtes les premiers pas de la puissance au despotisme ; il aperçoit les chaînes couvertes de fleurs, prêtes à être étendues sur les bras de ses concitoyens.

« Ainsi les matelots se livrent à une joie indiscrète, lorsqu'ils aperçoivent, du rivage, l'haleine des vents enfler doucement les voiles, et rider la surface des eaux ; tandis que l'œil attentif du pilote voit à l'extrémité de l'horizon s'élever le grain qui va bientôt bouleverser les mers. »

DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Au pouvoir du temps et des fêtes on joint la distraction des affaires ; on entreprend quelque monument national ; on fait construire des édifices publics, des grands chemins, des marchés, des temples. Les peuples, qui ne jugent que sur l'apparence, croient le prince tout occupé du bien de l'Etat, tandis qu'il ne l'est que de ses projets ; ils se relâchent toujours davantage, et ils cessent enfin d'avoir l'œil sur leur ennemi.

Dès que les esprits commencent à n'être plus tendus, les vices du gouvernement commencent à se développer ; et le prince toujours éveillé sur ses intérêts, ne songe qu'à étendre sa puissance ; mais il a soin d'abord de ne rien faire qui puisse détruire cette profonde sécurité.

GAGNER L'AFFECTION DU PEUPLE

Ce n'est pas assez de commencer par endormir les esprits, les princes travaillent encore à se les concilier, et ce que font les uns pour distraire l'attention du peuple, les autres le font pour gagner son affection.

Le peuple romain qui distribuait les faisceaux et donnaît le commandement des armées, ce maître absolu de la terre était passionné des spectacles, la magnificence des fêtes fut le moyen dont se servirent, pour se l'attacher, ceux qui lui ravirent sa puissance et sa liberté.

Pour captiver le peuple, les princes ont quelquefois recours aux largesses. César parvenu à l'empire combla de dons ses officiers, ses soldats, et le peuple. Alors on entendit de tous côtés la stupide multitude s'écrier *vive l'empereur ;* tel ramassant un sesterce s'épuisait en éloges sur la libéralité de son nouveau maître.

Lorsque Charles II monta sur le trône d'Espagne, le premier soin de ses ministres fut de ramener l'abondance dans l'état ; à cet appât ils joignirent celui des spectacles ; jamais on ne vit tant de combats de taureaux, tant de comédies, tant de jeux, tant de fêtes au goût de la nation.

Louis XIV allant plus loin, s'étudia à gagner les cœurs par ses manières, ses prodigalités, sa magnificence. Il avait soin que personne ne sortît mécontent de sa présence ; il s'assurait par des emplois de ceux qui lui étaient suspects, et s'attachait par des bienfaits la foule avide des courtisans. A la cour, il donnait des festins, des feux d'artifices, des bals masqués, des tournois, des spectacles. Dans les campagnes, il répétait ses fêtes, il visitait dans sa pompe les villes conquises, invitait à sa table les femmes de qualité, faisait des gratifications aux militaires, jetait de l'or à la populace, et il était élevé jusqu'aux nues.

Louis Ier roi d'Espagne, signala les commencements de son règne en comblant de grâces et de bienfaits ceux qui l'approchaient.

Mais ce n'est pas aux dons seuls qu'ont recours les princes pour gagner l'affection des peuples. En montant sur le trône,

Ferdinand débuta par des actes apparens de bonté ; il donna ordre qu'on ouvrît les prisons à tous ceux qui y étaient détenus pour crime non capitaux, il publia une amnistie en faveur des déserteurs et des contrebandiers, il assigna deux jours de la semaines pour recevoir les suppliques de ses sujets, et leur donner audience.

Avant de paraître en public, quelquefois Elisabeth commandait à ses gardes de frapper sur la populace puis, comme si elle eût été réellement fâchée qu'ils eussent suivi ses ordres elle relevait aigrement leur brutalité, et s'écriait : *que ses sujets étaient ses enfants, qu'on se gardât bien de leur faire outrage.* Séduits par ses faux airs de bienveillance, ces malheureux se précipitaient à ses pieds, en bénissant leur reine.

C'est souvent par une condescendance affectée que les princes s'attachent à gagner les cœurs.

Le peuple de Venise admire la bonté de ses maîtres, lorsqu'il voit chaque année le doge à la tête du sénat, rendu à Sainte-Marie Formose pour y acquitter un vœu, ne pas dédaigner un chapeau de paille et deux bouteilles de vin, que les artisans de la paroisse ont coutume de lui offrir; lorsqu'il voit le doge accepter quelques melons que les jardiniers viennent lui présenter le premier août, et leur permettre de l'embrasser; lorsqu'il voit tous les sénateurs assister le jour du mardi gras au massacre d'un taureau ou à quelque fête populaire, lorsqu'il voit le grand conseil, le jour de la Fête-Dieu, passer en procession dans la place Saint-Marc, chaque noble ayant à sa droite un mendiant.

Qui le croirait ? Les princes marchent quelquefois au despotisme par une route qui semblerait devoir les en éloigner.

Afin d'augmenter leur autorité, quelques-uns, par un raffinement politique, veulent paraître justes, bons, modérés ; pour tromper les autres, ils se revêtent eux-mêmes du manteau de la bonne foi.

Ximénes s'étant rendu l'idole des Castillans par la pureté apparente de ses mœurs, ses aumônes, sa munificence, son hypocrisie, parvint à bannir de leurs cœurs toute défiance; et ils le laissèrent tramer à son aise contre la liberté publique, solder de ses épargnes des troupes mercenaires, et augmenter l'autorité royale.

Le peuple de Terre-ferme, enchanté des manières populaires des podestats, vante la douceur du gouvernement de la seigneurie. En voyant les inquisiteurs d'Etat écouter favorablement ses plaintes, et tenir les grands jours poûr la recherche des nobles du pays qu'il n'aime point, il s'imagine qu'elle n'a pour but que le soin de sa défense ; et il bénit l'équité de ses maîtres. D'autres fois ceux qui commandent flattent l'ambition du peuple, pour mieux masquer la leur, ils ne lui parlent que de ses droits, ils affectent un zèle extrême pour ses intérêts, et s'érigent en tyrans, en feignant de le défendre. Voilà comment les princes de l'Europe en usèrent avec le peuple pour écraser les nobles, et fonder un gouvernement absolu sur les ruines du gouvernement féodal. Mais que ne mettent-ils point en œuvre pour captiver leurs sujets ? Quelques-uns s'attachent à rendre le peuple heureux ; p iis saisissant avec adresse le moment où il vient à vanter son bonheur, ils affectent du dégoût pour l'empire, ils feignent d'être las du fardeau de la couronne ; de vouloir abdiquer, puis ils se font presser de continuer à tenir les rênes de l'Etat ; ruse funeste, ces fourbes ayant alors la confiance aveugle de la nation, et les moyens d'en abuser.

DE L'APPAREIL DE LA PUISSANCE

Dans un sage gouvernement, les fonctionnaires publics doivent porter les attributs de leur dignité ; les honneurs qu'on leur rend sont censés rendus au peuple, dont ils sont les mandataires ; la pompe dans laquelle ils paraissent lorsqu'ils sont en fonctions n'est point pour eux, ils ne sont que des piliers auxquels sont suspendues les enseignes nationales.

Mais bientôt le vulgaire perd de vue ces utiles vérités, peu d'hommes savent même distinguer de ces enseignes la personne qui les porte ; ignorance dont les princes profitent habilement pour se mettre à la place de la nation, ne jamais se montrer que dans l'éclat de la majesté royale ; et prétendre néanmoins que, revêtus ou dépouillés des ornements de la royauté, ils n'en sont pas moins des objets sacrés de vénération, lors même que le destin les a précipités du trône.

Quoi qu'il en soit, aux yeux du peuple, la pompe des princes fait partie de leur puissance,aussi la plupart se sont-ils étudiés à en imposer par un appareil menaçant.

Quand ils se montrent en public, c'est toujours avec des attributs de l'autorité suprême. Quelquefois ils font porter devant eux le glaive de la justice, le sceptre et les faisceaux. Souvent ils se font accompagner en pompe par les grands officiers de la couronne, par le nombreux cortège de leurs courtisans et presque toujours par la bande formidable de leurs satellites.

Ils ont soin aussi d'entretenir le faste de leurs maisons, dans la crainte qu'en cessant de faire les maîtres, les grands qui les approchent ne cessent de faire les sujets ; ils en imposent toujours par un ton impérieux ; et afin de mieux apprendre aux peuples à les respecter, ils introduisent dans leur cour un cérémonial imposant quelques-uns vont même jusqu'à ordonner qu'on ne les serve et qu'on ne leur parle qu'à genoux.

Dans les pays de l'Orient, les princes employent plus d'art encore pour se faire obéir et révérer aveuglément. Renfermés dans leurs palais au milieu de leurs esclaves, ils se font rarement voir en public ; mais toujours dans la pompe la plus imposante, toujours accompagnés d'une garde nombreuse richement vêtue, toujours environnés de leurs ministres couverts d'or et de perles, qui baissent les yeux et attendent les ordres de leur maître dans un profond silence. Ce soin que les princes ont pour eux-mêmes, ils l'ont pour les officiers ; jaloux de faire paraître dans les magistrats, non l'homme de la loi, mais l'homme constitué en dignités.

Parmi les édits que Jacques Ier rendit en 1613, les membres de son conseil d'Ecosse eurent ordre de ne point aller à pied dans les rues, mais en voiture et en grand habit.

Philippe II, roi d'Espagne ordonna par un décret particulier à tous les membres des conseils supérieurs, des chancelleries de ses états, de ne jamais paraître en public qu'avec de longues robes et la barbe.

Les princes ne sont pas moins attentifs à se ménager entre eux les mêmes respects. Voyagent-ils ? ils se reçoivent avec pompe, ils se traitent avec magnificence, ils se prodiguent tous les honneurs ; et pour que le peuple soit d'autant plus

frappé de la grandeur dos maîtres, toujours de hautes marques de distinction sont accordées à leur suite.

Rien ne sert mieux les princes que le soin qu'ils ont de fixer l'admiration du vulgaire sur leur personne, par l'appareil de la puissance. En voyant ses agents entourés de brillants satellites, le peuple n'ose porter sur eux des regards assurés ; les sages eux-mêmes ont peine à se défendre d'une certaine vénération pour la morgue environnée de tant de lustre, si tant est que ce qu'il y a de moins méritant au monde puisse être illustré.

AVILIR LES PEUPLES

Une fois qu'on a distrait et séduit les esprits, on s'efforce de les avilir. L'activité, la frugalité, le désintéressement, la vigilance, l'amour de la gloire et de la patrie, voilà les vertus au moyen desquelles les peuples conservent leur liberté ; aussi les princes qui aspirent au despotisme travaillent-ils à leur en faire perdre le goût...

Pour assujettir les Spartiates, Philopœmen les contraignit d'abandonner la manière mâle dont ils élevaient leurs enfants : il les livra à la mollesse, et bientôt il parvint à éteindre en eux cette grandeur d'âme, cette élévation de cœur qu'il redoutait si fort.

Après avoir réuni la principauté de Galles à ses états, Edouard Ier convaincu que rien ne contribuait davantage à nourrir l'amour de la liberté de ses nouveaux sujets, que le récit poétique de leurs exploits qu'ils avaient coutume de chanter dans leurs fêtes martiales, fit une exacte perquisition de tous les poètes Gallois, et les condamna à mort.

De nos jours, les Anglais n'ont-ils pas, dans la même vue, obligé les Ecossais de quitter leur habillement national, et de renoncer à leurs fêtes civiques ?

Mais il est rare que les princes emploient la violence pour avilir leurs sujets ; c'est à l'adresse qu'ils ont communément recours. Ils font construire des théâtres, des cirques, des salles de récréation, des casinos, des redoutes ; ils encouragent les talents propres à amuser le peuple et à fixer son inconstance ;

ils protègent ceux qui les cultivent, ils pensionnent des acteurs, des musiciens, des baladins, des histrions, et bientôt le citoyen, entraîné vers les plaisirs, ne pense plus à autre chose...

Cyrus, ayant appris que les Lydiens s'étaient révoltés, ne voulant pas saccager leurs villes, moins encore y mettre de fortes garnisons, s'avisa d'y établir des jeux publics, des tavernes, des lieux de débauche ; dès-lors il ne fut plus dans le cas de tirer l'épée contre ces peuples.

Ceux qui gouvernaient à Athènes faisaient une dépense prodigieuse pour l'entretien des théâtres. A Rome, les empereurs donnaient souvent des spectacles au peuple ; bientôt le goût de ces plaisirs dégénéra en passion, corrompit les mœurs des citoyens, et leur fit perdre jusqu'à l'idée de la liberté.

Dans la vue d'amollir le courage des Anglais, les princes de la maison de Stuart encouragèrent le goût des plaisirs. Jacques I[er] leur fit construire de vastes théâtres ; et bientôt les mascarades, les farces et les bals devinrent leur principale affaire.

Durant le règne de Charles I[er], la fureur des spectacles était si grande, que cinq théâtres toujours ouverts ne suffisaient pas pour le peuple de Londres. Partout les princes ont soin d'inspirer à leurs sujets le goût des spectacles. On n'imagine pas combien cet artifice leur réussit. Une fois que le peuple a pris le goût de ces amusements, il lui tient lieu de tout, il ne peut plus s'en passer et jamais il n'est si à craindre que lorsqu'il en est privé.

La guerre civile de 1641 ne commença en Angleterre, que lorsque les théâtres furent fermés. Que dis-je ? on a vu des peuples opprimés demander au prince des spectacles, comme le seul remède à leurs maux.

Ainsi les jeux, les fêtes, les plaisirs, sont les appâts de la servitude, et deviennent bientôt le prix de la liberté, les instruments de la tyrannie. Si, joint à ce goût pour la frivolité et la dissipation qu'inspire le théâtre, les pièces qu'on joue sont issues de sentiments relâchés, de maximes rampantes, d'adroites flatteries pour les personnes constituées en dignité ; si on y fait l'éloge des vices ou des folies de princes régnants, comme dans ces pastorales allégoriques qu'on représentait à la cour de Charles I[er] et de Louis XV ; alors le théâtre devient une

funeste école de servitude. Au lieu de nous montrer des hommes et des sages, les défenseurs de l'état, les bienfaiteurs de la patrie, on ne nous montre que des amants, des fous, des fats, des coquettes, des fripons, des dupes, des maîtres insolents et de bas valets. Au lieu de dévoiler les noirs complots des mauvais princes, leurs trames perfides, leurs crimes atroces, on ne dévoile que des intrigues d'amour, des tracasseries de ménage, des aventures do boudoir. Au lieu d'en faire une école de vertu, on en fait une école de mauvaises mœurs. Que si de temps en temps, on donne quelques bonnes pièces la farce qui les suit, en détruit ordinairement l'impression. Les sages réflexions qu'elles ont fait naître sont effacées par les turlupinades d'un bouffon ou les tours d'une soubrette : les nobles sentiments qu'elles ont excités s'exhalent en risées, et l'auditoire est congédié en folâtrant.

ENCOURAGER LES LETTRES, LES BEAUX-ARTS ET LES TALENTS AGRÉABLES

Pendant les crises orageuses d'une révolution, on ne pense qu'à l'établissement de la liberté ; mais dans le calme qui les suit, l'ardeur patriotique s'éteint, la paix donne d'autres idées, d'autres sentiments ; et au milieu de mille objets de dissipation. on oublie jusqu'à ses devoirs.

Déjà la nation n'est plus unie ; les douces liaisons qu'avait formées l'amour de la patrie sont détruites ; les membres de l'état sont bien encore citoyens, mais ils ont cessé d'être patriotes.

C'est en encourageant les lettres, les beaux arts et les talents agréables qu'Auguste plia les Romains au joug, et que ses successeurs y plièrent les nations barbares qu'ils avaient subjuguées.

Jamais peuple ne fut plus indépendant que les Germains. Sans établissement fixe, continuellement engagés dans quelque expédition pour faire du butin, passionnés de la liberté, et toujours sous les armes, ils donnèrent d'abord peu d'autorité à leurs princes ; encore cette autorité était-elle peu respectée. Mais lorsque ces princes eurent assuré leurs conquêtes, pour

étendre et affermir leur puissance,ils travaillèrent pour inspirer à leurs sujets le goût des occupations tranquilles, ils les engagèrent à cultiver les arts de la paix, en leur faisant connaître les doux fruits de l'industrie ; ils les encouragèrent à se livrer à l'étude des lettres, à la mollesse et aux douceurs d'une vie contemplative.

Dès que la couronne de la Grande-Bretagne fut affermie sur la tête d'Alfred, ce prince s'appliqua à inspirer à ses sujets le goût des lettres et des arts ; pour les engager à les cultiver, il les cultiva lui-même, et ne cessa de répandre ses grâces sur tous ceux qui s'y distinguaient.

Jusqu'au règne de Ferdinand, l'Espagne, livrée presque sans relâche aux feux des dissensions civiles, était encore barbare ; on n'y connaissait que le métier des armes. Pour étendre sa puissance, ce prince commença à faire naître dans ses états le goût des lettres, en répandant ses bienfaits sur ceux qui s'y appliquaient.

Philippe II et Philippe III, également avides de puissance, favorisèrent de tout leur pouvoir les lettres et les arts. Non content d'encourager les lettres, Philippe IV courut lui-même la carrière de bel esprit. Et, dès que Philippe V fut parvenu à s'assurer la paisible possession du trône, son premier soin fut de protéger les lettres, de fonder des académies, et de récompenser les talents.

Lorsque la puissance royale eut pris le dessus, François Ier commença à accueillir les lettres, il attira les savants étrangers dans ses états, et encouragea les beaux-arts.

Ses successeurs, Louis XIV surtout, ont tous suivi cet exemple.

Au reste, aucun prince ne caresse les gens de lettres qu'au tant qu'ils flattent son orgueil, servent à ses plaisirs, relèvent sa magnificence, prêchent la soumission à ses ordres. Et combien de vils sycophantes mettent tout leur esprit à servir d'instrument au despotisme, à préconiser la servitude, à sanctifier l'oppression ! Prostitution infâme, qui étouffe la liberté sous les fleurs mêmes de l'imagination, du goût et du génie.

DU LUXE

Le premier effet du luxe est d'étouffer l'amour de la gloire ; car dès qu'on peut attirer les regards par de superbes equipages, des habits somptueux, une foule de valets, on ne cherche plus à se distinguer par des mœurs pures, de nobles instincts, de grandes actions, des vertus héroïques. Le luxe amène toujours le relâchement, la dissipation, le goût des plaisirs ; pour rendre leur commerce plus agreable, les deux sexes se rapprochent et se corrompent l'un l'autre ; la galanterie s'établit ; elle produit la frivolité qui donne un prix à tant de riens, rabaisse tout ce qui est important et bientôt on oublie ses devoirs.

En faisant le charme de la société, les arts que le luxe nourrit et les plaisirs qu'il promet nous entraînent vers la mollesse ; ils rendent nos mœurs plus douces, ils énervent cette fierté qui s'irrite des liens de la contrainte. En étendant des guirlandes de fleurs sur les fers qu'on nous prépare, ils étouffent dans nos âmes le sentiment de la liberté et nous font aimer l'esclavage. Ainsi en amollissant et en corrompant les peuples, le luxe les soumet sans résistance aux volontés d'un maître impérieux, et les force de payer du sacrifice de leur liberté le repos et les plaisirs dont il les laisse jouir.

Le luxe n'énerve pas simplement les esprits, mais rien n'est plus propre à les diviser : lorsqu'il s'introduit dans l'état, plus d'union entre les membres,chacun cherche à attirer les regards, à effacer son voisin, à s'élever au-dessus des autres. Détournant les yeux de dessus le bien général, on ne les tient fixés que sur ses intérêts particuliers, et l'amour de la patrie s'est anéanti dans tous les cœurs.

A mesure que s'élève le luxe, on met le superflu au rang du nécessaire. D'abord on se livre à la dissipation, on en contracte l'habitude les plaisirs deviennent besoins ; ces nouveaux besoins, il faut les satisfaire ; et comme tous ne le peuvent également, ils sont agités de sentiments divers : d'un côté se trouve l'envie, la jalousie, la haine ; de l'autre côté l'orgueil et le mépris ! — Nouvelles semences de discordes.

Une fois corrompu par le luxe, sans cesse on est dévoré de

nouveaux désirs. Les moyens de les satisfaire manquent-ils ? on intrigue pour se procurer ces vaines jouissances.

Le mal va toujours en augmentant : car à force de vouloir se distinguer, on ne se distingue plus ; mais comme on a pris un rang, et que l'envie de se faire regarder subsiste toujours, toutes les cordes sont tendues pour sortir de cette égalité insupportable. Dès lors il n'y a plus de rapport entre les besoins et les moyens, et l'on cherche à se vendre. Que d'esclavages volontaires !

Enfin une foule de citoyens, indigents par leurs nouveaux besoins, souffrent de se voir les derniers, s'agitent vainement pour s'affranchir de cette pauvreté humiliante, et sont réduits à faire des vœux pour la ruine de l'Etat.

Telle est la puissante influence du luxe, que souvent il suffit seul pour détruire la liberté, même chez les peuples qui en sont le plus jaloux. Tant que Rome ne nourrissait que de pauvres citoyens, la bonne foi, l'honneur, le courage, l'amour de la patrie et de la liberté habitaient dans ses murs; mais dès qu'elle se fut enrichie de l'or des vaincus, les mœurs antiques firent place à une foule de vices ; et bientôt on vit ces hommes, autrefois si fiers, si impatients du joug, devenus les lâches adorateurs de leurs maîtres, s'avilir chaque jour par de nouvelles bassesses. Malgré la sagesse de ses lois, à peine eut-elle ouvert ses portes aux trésors de l'ennemi, qu'elle cessa de se reconnaître dans ses lâches rejetons. Bientôt les mœurs et les devoirs se trouvèrent en opposition, la pauvreté jusqu'alors honorée, fut couverte de mépris, les richesses devinrent l'objet de tout les vœux, le luxe s'établit avec rapidité on se porta à la volupté avec fureur et quand les délices eurent appauvri ces voluptueux, on vit une foule de ces citoyens prodigues, chassés de leurs héritages et honteux de leur indigence, faire servir la cabale à leur ambition pour troubler la paix de l'Etat, et à leur tête quelques hommes puissants ameuter tour à tour le peuple, déchirer tour à tour la patrie par des factions, verser tour à tour le sang des citoyens, usurper le souverain pouvoir, et forcer les lois à se taire.

Ainsi périt la liberté à Athènes, à Lacédémone, à Sparte ; ainsi périra-t-elle chez les Anglais, ainsi périra-t-elle parmi nous.

SE FAIRE DES CRÉATURES

Dans tout gouvernement où le prince dispose des bénéfices, des charges, des dignités, il s'en fait bien toujours des amis; cependant il ne les accorde d'abord qu'au mérite ; mais une fois parvenu à avilir et à corrompre ses sujets, il travaille à s'en faire des créatures. Maîtres des petits, les grands le sont en quelque sorte de l'Etat, et c'est avec eux qu'il commence à partager l'autorité ; il séduit celui-ci par l'appât d'un emploi ; celui-là par l'éclat d'un ruban ; et bientôt les têtes viennent d'elles-mêmes se présenter au joug. Indépendamment de la multitude de fonctionnaires qui occupent les différentes places de l'Etat, il tient par l'espoir ces nobles fainéants, ces petits ambitieux, qui courent sans cesse après la faveur et la dignité.

Ceux qu'il ne peut gagner par des effets, il les gagne par des promesses, des égards, des cajoleries. Flattés de ces marques de distinctions, ils font tout pour les conserver.

A ces créatures du prince ajoutez la foule des intrigants, que les hommes en place enchaînent par leur crédit. Ainsi sans rien faire pour le devoir, ceux qui sont à la tête de quelque département ne songent qu'à flagorner le prince dans la vue de partager son autorité ; ils se chargent de fers pour en faire porter à d'autres ; tous recherchent la faveur avec empressement et visent à s'élever ; les gens même de la plus basse condition ne s'efforcent d'en sortir que pour dominer à leur tour.

Lorsque le prince est riche en domaines ou qu'il a le maniement des deniers publics, il se sert de ces richesses pour augmenter le nombre de ses créatures. L'amour de l'or qui est entré dans tous les cœurs avec le goût du luxe, lui soumet tous les rangs; et le riche comme le pauvre, préférant ce métal à la liberté, est toujours prêt à mettre son honneur à prix.

Que les choses ont changé ! L'amour de l'égalité unissait les enfants de la patrie, en confondant l'intérêt particulier dans l'intérêt général ; maintenant l'amour du faste, de l'or, des dignités, brise ces liens et isole chaque individu. A voir la discorde, l'avarice et la vénalité des citoyens, on croirait la liberté aux abois ; mais de tant d'hommes disposés à se vendre, le prince n'a que ceux qu'il peut acheter, les autres restent à regret fidèles à la patrie.

ENCOURAGER LA SERVITUDE

Quand le prince est la source des emplois, des honneurs, des dignités, la faveur est l'objet de tous les vœux. Pour être quelque chose, chacun s'efforce de lui plaire ; de toutes parts on sacrifie l'avantage d'être libre à un joug brillant, et l'amour de la patrie à de honteuses distinctions ; on parle avec emphase de son mince mérite, on lui prête toutes les vertus ; on exalte le bonheur de vivre sous ses lois. Ceux qui l'approchent affichent la bassesse. Ils s'empressent de ramper à ses pieds, méprisent tous ceux qui dédaignent d'imiter leur exemple ; et fiers de leurs fers, briguent l'honneur honteux d'en être le jouet. Ils vont plus loin ; manquant de vertus, ils n'en peuvent souffrir dans les autres, et ils mettent toute leur adresse à les ridiculiser. Sans cesse ils insultent aux actions éclatantes, sans cesse ils calomnient les gens de bien ; sans cesse ils font tomber sur les partisans de la liberté les plus humiliantes épithètes.

D'abord, on méprise leurs vils discours ; mais à force de les répéter, et de ne point rougir, ils étonnent leurs adversaires ; puis la hardiesse avec laquelle ils affrontent le ridicule en impose ; et comme la plupart des hommes sont incapables de n'estimer les choses que ce qu'elles valent, leur mépris s'arrête et leur admiration commence. De son côté le prince n'élève aux honneurs qu'autant qu'on montre de bassesse. Jamais sûr de sa faveur, tant qu'on n'est pas prêt à trahir la patrie, il vous accable de sa disgrâce, si vous vous souvenez un instant du devoir; de sorte qu'il n'y a que les vils flatteurs et les scélérats, qui vendent leur honneur pour vendre leur protection, qui puissent se soutenir dans des places si épineuses. Dès lors, tous les vices règnent à la cour, et y marchent tête levée.

Ne pouvant pas vivre comme on voudrait, on vit selon les temps, les hommes, les affaires, les plus sages même n'ont plus qu'une froide admiration pour la vertu, et les meilleurs patriotes ne sont plus que des gens indifférents au bien public.

Enfin, rien n'excitant plus aux belles actions, la paresse, l'avarice, l'ambition, le dépit portent tout le monde à négliger ses devoirs, chacun fait un trafic honteux de ses avantages

et sans songer à s'acquitter dignement de ses emplois, on ne songe qu'à ce qu'on peut faire pour en tirer le meilleur parti. Dès lors, les sujets dévoués au prince n'ont plus d'autre soin que celui de se distinguer par une infâme prostitution à toutes ses volontés.

DÉSARMER LES SUJETS

Pour se rendre absolus, c'est peu de la ruse sans la force. Dans un pays libre, c'est avec leurs propres sujets, servant comme citoyens ou volontaires, que les princes attaquent l'ennemi, font des conquêtes et défendent l'Etat. Mais à la tête d'hommes attachés à la patrie, ils n'osent rien entreprendre contre elle ; il leur faut donc des mercenaires. Aussi se sont-ils tous empressés dès qu'ils l'ont pu, de prendre des troupes à leur solde ; pour cela ils ont mis en jeu bien des artifices.

Charles VII, se prévalant de la réputation qu'il avait acquise en chassant les Anglais, et de l'impression de terreur qu'ils avaient laissée dans les esprits, exécuta ce hardi dessein. Sous prétexte de mettre le royaume en état de défense contre quelque attaque imprévue, quelque invasion soudaine, il retint à son service un corps de 9.000 cavaliers et de 16.000 fantassins ; il nomma des officiers pour les commander, et il les répartit dans différentes provinces.

Ainsi, au lieu des hommes libres qui servaient sous les vassaux de la couronne, soldats plus attachés à leurs capitaines qu'au prince, et accoutumés à n'obéir qu'à eux, il eut des troupes qui reconnurent un maître, et attendirent de lui leur bonheur.

Sous prétexte d'avoir des forces à opposer aux incursions des Maures d'Afrique, Ximénès, régent de Castille engagea les villes de ce royaume à enrôler un certain nombre de leurs bourgeois. Ils promit à ceux qui prendraient parti, exemption de tout impôt, il les fit exercer au maniement des armes, il leur donna des officiers, et il les prit à sa solde.

Sous prétexte que la couronne tirait peu de secours de la malice des barons, que les armées de ces auxiliaires étaient peu disciplinées, et se tournaient même quelquefois contre

la main qui voulait en faire usage, Henri V remplaça, par des contributions pécuniaires, le service militaire auquel ils étaient tenus, et il eut une nouvelle milice à sa solde.

Après l'invasion du duc de Momouth, Jacques II demanda au parlement des subsides pour entretenir une armée de troupes réglées, afin, disait-il, de faire face à un prochain danger. Mais l'Angleterre n'a eu d'armée réglée, proprement dite, que depuis l'avénement de la maison de Brunswick au trône. A la sollicitation de Georges Ier, elle prit à sa solde un corps considérable de troupes pour maintenir la tranquillité dans le royaume, et remplir les conditions du traité de Hanovre.

En tous lieux, les princes ont poursuivi le même dessein, et ils ont si bien machiné, qu'à l'exception des Suisses et des Etats-Unis de l'Amérique, il ne se trouve nulle part des soldats citoyens. Partout des mercenaires armés par la tyrannie contre la liberté ! Comme ces armées furent levées sous prétexte de défendre l'Etat, d'abord on enrôla des hommes qui avaient une patrie. De pareils soldats n'étaient guère maniables ; pour en avoir de plus dévoués, les princes sentirent la nécessité de composer leurs troupes d'hommes qui, ne tenant à rien, fussent tout prêts à marcher contre leurs concitoyens aussi bien que contre l'ennemi. Le temps leur en fournit l'occasion.

A mesure que l'industrie s'anime, et que le commerce fleurit, l'inégalité s'étend, une partie des citoyens engloutit toutes les richesses de l'Etat ; le reste, avili par la misère, n'a plus qu'une existence précaire, ou ne possède qu'une industrie qui ne l'attache à aucun pays.

Ainsi, après avoir armé des mercenaires contre l'Etat, sous le prétexte d'assurer le repos public, le prince désarme ses sujets pour pouvoir plus aisément les jeter dans les fers.

Voilà comment la puissance exécutive, couverte d'un voile trompeur, parvient à se rendre redoutable. Semblable à ces fleuves qui cachent quelques moments leurs eaux sous terre pour paraître soudain, grossis par les sources qui s'y jettent, et entraîner avec fureur tout ce qui s'oppose à leur cours impétueux.

DE LA SUPERSTITION

On ne saurait réfléchir sur la marche de la puissance du despotisme sans réfléchir en même temps sur la puissance de l'opinion. Que ne peut-elle pas sur les esprits ! C'est elle qui autrefois faisait frissonner l'intrépide Romain à la vue des poulets sacrés refusant de manger... C'est elle enfin qui, tenant sur nos yeux le bandeau de la superstition, nous plie au joug des prêtres ; et c'est de son pouvoir aussi dont les prêtres se servent pour nous asservir.

Portez vos regards sur les anciens peuples, vous y verrez toujours le prince se donner pour le favori des dieux, Zoroastre promulgua ses lois sous le nom d'Oromaze ; Trismégiste publia les siennes sous le nom de Mercure ; Minos emprunta le nom de Jupiter ; Mercure, celui d'Apollon ; Numa, celui d'Egérie, etc. Toute police a quelque divinité en tête ; et combien de fois un ridicule respect pour les dieux n'a-t-il pas replongé le peuple dans l'esclavage ? Pour rentrer dans la citadelle d'Athènes, dont il avait été chassé, Pisistrate habille une femme en Minerve, monte sur un char avec cette déesse de sa façon et traverse la ville ; tandis qu'en le tenant par la main, elle criait au peuple : « Voici Pisistrate que je vous amène et je vous ordonne de le recevoir. » A ces mots, les Athéniens se soumettent de nouveau au tyran.

Les princes, il est vrai, ne jouent plus le rôle d'inspirés, mais ils empruntent tous la voix des ministres de la religion pour plier au joug leurs sujets.

Des prêtres crédules, fourbes, timides, ambitieux, font envisager les puissances comme les représentants de la divinité sur la terre, devant qui le reste des hommes doit se prosterner en silence ; puis confondant l'obéissance aux lois avec la basse servitude, ils prêchent sans cesse, au nom des dieux l'aveugle soumission.

Toutes les religions prêtent la main au despotisme ; je n'en connais aucune toutefois qui le favorise autant que la chrétienne. Loin d'être liée au système politique d'un gouvernement, elle n'a rien d'exclusif, rien de local, rien de propre à tel pays plutôt qu'à tel autre ; elle embrasse également tous

les hommes dans sa charité ; elle lève les barrières qui séparent les nations ; elle réunit tous les chrétiens en un peuple de frères. Tel est le véritable esprit de l'Evangile.

La liberté tient à l'amour de la patrie ; mais le règne des chrétiens n'est pas de ce monde ; leur patrie est dans le ciel, et pour eux cette terre n'est qu'un lieu de pélerinage. Or, comment des hommes qui ne soupirent qu'après les choses d'en haut, prendraient-ils à cœur les choses d'ici-bas ? Les établissements humains sont tous fondés sur les passions humaines, et ils ne se soutiennent que par elles : l'amour de la liberté est attaché à celui du bien-être, à celui des biens temporels ; mais le christianisme ne nous inspire que de l'éloignement pour ces biens et ne s'occupe qu'à combattre ces passions. Tout occupé d'une autre patrie, on ne l'est guère de celle-ci.

Pour se conserver libres, il faut avoir sans cesse les yeux ouverts sur le gouvernement ; il faut épier ses démarches, s'opposer à ses attentats, réprimer ses écarts. Comment des hommes à qui la religion défend d'être soupçonneux, pourraient-ils être défiants ? Comment pourraient-ils arrêter les sourdes menées des traîtres qui se glissent au milieu d'eux ? Comment pourraient-ils les découvrir ? Comment pourraient-ils même s'en douter ? Sans défiance, sans crainte, sans artifice, sans colère, sans désir de vengeance, un vrai chrétien est à la discrétion du premier venu. L'esprit du christianisme est un esprit de paix, de douceur, de charité ; ses disciples en sont tous animés, même pour leurs ennemis. Quand on les frappe sur une joue, ils doivent présenter l'autre. Quand on leur ôte la robe, ils doivent encore donner le manteau. Quand on les contraint de marcher une lieue ils doivent en marcher deux. Quand on les persécute, ils doivent bénir leurs persécuteurs. Qu'auraient-ils à opposer à leurs tyrans ? Il ne leur est pas permis de défendre leur propre vie. Toujours résignés, ils souffrent en silence, tendent les mains au ciel, s'humilient sous la main qui les frappe et prient pour leurs bourreaux. La patience, les prières, les bénédictions sont leurs armes ; et quoi qu'on leur fasse, jamais ils ne s'abaissent à la vengeance ; comment donc s'armeraient-ils contre ceux qui troublent la paix de l'Etat ? Comment repousseraient-ils par la force leurs oppresseurs ? Comment combattraient-ils

les ennemis de la liberté ? Comment payeraient-ils de leur sang ce qu'ils doivent à la patrie ?

« A tant de dispositions contraires à celles d'un bon citoyen, qu'on ajoute l'ordre positif *d'obéir aux puissances supérieures bonnes ou mauvaises, comme étant établies de Dieu.* Aussi les princes ont-ils toujours fait intervenir l'Evangile pour établir leur empire et donner à leur autorité un caractère sacré.

RUINER LES PEUPLES

Pour asservir les peuples, les princes travaillent à appauvrir leurs sujets riches et corrompus, comme ils ont travaillé à enrichir leurs sujets pauvres et agrestes : ainsi, après leur avoir donné tous les besoins du luxe, ils leur ôtent les moyens de les satisfaire.

Avec des biens au-dessus d'une condition privée et les désirs de l'ambition, il est sans doute fort difficile d'être bon citoyen ; mais il est impossible de l'être avec les besoins de la mollesse et les regrets d'une grande fortune. Des hommes corrompus par l'opulence, soumis par leurs besoins et honteux de leur pauvreté, sont nécessairement faits pour la dépendance et la servitude.

C'est une des maximes favorites du gouvernement que si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les soumettre au joug. Aussi s'attache-t-il à les accabler d'impôts qui découragent l'industrie, ruinent le commerce, détruisent les arts, les manufactures, la navigation. Et comme si cela ne suffisait point encore, par les divers moyens qu'il emploie pour les fouler, souvent il a recours à l'usure et aux exactions.

Non content de lever des impôts, d'avoir le maniement des deniers publics et de s'approprier les terres des vaincus, le Sénat de Rome avait pour maxime de fouler les plébéïens par l'usure. Sous lui, les Gaules étaient accablées d'impôts : telle était la rapacité des procurateurs et des gouverneurs, qu'ils pillaient de toute main ; tandis que les Italiens qui avaient accaparé tout le commerce exerçaient l'usure et prêtaient à de gros intérêts qui absorbaient bientôt le principal. Les particuliers n'étaient pas seuls ruinés ; les différentes peuplades

qui avaient beaucoup emprunté pour acquiter les impôts, se trouvant à la fois obérées par l'accumulation des intérêts et foulées par de nouvelles exactions, furent obligées d'aliéner les revenus publics. La continuation des impôts en pleine paix, l'excès de l'usure, et les contraintes par corps exercées contre les débiteurs, réduisirent les Gaulois au désespoir et les poussèrent à la révolte. Forcés d'abandonner leurs propriétés pour sauver leur vie, un grand nombre se vendirent en esclavage.

Les monopoles de tout genre sont aussi un moyen auquel les princes ont recours pour ruiner leurs sujets.

Chaque année, le pape envoie des facteurs qui accaparent tout le grain du patrimoine de Saint-Pierre pour le revendre deux fois plus cher et à plus petite mesure.

En Russie, l'empereur afferme une multitude de tavernes où le peuple va dépenser tout ce qu'il gagne. et telle est la cupidité du prince, qu'il est défendu aux femmes et aux enfants que ces ivrognes laissent mourir de misère, de venir les en arracher pour aucune raison dans la crainte de diminuer ses revenus. Telle était autrefois la politique des gouvernements : de nos jours elle est plus raffinée ; le prince emprunte à gros intérêts l'argent de ses sujets et leur créance devient une chaîne qui resserre doublement les nœuds de leur dépendance. D'une part, elle est un gage de la soumission des citoyens, toujours tremblants de fournir un prétexte aux confiscations et aux banqueroutes, s'ils venaient à se soulever ; de l'autre part, les sommes fournies donnent au gouvernement les moyens d'écraser ceux qui les lui ont confiées.

Puis, lorsque le moment est venu, en réduisant les intérêts, en les retenant en entier, ou même en confisquant le fonds, ils amènent d'un seul coup leurs sujets au point de misère où les autres n'amenaient les leurs qu'à la longue.

Lorsque le gouvernement s'est décrié par son manque de foi, pour faire renaître la confiance, il ouvre de nouveaux emprunts, auxquels les revenus de l'Etat sont hypothéqués et il allèche les prêteurs par de grands avantages attachés à leurs titres, qu'il rend négociables. Or, la création de ces titres lie toujours étroitement l'intérêt des capitalistes à celui du prince, tandis que leur administration et leur négociation lui mettent toujours sous la main une foule de spéculateurs, d'actionnaires,

et d'agioteurs prêts à concourir à ses projets ambitieux et à l'aider à enchaîner le peuple. Or, tous ceux qui prennent part à ces honteux trafics, deviennent en toutes rencontres les zélés apologistes du ministère le plus corrompu, élèvent leurs clameurs contre les plaintes des patriotes, étouffent la voix publique, entraînent dans leur parti les avares, les faibles, les fainéants, les lâches et forment enfin dans l'Etat une faction puissante en faveur du despotisme. Chez les Anglais, on n'en est jamais venu là, mais ces prêts ne laissent pas que de les lier fortement : car une fois que le gouvernement est débiteur les sujets, sentant que tout est perdu si les colonies sont conquises et les branches du commerce envahies, sont toujours prêts à faire de nouvelles avances pour les défendre; or, ces avances peuvent être employées contre leur fin. Ajoutez que si, pour assurer le fonds des intérêts, il fallait faire des règlements destructeurs de la liberté, les intéressés, c'est-à-dire la partie la plus opulente de la nation y donnerait enfin les mains plutôt que de courir les risques d'être ruinée. Or, ces réglements ne sont pas des suppositions chimériques. Qu'on se rappelle les lois de l'*excise*.

Une vexation en entraîne une autre plus cruelle encore. Lorsque la confiance est détruite, et que la bourse des citoyens est fermée, le gouvernement, forcé de recourir aux emprunts, s'adresse aux traitants qui ne prêtent qu'à gros intérêts; il leur hypothèque les revenus de l'Etat souvent par anticipation; quelquefois il leur accorde des privilèges qui vont toujours aux détriments du commerce et qui préparent la ruine de la nation: jusqu'à ce que, violant lui-même ses engagements, il s'empare des fonds hypothéqués et fasse rendre gorge aux vampires dont la fortune publique était devenue la proie: c'est ce qui est arrivé sous le régent, lors du système de Law.. Quelquefois pour appauvrir leurs sujets et s'enrichir de leurs dépouilles, ils dégradent le titre des espèces, dont ils détruisent la valeur intrinsèque, sans changer la valeur fictive: funeste expédient dont nous avons encore l'exemple sous les yeux : d'autres fois ils exercent contre les citoyens les plus affreuses extorsions, jusqu'à les jeter en prison pour les forcer à racheter leur liberté par de fortes rançons.

Pour avoir un prétexte de dépouiller ses sujets opulents

Henri VII les faisait accuser de quelque délit et les jetait en prison où il les laissait languir jusqu'à ce qu'ils se rachetassent par le sacrifice de leur fortune. Jean de Portugal condamna les Juifs qui avaient de la fortune à perdre une ou plusieurs dents, qu'ils pouvaient toujours conserver en capitulant.

De la sorte tout l'or enlevé aux citoyens devient la proie des courtisansetdes millions de sujets sont condamnés à la misère pour fournir au faste scandaleux d'une poignée de favoris dont l'exemple contagieux enchaîne au char du prince tous les intrigants cupides et ambitieux ; c'est ainsi que les peuples sont conduits par degrés de l'aisance ou de l'opulence à la pauvreté, de la pauvreté à la dépendance, de la dépendance à la servitude jusqu'à ce qu'ils succombent sous le poids de leurs chaînes.

LE PEUPLE FORGE SES FERS

Le peuple ne se laisse pas seulement enchaîner, il présente lui-même la tête au joug.

Qu'un fourbe gagne sa confiance, il en fait ce qu'il veut ; il le pousse, le mène et lui inspire les passions qu'il lui plaît. Après avoir assisté à la pompe funèbre de César, Antoine monte à la tribune, tenant à la main la robe ensanglantée de l'empereur ; il la montre au peuple, il s'émeut et bientôt les Romains courent avec les torches du bûcher aux maisons de Cassius et de Brutus pour les réduire en cendres...

Combien de fois dans la vue de réformer ou de venger l'Etat, les peuples ne remettent-ils pas le pouvoir absolu entre les mains de quelques individus. Les décemvirs, Marius, Sylla, Pompée, en sont des exemples fameux. Revêtus de toutes les forces de la République, Rome fut étonnée du pouvoir qu'elle leur avait confié, le Sénat baissait la vue devant eux; les lois étaient dans le silence et bientôt on entendit retentir de toutes parts les noms des proscrits et on vit ruisseler le sang....

Mais l'histoire d'Angleterre fournit des traits encore plus humiliants. Quand Charles II fut rappelé à la couronne, il fallait voir les différents ordres de l'état se précipiter au-devant de la servitude et chercher à se surpasser par la petitesse de leurs protestations de loyauté. Les nobles, les papistes et

les tories insultaient en chœur le corps législatif dont le civisme avait jusqu'alors empêché la patrie de retomber sous le joug de leur ancien maître et ils célébraient à l'envi l'heureux retour du despote. Les presbytériens qui s'imaginaient bêtement célébrer leur propre triomphe faisaient chorus. Les patriotes eux-mêmes renonçaient aux douceurs de la liberté, qu'ils avaient achetées au prix de tant de sang, imitaient l'aveugle multitude ; chacun s'empressait d'écarter ce qui pourrait blesser la vue du monarque ; on arrache les armes de la république pour replacer celles de Charles ; on enlève les étendards pris sur les Ecossais à Dumbar et à Worcester ; on brise les sceaux de l'Etat ; on efface tout ce qui porte quelque empreinte de la liberté, ou réveille quelque idée d'indépendance et on ordonne un *Te Deum* en action de grâce.

...Non content de mettre Charles sur le trône, le peuple l'investit du pouvoir absolu. Après lui avoir assigné un revenu beaucoup plus considérable qu'à aucun de ses prédécesseurs, il lui attribua la disposition de toutes les forces de l'empire britannique, il annula l'acte triennal, déclara inhabiles à tout emploi les personnes mal affectionnées au roi ; il arrêta que les corporations seraient toutes sous la main des officiers de la couronne, il imposa un nouveau serment de fidélité aux agents royaux, il déclara criminel de lèse-majesté quiconque prendrait les armes contre les ordres du prince : ce qui le supposait seul maître de l'empire. Enfin, les membres du Sénat ne cessèrent d'accumuler sur la tête de Charles les plus redoutables prérogatives et d'étendre son autorité jusqu'à ce qu'écrasés eux-mêmes sous le poids de sa puissance, ils ne regardèrent plus qu'en tremblant l'idole qu'ils avaient formée.

Et comme si, pour prix de leurs vices, nos pères eussent été condamnés par le fatal destin, à être éternellement les artisans de leur misère, ils n'avaient pas plutôt renversé une idole, qu'ils en élevaient une nouvelle, pour l'adorer avec plus de bassesse et se prostituer plus honteusement encore. A peine Jacques II est-il sur le trône que le parlement rampe à ses pieds ; au milieu des témoignages de zèle que les deux chambres lui prodiguent, on ne sait laquelle des deux est plus empressée de s'avilir... Enfin pour achever de rendre le prince absolu, toutes les corporations du royaume s'empressent de

lui remettre leurs chartes, de s'abandonner à sa discrétion, comme si la nation entière s'était liguée pour lui fournir les moyens d'anéantir à jamais les derniers vestiges de la liberté.

Ainsi, à l'exception d'un petit nombre do têtes saines, le peuple n'est composé que d'imbéciles, toujours prêts à courir au-devant de leurs fers.

PLAN DE LÉGISLATION CRIMINELLE

DES LOIS

Avant de songer à punir les crimes, il faut s'en faire une juste idée.

Qu'est-ce qu'un crime ? la violation des lois ; mais en est-il de sacrées dans aucun gouvernement de la terre ; et peut-on regarder comme telles, des règlements auxquels chaque membre de l'Etat n'a point eu de part ? Ce qu'on appelle de ce nom, qu'est-ce autre chose que les ordres d'un maître superbe ? Leur empire n'est donc qu'une sorte de tyrannie exercée par le petit nombre contre la multitude. Mais laissons tomber le voile sur ces objets mystérieux ; c'est là cette arche mystique, dont un œil profane ne doit point approcher. Qu'importe, après tout, par qui les lois sont faites, pourvu qu'elles soient justes ; et qu'importe qui en est le ministre, pourvu qu'il les fasse observer.

Pour être justes, les lois de la société ne doivent jamais aller contre celles de la nature, les premières de toutes les lois.

Cela même ne suffit pas, si elles ne tendent au bien général c'est-à-dire, si elles ne sont communes à tous les membres de l'Etat; car, dès qu'une partie de la nation n'y est comptée pour rien, elles deviennent partiales ; et la société n'est plus, à cet égard, qu'un état d'oppression, où l'homme tyranise l'homme. Périssent donc enfin ces lois arbitraires, faites pour le bonheur de quelques individus au préjudice du genre humain ; et périssent aussi ces distinctions odieuses, qui rendent certaines classes du peuple ennemies des autres, qui font que la multitude doit s'affliger du bonheur du petit nombre, et que le petit nombre doit redouter le bonheur de la multitude !

DES PEINES

Il est de l'intérêt de la société qu'elles soient toujours proportionnées aux délits; parce qu'il est de son intérêt qu'on évite plutôt les crimes qui la détruisent, que les crimes qui la troublent.

Punir avec rigueur une légère infraction des lois; c'est user en pure perte le ressort de l'autorité; car si elle inflige des peines rigoureuses aux petits délinquants, que lui restera-t-il pour réprimer les grands scélérats ? Voyez ces pays où les châtiments sont toujours affreux. Pour retenir les hommes, sans cesse on invente de nouveaux supplices; or, ces efforts continuels de la barbarie, qui cherche à se surpasser elle-même ne sont-ils pas une preuve de leur impuissance ?

Punir avec rigueur une légère infraction des lois, n'est pas simplement user en pure perte le ressort de l'autorité; c'est multiplier les crimes, c'est pousser les malfaiteurs aux derniers excès. Hé! quelle considération pourrait encore les retenir ? quoiqu'ils fassent, ils n'ont rien à craindre de plus. Presque toujours l'atrocité des supplices s'oppose à l'exécution des lois; car, lorsque la peine est sans mesure, on a en exécration ceux qui dénoncent à la justice un malheureux qui n'est coupable quo d'un petit délit. D'ailleurs, il est peu d'âmes assez cadavéreuses pour se résoudre à livrer ce malheureux à une mort certaine. Qu'arrive-t-il de là ? Les coupables échappent presque toujours. La peine n'étant pas plus rigoureuse pour de noirs forfaits, que pour de légères offenses, bientôt il s'y abandonne, et en aggravant le crime, souvent il s'assure l'impunité. En Moscovie, où la peine des voleurs et des assassins était la même, en volant on assassinait toujours; les morts, disait-on, ne racontent rien.

La même chose arrive en France, où l'on ne fait pas subir une moindre peine à celui qui vole sur le grand chemin, qu'à celui qui vole et assassine.

Enfin, la peine paraissant trop dure aux yeux des juges mêmes, quand ils ne peuvent l'adoucir, pardonner devient nécessaire, et les lois tombent dans le mépris.

S'il est de l'équité que les peines soient toujours proportion-

nées aux délits, il est de l'humanité qu'elles ne soient jamais atroces ; aussi les punitions les plus douces sont-elles à préférer lorsqu'elles atteignent le but.

En punissant le coupable, la justice doit moins chercher à venger la loi violée, qu'à retenir ceux qui pourraient être tentés de la violer. Quoi ! serons-nous donc toujours barbares ?

DES ATTENTATS CONTRE LA VIE DU PRINCE

On les a mis au rang des crimes d'Etat ; mais sans raison. Dans tout gouvernement légitime, le prince n'est que le premier magistrat de la nation, et sa mort ne change rien à la constitution de l'Etat ; quand l'ordre de la succession est fixé et qu'on a pourvu aux interrègnes, elle ne fait que priver un individu de la jouissance du trône qu'un autre occupera bientôt. Mais attenter contre le prince, n'est-ce pas attaquer le souverain lui-même, dans la personne de son représentant ? Comme ce serait l'attaquer que d'attenter contre tout autre officier de l'Etat ; car le prince est le ministre du souverain, et non son représentant. Mais lorsque le prince est digne de commander, la nation ne fait-elle pas une perte cruelle ? Assurément, comme elle en fait une cruelle aussi dans la mort d'un habile administrateur qui se consacrait au bien public.

Pour achever de se convaincre que le meurtre du prince n'est pas crime d'Etat, il suffit de comparer les châtiments de ces crimes. On se contente de décapiter un conspirateur ; tandis qu'on écorche, qu'on tenaille, qu'on écartèle, qu'on martyrise un scélérat qui a attenté aux jours du prince. Pourquoi cela, si le prince ne se mettait au-dessus de l'Etat, au-dessus du souverain ? Après avoir usurpé le pouvoir suprême, sentant que ses sujets ne peuvent prendre en lui aucune confiance, il vit au milieu d'eux comme au milieu de ses ennemis ; or, pour rendre sa personne sacrée et inspirer un respect sans bornes pour tout ce qui le regarde, il ne connaît que la terreur.

Le meurtre du prince n'est qu'un simple assassinat.

DU VOL ET DE SES DIFFERENTES ESPÈCES

Toute peine capitale de ce crime est injuste, puisqu'il n'y a point de proportion entre le prix de l'or et celui de la vie.

Condamner les voleurs à restituer, c'est les forcer à rétablir, autant que faire se peut, l'ordre social qu'ils ont troublé. Mais comme il est possible que leur crime ne soit ni découvert, ni prouvé, les condamner à simple restitution serait leur infliger une peine trop peu réprimante : qu'ils soient donc aussi condamnés, envers l'Etat, à une amende proportionnelle à la gravité du délit, et aux risques où sont exposés les biens des sujets ; enfin, qu'ils soient notés d'infamie, par la publicité de leur condamnation.

A l'égard des différentes espèces de vol, nulle part le châtiment n'est proportionné au délit. Souvent, pour avoir dérobé des haillons, un malheureux subit une peine plus rigoureuse qu'un usurpateur, pour avoir dépouillé l'héritier légitime, ou qu'un déprédateur, pour avoir ruiné l'Etat.

Presque partout on punit avec plus de sévérité le vol que l'escroquerie et je ne sais sur quel fondement A juger de ces crimes par les risques où sont exposés les biens des sujets, le premier est beaucoup plus grave que le dernier, puisqu'il est beaucoup plus difficile de s'en défendre. A en juger par le caractère des déliquants, il est beaucoup plus grave encore : souvent le vol n'est pas prémédité, l'escroquerie l'est toujours. Un malheureux voit un objet qu'il est tenté de s'approprier, combien il lui en coûte quelquefois pour consommer son crime ! L'a-t-il consommé, il en rougit l'instant d'après, et, déchiré de remords, il voudrait pouvoir réparer sa faute. Au lieu que l'escroc, parvenu à étouffer en lui tout sentiment de honte, fait son unique étude des moyens de tromper les autres et d'échapper au châtiment. Mais, dit-on, le voleur profite des ténèbres, et met la vie en danger. S'il vient de nuit, ou qu'il emploie la violence, on est à son égard dans le cas de la défense naturelle; il sera licite de le tuer.D'ailleurs,il ne faut point confondre le simple vol avec le vol aggravé par les circonstances.

Il résulte de ce qui précède, qu'il est indispensable de bien distinguer les différentes espèces de vol, lorsqu'on veut décerner contre chacune la peine méritée.

L'ADULTÈRE

Il est constant que la plupart des filles ne sont guère déterminées au mariage que par des motifs étrangers à l'amour, tels que l'impatience de s'affranchir de la gêne où elles sont retenues, le désir de se faire un sort, l'envie d'effacer leurs compagnes; contentes de ces avantages si propres à flatter leurs vanités, elles se font à leur nouvelle chaîne, et s'attachent ensuite à celui qui leur a fait connaître la première émotion des sens. Quant aux hommes, ils n'ont presque jamais en vue que la fortune. Sans égard au caractère de la femme qu'ils épousent, ils espèrent que sa dot leur fournira les moyens de rétablir leurs affaires délabrées, d'avoir une bonne table, des chiens, des chevaux, des maîtresses; de se procurer toute espèce de plaisirs, et de se plonger dans la volupté.

J'ai dit que l'infidélité au lit conjugal commence presque toujours par l'homme; il est donc moins excusable que la femme qui vient ensuite à lui manquer de foi. Si l'on fait attention à l'extrême différence que la nature a mise dans la puissance des sexes, on trouvera qu'il est moins excusable encore. Il devrait donc être puni plus sévèrement. Ne prétendons pas toutefois que les législateurs pensent assez noblement pour être impartials dans leur propre cause; relâchons-nous donc de ce droit rigide, et que la peine statuée par la loi contre l'adultère, soit égale pour les deux sexes.

Mais quelle doit être cette peine ? La plus naturelle paraît d'accorder le divorce aux conjoints, et d'obliger le séducteur d'épouser la femme infidèle; mais ceci demande distinction. Si la femme est convaincue d'infidélité, on accordera le divorce au mari, et on obligera le séducteur d'épouser la répudiée, dont les trois quarts de la dot seront saisis au profit des enfants au cas qu'il y en ait de son lit; à leur défaut, un quart restera au mari. Si le séducteur était marié, et si son épouse refusait de s'en séparer, ou s'il s'évadait pour se soustraire à la justice, le quart de ses biens serait saisi au bénéfice de l'enfant à naître en cas de grossesse, à son défaut au profit de l'Etoile des pauvres filles; et sur ce quart, on assignerait à la mère une pension

alimentaire. S'il n'avait point de fortune, il serait condamné à un bannissement perpétuel. Si le mari est convaincu d'infidélité, la femme obtiendra divorce et restitution de sa dot. Si elle n'en n'a point apporté, on lui assignera une pension alimentaire sur les trois quarts des biens propres au répudié, qui seront saisis au profit des enfants de son lit, puis on obligera l'infidèle d'épouser la femme séduite, au cas qu'elle soit libre, ou que son mari consente à la répudier.

LES CRIMES CONTRE LA RELIGION

Il est bon que la religion soit toujours liée au système politique, parce qu'elle est un garant de plus de la conduite des hommes.

Il est bon aussi qu'il n'y ait qu'une religion dans l'Etat, parce que les membres en sont beaucoup mieux unis ; mais lorsqu'il y en a plusieurs, il faut les tolérer, tant qu'elles ne sont point intolérantes elles-mêmes, tant qu'elles ne tendent point par leurs dogmes à détruire la société.

Quelle que soit la religion dominante de l'Etat, le législateur n'a droit que d'engager les sujets à s'y conformer, en favorisant la profession publique du culte extérieur, c'est-à-dire en préférant (à mérite égal) pour les emplois de confiance ceux qui la suivent.

Pour maintenir, défendre et propager la religion, les prêtres ne doivent employer que la force de la persuasion ; que toujours ils soient des ministres de paix, jamais des ministres de guerre.

Les crimes contre la religion, qui troublent l'ordre de la société, sont du ressort de la justice humaine. Les autres sont du ressort de la justice divine. « Tout s'y passe entre Dieu et l'homme. » Les rechercher serait établir une sorte d'inquisition fatale à la liberté des citoyens ; en armant contre eux le zèle des fanatiques, ils seraient toujours en but aux persécutions ; la conduite la plus irréprochable, la vertu la plus éminente ne pourraient les en garantir.

Le châtiment des crimes contre la religion, qui sont du ressort de la justice humaine, doit toujours être sûr de la nature des choses. Que les lois se gardent de vouloir venger le ciel ; car

dès que cette idée entre dans l'esprit du législateur, c'en est fait de l'équité ; combien d'échafauds dressés pour des malheureux qui avaient refusé de faire le signe de la croix ; combien de bûchers allumés contre des malheureux dont tout le crime était quelque singularité d'opinion, et combien d'autres supplices barbares qui font frémir d'horreur !

DES CRIMES CONTRE LES MŒURS

L'Etat a-t-il droit sur la chasteté de ses membres ? Question ridicule qui ne peut être agitée que chez une nation qui a cessé d'être libre et qui a perdu ses mœurs. Ainsi, admettons sans balancer ce droit incontestable puisqu'il ne peut que contribuer au repos des familles et favoriser la propagation, qui fait toujours la force des empires. Qui ne voit que la loi contre l'incontinence doit également lier les deux sexes, et que la peine décernée contre les infracteurs doit être proportionnelle au délit ? Il n'en est rien pourtant, et partout le législateur semble oublier la justice, pour entrer dans les vues d'un siècle corrompu.

C'est une observation générale que les femmes sont plus disposées à la tendresse que les hommes : elles sentent plus tôt le besoin d'aimer, et elles le sentent plus vivement. A ce penchant de la nature, qui, dans la société traînerait à sa suite de grands désordres s'il restait sans frein, on tâche dès l'enfance d'opposer la pudeur. Mais comme tout est contradictoire dans nos institutions politiques, les filles reçoivent toujours dans le monde une éducation opposée à celle qu'elles ont reçue dans la maison paternelle. Que ne faisons-nous pas pour leur faire oublier les leçons de la sagesse ? A peine sont-elles en âge de nous entendre, que nous nous hâtons d'exercer leur imagination ; nous tournons toutes leurs pensées vers la volupté ; et par mille agaceries nous cherchons à faire parler leurs sens. Leur jeune cœur s'ouvre-t-il à l'amour ? Trop souvent nous avons la lâcheté d'abuser de leur faiblesse ; ou si elles échappent à nos artifices, ce n'est que par la vigilance de leurs mères.

Le temps de former un doux lien est-il enfin venu ? L'homme a tout l'avantage, il choisit ; la femme ne peut que refuser ;

et combien de parents insensés sacrifient à l'ambition le bonheur de leur fille ? Guidés par une aveugle tendresse, ils l'arrachent à un homme qu'elle estime et chérit, pour la contraindre à se donner à un homme qu'elle méprise et déteste. Sont-ils unis ? Forcée de renoncer désormais à l'objet de son cœur, elle devient incapable d'en aimer un autre, et ne voit plus pour elle qu'un malheureux avenir.

Plus heureuse que le grand nombre, a-t-elle échappé à la contrainte ? Son bonheur est de courte durée ; aux caresses succède bientôt la froideur maritale ; au lieu d'un amant, elle a un maître qui s'arroge un empire tyrannique, néglige ses devoirs, rompt sa chaîne, et ne se croit plus tenu à rien.

Instruite de ses infidélités, veut-elle se plaindre ? Il n'écoute point ses reproches, et fuit pour ne point voir couler ses larmes. Lassée de se plaindre en vain de l'inconstant qui lui manque de foi, si elle imite son exemple, il crie vengeance, il sévit sans pitié. Qui le croirait ? Loin de venir au secours d'une faible opprimée, les lois se joignent à un cruel oppresseur ; et pour une faute qu'il commet impunément, toujours elle perd sa réputation, souvent sa liberté, quelquefois sa vie même. C'est ainsi qu'en tous lieux le législateur a exercé la plus horrible tyrannie contre le sexe qui a le plus besoin de protection.

Fallait-il qu'à tant d'outrages se joignît la barbarie du préjugé ! A leurs pieds tant qu'elles paraissent ne rien sentir pour nous, nous les dédaignons dès qu'elles se sont montrées trop sensibles ; et à la honte éternelle de notre siècle, combien sont flétries pour les mêmes faiblesses dont nous tirons vanité !

A côté du tableau d'une femme trompée, plaçons celui d'une fille séduite. Qu'à force de soins hypocrites un homme touche le cœur d'une jeune personne, et qu'à force de faux serments il l'amène à se rendre, que de peines amères va bientôt lui coûter un moment de crédulité ! elle en pleurera toute la vie, et jamais ses larmes n'effaceront son déshonneur....

Sa faute paraît-elle à découvert ? Le perfide l'abandonne : elle a beau s'attacher à lui, l'accuser de parjure, implorer sa pitié, sourd à ses reproches, il se rit de ses soupirs et insulte à ses larmes.

Réclame-t-elle contre cet indigne traitement ? C'est en vain qu'elle fait retentir les tribunaux de ses lamentations, les lois

l'abandonnent. Que dis-je, souvent elles la punissent de son infortune ; tandis que le cruel, qui en est l'auteur, reste impuni. Du moins si elle trouvait quelque ressource dans la pitié publique ; mais loin de prendre la défense d'une fille indignement séduite, le monde se plaît à en publier la fragilité ; et tandis qu'on la hue, le lâche qui l'a trompée n'aperçoit aucune différence dans l'accueil qu'on lui fait, S'il est riche, il continue à être fêté, et il n'en trouvera pas moins à séduire d'autres filles, qui ont encore leur innocence.

Après avoir passé longtemps à pleurer sa faute, lui sera-t-il permis enfin de rentrer dans le monde ? mais cette faible consolation lui est même refusée ; on la fuit, et si elle est sans fortune, forcée de se cacher, souvent il ne lui reste pour vivre que de se donner à la prostitution.

Son sort lui paraît insupportable ; qu'il est doux néanmoins, comparé à celui qui l'attend ! Malheureuse victime bientôt fuyant la lumière importune du jour, n'osant se montrer que de nuit, exposée aux injures du temps au coin des rues et harassée de fatigue, elle sera réduite, pour avoir du pain, à vendre les baisers de l'amour au premier venu, d'endurer ses dégoûtantes caresses, de souffrir ses mauvais propos, ses brutalités, ses outrages, et, comme si ce n'était pas assez d'être la proie de cent libertins crapuleux,elle sera encore livrée aux tourments d'une affreuse maladie, aux horreurs de la pauvreté. Mais il en est qui vivent au sein des délices ! Pour une qu'on voit dans l'opulence,mille sont exposées à la plus affreuse misère, reléguées dans d'horribles réduits, couchées sur des grabats, en proie au besoin.

A la vue de tant de pièges tendus sous les pieds de la jeunesse, de tant d'appâts offerts à l'innocence, de tant de violences faites à la faiblesse, quelle âme juste n'excuserait les fautes d'un sexe fragile que nous avons assujetti aux plus rudes devoirs ; et à la vue du sort affreux de tant de victimes de notre perfidie, quelle âme sensible ne serait touchée de pitié !

Mais ce n'est pas la pitié, c'est l'indignation que je voudrais exciter dans les cœurs. Quoi ! la duplicité, la fourberie, l'hypocrisie, le mensonge, le parjure ne seront point blâmables chez les hommes; et, chez les femmes, la sensibilité, la cré-

dulité, la faiblesse seront à jamais flétrissantes ! Au lieu d'être leurs soutiens nous ne saurons que les tromper, et, après en avoir été les vils corrupteurs, il nous sera encore permis d'en être les lâches tyrans ?

De quel droit nous jouons-nous ainsi de leur fragilité ? De quel droit nous arrogeons-nous sur elles une autorité tyrannique ?

Nous les avons assujetties aux plus austères devoirs ; il le fallait, dit-on ; la débauche des femmes causerait un affreux désordre dans la société. Comme si la débauche des hommes n'en causait aucun ! Comme si les hommes n'étaient pas toujours de moitié avec elles ! Comme si l'impunité des hommes n'était pas le plus grand des désordres ! Laissons-là ces sottes maximes d'un siècle corrompu : le préjugé qui les favorise est honteux, mais les lois qui les autorisent sont atroces. Maudit soit à jamais leur inique empire, si elles dispensent un sexe d'être juste, si elles lui donnent le droit de corrompre la vertu sans appui et si elles lui assurent l'odieux privilège de tyranniser la faiblesse ! Osons réclamer ici contre leur partialité ; après avoir si longtemps servi le crime, qu'elles protègent enfin l'innocence.

Sans doute la débauche doit être punie dans les deux sexes puisqu'elle trouble l'ordre de la société ; mais la punition doit être égale. Egale, ai-je dit, je me trompe ; rarement la femme est coupable, et rarement l'homme est innocent... Le débordement des sexes commence toujours par l'homme, et jamais femme ne se rend qu'elle n'ait été séduite ; un séducteur est donc plus coupable que l'infortunée qu'il déshonore.....

Disons même que chez les femmes le libertinage vient presque toujours de la dure nécessité, au lieu que chez les hommes il vient toujours d'un penchant vicieux. Pour une prostituée que fait la paresse ou l'amour de la parure, la faim en fait mille ; et qui ne sait qu'elles commencent toutes par être séduites ? Vu l'extrême inégalité des fortunes parmi nous, le grand nombre, à la merci du petit, ne trouve plus sa subsistance que dans la servitude.....

Qu'une jeune fille, chassée du foyer paternel par la misère, arrive dans une grande ville pour y chercher maison, si elle est jolie, elle ne tarde pas à tomber dans les mains de ces misé-

ables directrices d'un péché qu'elles ne peuvent plus commettre elles-mêmes, toujours à l'affût de ce qui peut augmenter leur infâme trafic. Bientôt arrêtée comme servante, elle est conduite dans un lieu de débauche et livrée sans pitié à quelque vieux satyre. Evite-t-elle à sa descente à l'hôtellerie la funeste rencontre ? Elle ne tarde pas à la faire dans un de ces endroits où l'on rançonne les domestiques qui cherchent place. Moins novice, ou plus heureuse, trouve-t-elle condition ? le malheur qui la menaçait n'est que différé ; il l'attend dans ce nouvel asile où maîtres et valets travailleront à la séduire : douces paroles, propos lascifs, chansons obscènes, promesses, présents, ruses, violence, tout est employé et trop souvent avec succès. Résiste-t-elle ? elle n'est point victorieuse encore : exposée aux attaques de tous ceux qui s'emploient à fournir aux plaisirs voluptueux du riche, ce que n'ont pu faire de minces dons, l'offre d'un sort brillant le fait enfin. L'insensée change d'état et se voit presque toujours abandonnée au public après la perte de son honneur. Qu'on ne croie pas que la beauté seule soit exposée à cet écueil ; toute jeune fille qui se voit sur le pavé sans secours, sans asile, sans parents, sans amis, n'a d'autre ressource pour subsister que celle de s'abandonner aux lâches qui voudront tirer avantage de sa triste position.

Le libertinage fait horreur, et je ne cherche point à le justifier ; toutefois comme il est presque toujours forcé chez les femmes, le gouvernement n'a pas le droit de punir, tant qu'il laisse manquer du nécessaire ; moins encore a-t-il le droit de leur faire porter seules la peine d'une faute qu'elles ne font que partager. Mais une fois soustraites à la misère et instruites de leurs devoirs, des risques qu'elles courent, des moyens de résister,si elles se dévouaient à cet infâmeétat,elles deviendraient susceptibles de la justice...

L'AMI DU PEUPLE

DÉNONCIATION CONTRE NECKER

Depuis que j'ai dénoncé M. Necker, le public est inondé d'une foule d'écrits où le premier ministre des finances est flagorné, et où je suis impitoyablement déchiré par des vendeurs d'injures et de calomnies. Dans une guerre de ce genre, on sent trop le prodigieux avantage que doit avoir contre un homme réduit à travailler pour vivre, un homme qui a l'autorité en main, qui peut donner des places et qui dispose d'une fortune de 14 à 15 millions.

Quoi qu'il en soit, mes principes sont connus, mes mœurs sont connues, mon genre de vie est connu : ainsi je ne m'obstinerai point à combattre de lâches assassins qui s'enfoncent dans les ténèbres pour me poignarder. Que l'honnête homme qui a quelque reproche à me faire se montre, et si jamais j'ai manqué aux lois de la plus austère vertu, je le prie de publier les preuves de mon déshonneur. Je terminerais ici cet article, s'il n'importait à la cause de la liberté que le public ne soit pas la dupe des artifices employés pour le prévenir défavorablement contre son incorruptible défenseur.

Comme ma plume a fait quelque sensation, les ennemis publics, qui sont les miens, ont répandu dans le monde qu'elle était vendue : ce qui, d'après le caractère connu des gens de lettres du siècle, n'était pas difficile à persuader à qui ne m'a point lu. Mais il suffit de jeter les yeux sur mes écrits pour s'assurer que je suis peut-être le seul auteur depuis Rousseau qui dût être à l'abri du soupçon. Et à qui, de grâce, serais-je vendu ? Est-ce à l'Assemblée nationale, contre laquelle je me suis élevé tant de fois, dont j'ai attaqué plusieurs décrets funestes, et que j'ai si souvent rappelée à ses devoirs ? Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les odieuses usurpations, les redoutables prérogatives ? Est-ce au ministère que j'ai toujours donné pour l'éternel ennemi des peuples, et dont j'ai dénoncé les membres comme

traîtres à la patrie ? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé, les dépenses bornées au simple revenu des apanages, et dont je demande que le procès soit fait aux coupables ? Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé d'attaquer les débordements, les prétentions ridicules, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres ? Est-ce à la noblesse dont j'ai frondé les injustes prétentions, attaqué les privilèges iniques, dévoilé les perfides desseins ? Est-ce aux parlements, dont j'ai relevé les projets ambitieux, les dangereuses maximes, les abus révoltants, et dont j'ai demandé la suppression ? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'Etat, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge ? Est-ce aux capitalistes, aux banquiers, aux agioteurs, que j'ai poursuivis comme des pestes publiques ? Est-ce à la municipalité, dont j'ai découvert les vues secrètes, dévoilé les desseins dangereux, dénoncé les attentats, et qui m'a fait arrêter ? Est-ce aux districts, dont j'ai attaqué l'alarmante composition et proposé le besoin de réforme ? Est ce à la milice nationale dont j'ai attaqué les sots procédés et la sotte confiance dans des chefs suspects ? — Reste donc le peuple, dont j'ai constamment défendu les droits et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes. Mais le peuple n'achète personne ; et puis pourquoi m'acheter ? Je lui suis tout acquis ; me fera-t on un crime de m'être donné ?

Si ces ennemis qui cherchent à me perdre avaient quelque jugement, ils sentiraient que leurs coups seront toujours sans effet, tant qu'ils ne saisiront pas le défaut de la cuirasse. Ainsi, au lieu de frapper en aveugle, que ne cherchent-ils mes faiblesses, que n'épient-ils mes ridicules, pour me peindre d'après moi ? Ils ont besoin d'aide, je vais leur en donner.

Depuis longues années, mes amis, témoins de mon insouciance sur l'avenir, me reprochent d'être un animal indécrottable ; peut-être n'ont-ils pas tort ; mais ce défaut n'est pas, je crois, celui d'un complaisant prêt à se vendre. Depuis longues années, mes voisins, qui voient que je me refuse le nécessaire pour faire construire des instruments de physique, me regardent commo un original inconcevable ;

peut-être n'ont-ils pas tort; mais ce défaut n'est pas, je crois, celui des intrigants qui cherchent à se vendre.

Il y a dix mois que je sers la patrie nuit et jour; mais je n'ai voulu prendre aucune part à la gestion des affaires publiques. Je me suis montré dès le premier instant d'alarme, et je n'ai consulté que mon cœur pour partager les périls communs. Depuis le mardi soir, jour de la prise de la Bastille, jusqu'au vendredi soir, je n'ai pas désemparé du comité des Carmes dont j'étais membre. Obligé de prendre enfin quelque repos, je n'y reparus que le dimanche matin. Le danger n'était plus imminent, et je voyais les choses un peu plus de sang-froid. Quelque importantes que me parussent les occupations d'un commissaire de district, je sentais qu'elles ne convenaient nullement à mon caractère, moi qui ne voudrais pas de la place de premier ministre des finances, pas même pour m'empêcher de mourir de faim. Je proposai donc au comité d'avoir une presse, et de trouver bon que, sous ses auspices, je servisse la patrie en rédigeant l'historique de la révolution, en préparant le plan de l'organisation des municipalités, en suivant le travail des Etats Généraux. Cette proposition ne fut pas du goût de la majorité, je me le tins pour dit; et, pénétré de ma parfaite inaptitude à toute autre chose, je me retirai. Aux yeux de tant d'honnêtes citoyens qui font une spéculation de l'honneur de servir la patrie, ma retraite doit paraître pure stupidité, je le sais; mais ma proposition n'était pas celle d'un homme dont la plume est à vendre.

Le plan que j'avais proposé au comité des Carmes, je l'ai exécuté dans mon cabinet et à mes dépens. Mes amis ont fait le diable pour m'empêcher d'écrire sur les affaires actuelles; je les ai laissés crier et n'ai pas craint de les perdre. Enfin je n'ai pas craint de mettre contre moi le gouvernement, les princes, le clergé, la noblesse, les parlements, les districts mal composés, l'état-major de la garde soldée, les conseillers des cours de judicature, les avocats, les procureurs, les financiers, les agioteurs, les déprédateurs, les sangsues de l'Etat et l'armée innombrable des ennemis publics. Serait-ce donc là le plan d'un homme qui cherche à se vendre ?

Hé! pour qui me suis-je fait ces nuées de mortels en-

nemis ? Pour le peuple, ce pauvre peuple épuisé de misère, toujours vexé, toujours foulé, toujours opprimé, et qui n'eut jamais à donner ni places ni pensions. C'est pour avoir épousé sa cause que je suis en butte aux traits des méchants qui me persécutent, que je suis dans les liens d'un décret de prise de corps, comme un malfaiteur. Mais je n'éprouve aucun regret ; ce que j'ai fait, je le ferais encore, si j'étais à recommencer. Hommes vils, qui ne connaissez d'autres passions dans la vie que l'or, ne me demandez pas quel intérêt me pressait ; j'ai vengé l'humanité ; je laisserai un nom, et le vôtre est fait pour périr.

Les folliculaires qui se prêtent à me diffamer ne sont pas tous des scélérats consommés, je veux le croire ; qu'ils rentrent donc en eux-mêmes un instant, ils rougiront de leur bassesse. Je ne les accablerai point d'injures, je ne leur ferai point de reproches ; mais s'il en est un seul qui doute encore que ma plume n'est conduite que par mon cœur, qu'il vienne me voir dîner.

Enfin, aurais-je besoin de me vendre pour avoir de l'argent ? J'ai un état qui m'en a donné et qui m'en donnera encore, dès que je me résoudrai à renoncer au cabinet. Je n'ai même que faire de renoncer au cabinet, je n'ai besoin que de ma plume. Aux précautions infinies que prennent les ennemis de l'Etat pour empêcher mes écrits de voir le jour, mes diffamateurs peuvent s'assurer que je ne manquerai pas de lecteurs. L'*Ami du peuple* aurait été, dans leurs mains, une source abondante ; dans les miennes, cette source est restée stérile ; j'ai abandonné les trois quarts du profit aux libraires chargés de m'épargner les embarras de l'impression et de la distribution, à la charge que chaque numéro sera livré à un sou aux colporteurs.

Je me flatte d'en avoir assez dit pour dégoûter les échos de cette calomnie, la seule qui pût porter coup à la cause que je défends. Quant aux autres, je laisse libre carrière à mes diffamateurs, et je ne perdrai pas, à les confondre, un temps que je dois à la patrie.

IL FAUT CRÉER UN TRIBUNAL D'ETAT

Loin de nous le dessein cruel de jeter le moindre doute sur l'innocence de M. de la Salle (1) ; les juges les plus sévères ne lui reprochent que d'avoir négligé une simple formalité. Mais tout en applaudissant à son triomphe, il nous paraît un peu étrange que les Etats Généraux se soient érigés en cour de justice pour l'absoudre. Cet acte d'autorité qui confond tous les pouvoirs en réunissant le judiciaire au législatif ne tendrait à rien moins qu'à rendre despotique l'Assemblée nationale ; car, si elle peut absoudre, elle peut condamner : dès lors, les citoyens ne seraient plus sous la sauvegarde de la loi ; livrés sans défense à la merci d'un comité de recherches, ils se verraient tôt ou tard sous le joug de leurs propres représentants.

Pour éviter ce malheur affreux où entraînerait nécessairement la confusion des pouvoirs, les Etats Généraux auraient dû ériger un tribunal pour connaître des crimes d'Etat, tribunal que le public réclame depuis longtemps...

Je ne vois qu'un moyen de former un tribunal impartial et ferme qui ait la confiance publique et qui fasse parler la loi, c'est de le composer d'un membre de chaque district de la capitale, choisi par la voie du sort, et d'un président choisi par la voie du scrutin...

Ce tribunal commencerait à entrer en activité par l'instruction des procès des victimes de la populace effrénée, afin que leur mémoire fût flétrie ou réhabilitée suivant qu'ils seraient trouvés coupables ou innocents. Craindrions-nous de le dire ? Au milieu des cris d'indignation élevés de toutes parts contre les Launay, les Flesselles, les Foulon, les Berthier, se font entendre en faveur du chevalier du Pujet (massacré dans sa chambre après la prise de la Bastille) les regrets de mille honnêtes citoyens.

---

(1) M. de la Salle fut accusé à tort d'avoir voulu faire sortir la poudre de Paris.

LES SUBSISTANCES

Aujourd'hui les horreurs de la disette se sont fait sentir de nouveau, les boutiques des boulangers sont assiégées, le peuple manque de pain ; et c'est après la plus riche récolte, au sein même de l'abondance que nous sommes à la veille de périr de faim. Peut-on douter que nous soyons environnés de traîtres qui cherchent à consommer notre ruine ? Serait-ce à la rage des ennemis publics, à la cupidité des monopoleurs, à l'impéritie ou à l'infidélité des administrateurs, que nous devons cette calamité ? Voilà un mystère que les communes de tous les districts de la capitale doivent se faire un devoir d'éclaircir, sans délais, en chargeant quelques hommes capables, et d'une probité à l'épreuve, d'examiner la gestion du comité des subsistances de l'hôtel de ville.

Il est inouï que pour écouler les farines et les grains gâtés qu'avait accaparés le gouvernement, le bureau des subsistances commis pour approvisionner Paris, continue à souffrir que le public soit empoisonné par du pain détestable. Ces farines et ces grains, dira-t-on, ont coûté des sommes immenses au gouvernement, il faut que ces sommes lui rentrent. Mais le gouvernement n'a rien à lui ; le trésor public n'appartient qu'à la nation. Et ne vaut-il pas mieux qu'elle supporte quelque perte en destinant ces comestibles aux animaux, que d'exposer le peuple à une épidémie ?

DISCOURS AU PEUPLE

O Français ! peuple libre et frivole, ne pressentirez-vous donc jamais les malheurs qui vous menacent, vous endormirez-vous donc toujours sur le bord de l'abîme ?

Grâce au peu de vues de ceux qui tenaient les rênes du gouvernement, à la lâcheté des ennemis de l'Etat, à un concours d'événements inattendus, vous avez rompu vos fers, vous avez les armes à la main. Mais au lieu de poursuivre sans relâche le châtiment des ennemis publics, vous vous

êtes livrés au manège des hommes faibles ou corrompus qui s'efforçaient de les soustraire à votre juste vengeance, de les rappeler au milieu de vous, et vous avez laissé échapper ces coupables victimes.

Au lieu de sentir que votre indépendance actuelle est l'ouvrage des conjectures, vous en faites honneur à votre sagesse, à votre courage ; la vanité vous aveugle, et dans l'ivresse d'un faux triomphe, vous laissez vos perfides ennemis renouer tranquillement les fils de leur trame odieuse.

Au lieu de vous dévouer généreusement à la patrie, vous avez fait un objet de lucre des minces services que vous lui rendez ; vous ne semblez même vous disputer l'honneur de la servir que pour achever de la dépouiller.

Au lieu de choisir pour vos chefs des hommes indépendants, distingués pour leurs principes, leurs lumières et leurs vertus publiques, vous vous abandonnez aux premiers venus ; vous appelez à des places de confiance des hommes peu versés dans les affaires, des hommes pensionnés par le prince, des hommes qui ne subsistent que de ses largesses. Comment de pareils citoyens oseraient-ils élever la voix contre l'injuste autorité d'un maître, ou plutôt à quel titre compteriez-vous sur leur fidélité ? Le dirai-je ? Vous vous êtes montrés si peu jaloux du choix de vos mandataires, que dans vos comités municipaux sont des hommes nourris des maximes de la robe et de la cour ; mais ce que la postérité refusera de croire, c'est que dans l'assemblée même de vos représentants, où l'on ne devrait compter que des sages, se trouvent des hommes qui n'avaient d'autres titres auprès de vous que d'avoir bonne table, et qui pis est, des hommes peu recommandables par leurs sentiments, des hommes peu honorés par l'opinion publique, des hommes enfin qui n'ont échappé à la loi que par un certificat d'imbécilité... O siècle ! ô mœurs !

Peuple inconsidéré, livrez-vous à la joie, courez dans les temples, faites retentir les airs de vos chants de triomphe, et fatiguez le ciel de vos actions de grâces pour un bien dont vous ne jouissez pas. Vous n'avez plus de tyrans, mais vous éprouvez encore les effets de la tyrannie ; vous n'avez plus de maîtres, mais vous ressentez encore les maux de l'oppres-

sion; vous ne tenez qu'un fantôme et vous êtes plus loin du bonheur que jamais. Hé! de quoi vous applaudiriez vous? D'un bout du royaume à l'autre, l'Etat est en travail et en convulsions; vous êtes dans l'infortune, vos ateliers sont déserts, vos manufactures abandonnées, votre commerce est dans la stagnation, vos finances sont ruinées, vos troupes sont débandées; vous vivez dans l'anarchie, et pour surcroît de calamité, c'est en vain que le ciel a eu pitié de vous, c'est en vain qu'il vous a ouvert les trésors de la fécondité. Vous n'avez échappé aux horreurs de la famine que pour éprouver la disette au sein même de l'abondance.

Encore, si vous touchiez au terme de vos maux; mais ils ne feront qu'empirer. Les beaux jours fuient avec rapidité; bientôt la rigueur de la saison ajoutera de nouveaux besoins à ceux qui vous consument; le gain des ouvriers et des maîtres diminuant peu à peu avec la longueur des journées, ajoutera à la misère commune; des légions de domestiques, mis sur le pavé, augmenteront la foule des indigents; et l'affreux désespoir poussant au crime les malheureux qui manquent de tout et que la société abandonne, changera la capitale en un repaire de voleurs et d'assassins.

Quel sort vous attend! Les ennemis cruels acharnés à vous perdre, ne cessent de vous tendre des pièges; jour et nuit ils s'efforcent de vous entraîner dans tous les désordres, de vous accabler d'inquiétudes et d'alarmes, de vous fatiguer de votre indépendance, de vous faire sentir les maux de l'insubordination, de vous faire regretter l'esclavage et de vous réduire à chercher dans les bras d'un maître le repos, l'abondance et la paix.

Si du moins le Sénat national mettait fin à vos malheurs par la régénération du royaume. Mais, ô douleur! depuis longtemps vos ennemis y siègent avec sécurité; ils ont trouvé moyen de s'y faire des créatures, et de tourner contre vous vos propres défenseurs. La plupart de ses députés n'ayant à vous offrir qu'une fidélité incorruptible gardent le silence, tandis qu'une poignée d'orateurs ambitieux, verbeux et bruyants, consumant les jours en vains débats, tirent les affaires en longueur pour ne rien conclure, et semblent cher-

cher à vous enlacer dans les liens d'une politique captieus
Le voile enfin tombera... Déjà quelques provinces fo éclater leur mécontentement; l'Etat est sur le point d'êt déchiré. La capitale, qui ne subsiste que par le luxe et l vices, pourra bien redemander un maître, et peut-être verr t-on quelques ambitieux prodiguer l'or pour se saisir d rênes flottantes du gouvernement. Mais les provinces, pe dues pour le monarque, s'érigeront en républiques. S'il conserve quelques-unes, il combattra bientôt pour conquér les autres, et nous serons replongés, pendant une long suite de siècles, dans les horreurs des guerres civiles q désolèrent autrefois la France. O ma patrie! à l'aspect d malheurs qui t'accablent et te menacent, mon cœur se fen de douleur, des larmes de sang coulent de mes yeux.

Cessons de nous plaindre : les maux cruels qui nous fo gémir sont notre ouvrage, les fruits amers de notre dépr vation. Qu'attendre d'un peuple d'égoïstes qui n'agisser que par des vues d'intérêt, qui ne consultent que leurs pa sions, et dont la vanité est l'unique mobile? Ne nous ab sons plus : une nation sans lumières, sans mœurs, sans vert n'est pas faite pour la liberté. Elle peut bien rompre un m ment ses lois, mais peut-elle éviter de les reprendre? et elle n'est pas enchaînée par la force, elle le sera infaillibl ment par la fourbe.

Insensés que nous sommes, nous fermons l'oreille au sages qui cherchent à nous réveiller de notre léthargie, nous l'ouvrons aux fripons adroits qui cherchent à no endormir. Ah! s'il nous reste encore quelque espoir, so tons, sortons de notre fatale sécurité, découvrons l'abîm ouvert sous nos pas, mesurons-en la profondeur et travai lons à le combler avant qu'il nous ait engloutis.

Réfléchissons-y mûrement. Jamais la machine politiqu ne se remonte que par des secousses violentes, comme le airs ne se purifient que par des orages. Rassemblons-nou donc sur les places publiques, et avisons aux moyens d sauver l'Etat : mais hélas! pourrions-nous les méconnaîtr encore?..... La source de nos malheurs actuels, c'est qu les conseils de ceux qui nous gouvernent sont et trop nom breux et trop dépourvus de sages; les cohues ne serven

u'à jeter partout le désordre ; et les ambitieux, les vicieux, es sophistes soudoyés ne sont bons qu'à nous perdre. Portons enfin la cognée à la racine. — Le seul moyen de tarir a source de nos maux, c'est de purger nos comités des ommes dont les principes sont suspects ou dangereux, des ommes qui tiennent quelque place, quelque pension du gouvernement. Requérons aussi le Sénat national de se urger lui-même : que son premier décret déclare inhabile siéger tout homme qui tient quelque bienfait de la Cour, u qui fait une spéculation de la gloire de servir la patrie ; ue tout membre qui a une place ou une pension du Prince oit invité à les remettre ; que chacun s'engage d'honneur ne recevoir aucune faveur de la Cour, que dix ans après expiration de la législature dont il fait partie. Si le Sénat fuse de se purger, que les pouvoirs des députés dans lesuels on ne peut plus prendre confiance, soient révoqués ar leurs commettants, et qu'à leur place soient appelés es hommes d'un vrai mérite.

Les Etats actuels ont été formés sur les mauvais principes e la féodalité ; aujourd'hui qu'il n'y a plus dans le royaume u'un seul ordre de citoyens, que la hiérarchie sacrée et la oblesse n'y siègent plus comme classes privilégiées, qu'on y admette que ceux d'entre eux qui ont fait preuve de le patriotique, et que l'assemblée nationale, réduite au uart, soit uniquement composée d'hommes éclairés et verueux.

PROFESSION DE FOI DE MARAT

On m'écrit de tous côtés que cette feuille cause beaucoup e scandale ; les ennemis de la patrie crient au blasphème ; les citoyens timides qui n'éprouvèrent jamais ni les élans e l'amour de la liberté, ni le délire de la vertu, pâlissent à lecture. On convient que j'ai raison d'attaquer la faction orrompue qui domine dans l'Assemblée nationale, mais n voudrait que ce fût avec modération : c'est faire procès un soldat de se battre en désespéré contre de perfides nemis.

Peut-être aussi me juge-t-on avec un peu de légèreté, sans doute on changerait d'opinion si l'on connaissait faits. En voici qu'il est bon de ne pas oublier. Tant que cru voir dans l'Assemblée nationale des citoyens dévo au service de l'Etat, j'ai eu pour elle le respect qu'inspir les vertus publiques. Tant que j'ai cru voir dans l'Asse blée nationale un désir soutenu, mais peu éclairé, d'al au bien, j'ai eu pour elle tous les égards que mérite la loyau j'ai travaillé à la rappeler aux bons principes, et, crai de diminuer la confiance des peuples, je lui ai adressé dir tement mon travail. Mais lorsque j'ai vu l'assemblée po suivre avec opiniâtreté un plan d'opérations funestes, j fait l'acquit de ma conscience en lui adressant publiquem mes observations. Enfin, lorsque je n'ai pu me dissimu le dessein criminel qu'a formé la faction ennemie de sacrif la nation au prince et le bonheur public à la cupidité d'u poignée d'ambitieux, toute espèce de considérations s'e évanouie ; je n'ai vu que le danger de la patrie, son sal est devenu ma loi suprême, et je me suis fait un devoir répandre l'alarme, seul moyen d'empêcher la nation d'êt précipitée dans l'abîme.

Au demeurant, je dois ma profession de foi à mes lecteur je vais la leur faire avec la franchise d'un homme qui sait point dissimuler ; mais je n'y reviendrai plus. Je l prie de s'en souvenir. — La vérité et la justice sont m seules divinités sur la terre. Je ne distingue les homm que par leurs qualités personnelles ; j'admire les talent je respecte la sagesse, j'adore les vertus ; je ne vois dans l grandeurs humaines que les fruits du crime ou les jeux (la fortune : toujours je méprisai les idoles de la faveur, n'encensai jamais les idoles de la puissance : de quelqu titres qu'un potentat soit décoré, tant qu'il est sans mérit il est p u de c hose à mes yeux, et tant qu'il est sans vertu il n'est à mes yeux qu'un objet de dédain.

Les bons patriotes craignent que ma feuille ne soit su primée. Ce serait donc par les suppôts du d spotisme : o je les défie d'oser y toucher ; ils savent combien peu je l crains, et je ne les crois pas assez imbéciles pour se déclar de la sorte ennemis du bien public, et traîtres à la patri

ns un combat de discussions épineuses le peuple a tout raindre des artifices de ses ennemis, et il n'a rien à espérer ses forces, de son courage, de son audace ; il sera pris piège s'il ne l'aperçoit ; il lui faut donc des hommes versés ns la politique, qui veillent jour et nuit à ses intérêts, a défense de ses droits, au soin de son salut ; je lui consaerai tous mes instants.

En combattant contre les ennemis de l'Etat j'attaquerai ns ménagement les fripons, je démasquerai les hypotes, je dénoncerai les traîtres ; j'écarterai des affaires bliques les hommes avides qui spéculent sur leur faux le ; les lâches et les ineptes. incapables de servir la patrie ; hommes suspects, en qui elle ne peut prendre aucune nfiance. Quelque sévère que soit ma plume, elle ne sera doutable qu'aux vices, et, à l'égard même des scélérats, e respectera la vérité ; si elle s'en écarte un instant pour esser l'innocence, qu'on punisse le téméraire, il est sous main de la loi.

Je sais ce que je dois attendre de la foule des méchants e je vais soulever contre moi : mais la crainte ne peut n sur mon âme, je me dévoue à la patrie, et suis prêt à rser pour elle tout mon sang.

EFLEXIONS SUR LES DETTES DU GOUVERNEMENT DEVENUES NATIONALES

Les dons patriotiques se multiplient chaque jour ; les ciyens de tous les rangs s'empressent de porter leurs offrandes ; t-ce amour de la patrie ? est-ce envie de se distinguer ? est-ce anvaise honte de ne se pas montrer ? Peu m'importe. Mais il porte beaucoup au salut de l'Etat, de faire quelques réxions sur ce sujet.

Qu'appelle-t-on la dette nationale ? Les dépenses énormes à le faste et les vices scandaleux de la cour, l'inconduite, les éprédations et les folies du gouvernement ont entraîné la ation ; les dons immenses que le prince a prodigués et prodie encore à ses créatures ; les engagements onéreux qu'il a ontractés pour anticiper sur les revenus publics. Et c'est par

des transactions aussi criminelles que l'Etat est à deux doig de sa perte ! Et c'est pour consacrer des engagements de cet nature que la nation se constitue solidaire ! Et c'est po assurer les moyens de les remplir que le premier ministre d finances, après avoir perdu la nation en leur inspirant science de l'agiotage, grève chaque citoyen d'un impôt vex toire !

Et c'est pour les consacrer que les classes même les pl indigentes se privent de leur dernière ressource ? Loin de no l'idée odieuse de vouloir détourner ou tarir la source des r chesses qui restent à la patrie, mais craindrions-nous de l' purer et de la diriger (1) ?

Le ministre connaît à fond tous les côtés faibles des Fra çais ; il a spéculé sur leur sotte vanité.

Qu'à sa sollicitation, le prince envoie sa vaisselle d'arge à la monnaie, c'est un acte d'ostentation peu méritoire. Qu lui fait la perte d'une argenterie entassée dans ses buffets Sa table n'en est pas moins ouverte. Que dis-je ? c'est un fau sacrifice, onéreux à l'Etat : bientôt cette superbe vaissell sera remplacée par une vaisselle plus superbe encore.

Que des ministres opulents imitent l'exemple du prince rien de mieux ; le faste jure avec leur caractère apostoliqu et le sacrifice de leur vaisselle n'est qu'une petite restitutio du bien des pauvres dont ils jouissent et des appointement énormes qu'ils tirent de l'Etat (2).

Qu'un administrateur des finances, gorgé d'or, verse 100.00 livres dans le trésor public, rien de mieux ; c'est une petit restitution des sommes immenses qu'a soutirées des rentier alarmés son pouvoir magique de l'agiotage.

Qu'un duc verse 100.000 livres dans le Trésor public, rie de mieux ; c'est une petite restitution des brigandages de se

(1) Il est de notoriété publique que la maison Tellisson et Necker n'a amassé des biens immenses qu'en accaparant des fonds public adroitement discrédités, achetés à soixante et soixante-dix de perte et revendus au pair peu de temps après. (*Note de Marat.*)

(2) La fureur des louanges, pour tout ce qui vient des grands de la terre, est portée parmi nous jusqu'à la folie. Qu'on se rappelle les éloges dégoûtants dont les papiers étaient remplis à la nouvelle de l'ordre qu'avait donné le monarque de ne plus servir de pâtisserie sur sa table, et cela pour ménager la farine destinée à son peuple affamé. (*Note de Marat.*)

ıcêtres ou des largesses de quelques-uns de ces tyrans qui famaient leur peuple pour engraisser leurs favoris.

Qu'un financier verse 10.000 écus dans le Trésor public, en de mieux ; c'est une petite restitution des vols qu'il a faits l'Etat.

Que des communautés religieuses abandonnent tous leurs ens à l'Etat en se réservant une modeste pension, rien de ieux ; c'est lui restituer des fonds dont la superstition l'avait ivé.

Mais que des indigents se cotisent pour donner à l'Etat le nier de la veuve ; qu'un ministre opulent les y invite sans udeur, et que l'assemblée nationale y souscrive sans examen, oilà de ces traits inconnus dans l'histoire et réservés aux nnales de nos jours. O Français ! serez-vous donc toujours ans l'enfance, ne réfléchirez-vous jamais et faudra-t-il sans esse que l'ami du peuple vous désille les yeux !

Quoi ! c'est pour assurer la créance des rentiers, soudoyer les ensionnaires du prince, des ambassadeurs inutiles, des gouerneurs et des commandants dangereux, des femmes-galans des chevaliers d'industrie, des académiciens ignares et inéants, des sophistes soudoyés, des saltimbanques aériens, es histrions, des baladins, des ex-ministres ineptes, des xempts de police, des espions, et cette brillante tourbe des réatures du prince qui forment la chaîne des instruments e la tyrannie, que de pauvres artisans, de pauvres ouvriers, e pauvres manœuvres, qui ne gagneront jamais rien, ni aux archés ministériels, ni aux révolutions, achèveront de donner urs tristes dépouilles ! Quoi ! c'est pour payer les friponnees des agioteurs, le brigandage des traitants, et conserver fortune de leurs propres ennemis, de leurs déprédateurs, de urs tyrans, que vingt millions d'hommes se réduisent à la endicité! Ah! reprends tes haillons, homme infortuné ; apaise a faim, et s'il te reste encore un morceau de pain à partager, egarde tes frères prêts à périr de misère.

LE GOUVERNEMENT EST L'ENNEMI DU PEUPLE

Il est une vérité éternelle dont il est important d convaincre les hommes : c'est que le plus mortel ennemi qu les peuples aient à redouter est le gouvernement. A la hont éternelle des princes de la terre et de leurs ministres; presqu toujours les chefs qu'une nation se choisit pour assurer sa l berté ne songent qu'à lui forger des fers ; presque toujour les mains auxquelles elle a remis le soin de sa félicité ne s'occu pent qu'à consommer son malheur. Telle est l'ardeur de la soi de dominer que les hommes les mieux famés lui sacrifien jusqu'à leur réputation. Vous l'avez vu ce monstre autrefoi populaire, jaloux de commander, oublier la justice, le devoir l'honneur, presser continuellement le travail sur les imposi tions et le rétablissement du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du pouvoir de la tyrannie, pousser le prince à n'accorder qu'à cette condition son consentement aux décrets de l'Assemblée nationale et à se montrer en despote. Vous les avez vus pareil lement, ces hommes petits et vains que nous avons honorés de notre confiance, oublier au bout de quelques jours qu'ils dé pendent de nous, s'ériger en tyranneaux, et pousser la folie jusqu'à vouloir maltraiter leur maître avant que l'*Ami du peuple* les remît à leur place.

O mes concitoyens, hommes frivoles et insouciants, qui n'avez de suite ni dans vos idées, ni dans vos actions, qui n'agissez que par boutades, que pour chasser un jour avec intrépidité les ennemis de la patrie, et qui le lendemain vous abandonnerez aveuglément à leur foi, je vous tiendrai en haleine, en dépit de votre légèreté, vous serez heureux, ou je ne serai plus.

PROTESTATION CONTRE LA LOI MARTIALE

Non, il n'est point de malheurs qu'on n'ait sujet d'attendre de ce funeste décret ; point d'attentats dont il ne soit la source.

En ordonnant aux troupes de marcher contre les citoyens assemblés, il anéantit la nation, qui n'existe que par la réu-

ion des individus. En sévissant contre les officiers et les sol-
ats qui refuseront d'opprimer leurs pères, il divise les citoyens,
les oppose les uns aux autres, et les met aux prises pour
entr'égorger.

Quelle furie infernale a donc répandu sur les représentants
e la commune son souffle empoisonné ? Insensés ! croyez-
ous que c'est un bout de toile rouge qui vous mettra à cou-
ert des effets de l'indignation publique ? croyez-vous que ce
ont quelques satellites dévoués qui vous défendront de la
iste fureur de vos concitoyens ? Le peuple ne se vend jamais,
l'armée ne se vendra plus. Soudoyée par le prince, elle s'est
onnée à la nation ; soudoyée par la municipalité, elle se don-
era au peuple. C'est le vœu de la raison, c'est le fruit des lu-
ières. Ces menées ne frappent encore que les yeux exercés du
hilosophe ; mais bientôt elles frapperont ceux de la multitude.
éjà elle sent la dureté de votre joug ; déjà elle vous accuse
ses malheurs ; et si elle vient à vous surprendre en faute,
le s'abandonnera à son désespoir, et c'en est fait de vous pour
oujours. Souvenez-vous des décemvirs ; leur règne fut de
ourte durée ; le vôtre sera de plus courte durée encore : vous
rez imité leur conduite criminelle, je vous prédis la même fin.

Les citoyens timides, les hommes qui aiment leur repos, les
eureux du siècle, les sangsues de l'Etat et tous les fripons qui
ivent des abus publics ne redoutent rien tant que les émeutes
opulaires ; elles tendent à détruire leur bonheur en amenant
n nouvel ordre de choses. Aussi s'élèvent-ils sans cesse contre
s écrits énergiques, les discours véhéments, en un mot contre
out ce qui peut faire vivement sentir au peuple sa misère et le
appeler à ses droits.

C'est la morale des hommes constitués en dignité et en puis-
ance. Au milieu des abus de l'autorité et des horreurs de la
rannie, ils ne parlent que d'apaiser le peuple, ils ne travail-
nt qu'à l'empêcher de se livrer à sa juste fureur.

Ils ont pour cela de puissantes raisons, et, de plus, un pré-
xte bien propre à faire impression sur les hommes bornés,
ais qui n'en impose pas aux hommes instruits ; je parle des
ènes tragiques dont les insurrections sont presque toujours
ccompagnées.

Quelle que soit la terreur qui remplit leur âme, et qu'ils

cherchent à faire passer dans celle des autres, voici quelques réflexions qui contribueront à rassurer les esprits judicieux.

D'abord, le peuple ne se soulève que lorsqu'il est poussé au désespoir par la tyrannie. Que de maux ne souffre-t-il pas avant de se venger ! Et sa vengeance est toujours juste dans son principe, quoiqu'elle ne soit pas toujours éclairée dans ses effets, au lieu que l'oppression qu'il endure n'a sa source que dans les passions criminelles de ses tyrans.

Et puis, est-il quelque comparaison à faire entre un petit nombre de victimes que le peuple immole à la justice dans une insurrection, et la foule innombrable de sujets qu'un despote réduit à la misère, ou qu'il sacrifie à sa cupidité, à sa gloire, à ses caprices ! Que sont quelques gouttes de sang que la populace a fait couler, dans la révolution actuelle, pour recouvrer sa liberté, auprès des torrents qu'en ont versé un Tibère, un Néron, un Caligula, un Caracalla, un Commode ; auprès des torrents que la frénésie mystique d'un Charles IX en a fait répandre; auprès des torrents qu'en a fait répandre la coupable ambition de Louis XIV ? Que sont quelques maisons pillées en un seul jour par la populace, auprès des concussions que la nation entière à éprouvées pendant quinze siècles sous les trois races de nos rois ? Que sont quelques individus ruinés, auprès d'un milliard d'hommes dépouillés par les traitants, par les vampires, les dilapidateurs publics ?

Mettons de côté tout préjugé et voyons.

La philosophie a préparé, commencé, favorisé la révolution actuelle; cela est incontestable; mais les écrits ne suffisent pas, il faut des actions. Or, à quoi devons-nous la liberté, qu'aux émeutes populaires ?

C'est une émeute populaire, formée au Palais-Royal, qui a commencé la défection de l'armée et transformé en citoyens deux cent mille hommes dont l'autorité avait fait des satellites et dont elle voulait faire des assassins.

C'est une émeute populaire, formée aux Champs-Elysées, qui a éveillé l'insurrection de la nation entière ; c'est elle qui a fait tomber la Bastille, conservé l'Assemblée nationale, fait avorter la conjuration, prévenu le sac de Paris, empêché que le feu ne l'ait réduit en cendres et que ses habitants n'aient été noyés dans leur sang.

C'est une émeute populaire, formée au marché Neuf à la
alle, qui a fait avorter la seconde conjuration, qui a empêché
a fuite de la maison royale et prévenu les guerres civiles qui
n auraient été les suites trop certaines.

Ce sont ces émeutes qui ont subjugué la faction aristo-
ratique des Etats Généraux, contre laquelle avaient échoué
es armes de la philosophie et l'autorité du monarque ; ce sont
lles qui l'ont appelé, par la terreur, au devoir, qui l'ont amené
se réunir au parti patriotique et à concourir avec lui pour
auver l'Etat.

Suivez les travaux de l'Assemblée nationale, et vous trou-
erez qu'elle n'est entrée en activité qu'à la suite de quelque
meute populaire, qu'elle n'a décrété de bonnes lois qu'à la
uite de quelque émeute populaire, et que dans des temps de
alme et de sécurité cette faction odieuse n'a jamais manqué
le se relever pour mettre des entraves à la Constitution ou faire
asser des décrets funestes.

C'est donc aux émeutes que nous devons tout, et la chute
le nos tyrans, et celle de leurs favoris, de leurs créatures, de
eurs satellites, et l'abaissement des grands, et l'élévation des
etits, et le retour de la liberté, et les bonnes lois qui la main-
iendront en assurant notre repos et notre bonheur.

La loi martiale qui proscrit les attroupements n'a donc été
roposée que par un ennemi du bien public ; elle n'a été arra-
hée que par des traîtres à la patrie, et elle n'a été accordée
ue par des suppôts de la tyrannie. Qu'ils agréent ces quali-
ications s'ils n'aiment mieux recevoir celle d'imbéciles.

Les ennemis qui me persécutent peuvent me faire un crime
'une pareille doctrine ; mais je la prêche par devoir, par l'ordre
mpérieux de ma conscience, et je ne la déguiserai point, dussé-
e porter ma tête sur un échafaud.

Les cœurs sensibles ! ils ne voient que l'infortune de quel-
ues individus, victimes d'une émeute passagère ; ils ne com-
atissent qu'au supplice mérité de quelques scélérats ! Je ne
ois que les malheurs, les calamités, les désastres d'une grande
ation livrée à ses tyrans, enchaînée, pillée, vexée, foulée,
pprimée, massacrée pendant des siècles entiers. Qui, d'eux ou
e moi, a eu le plus de raison, d'humanité, de patriotisme ? Ils

s'efforcent d'endormir le peuple, je m'efforce de le réveiller ; ils lui donnent de l'opium, je lui verse de l'eau forte dans ses blessures, et j'en verserai jusqu'à ce qu'il soit pleinement rentré dans ses droits, jusqu'à ce qu'il soit libre et heureux.

N'avoir point de vues personnelles et proposer une loi martiale contre les attroupements, c'est singer les Anglais, et le comte de Mirabeau n'est pas homme à cela. Quoi qu'il en soit, nous lui devons quelques observations.

Une loi martiale contre les attroupements est bonne, excellente, admirable, lorsque la Constitution consacrée est juste et sage, nous allions dire parfaite, et que les dépositions de l'autorité se renferment dans le devoir ; alors elle empêche que des esprits inquiets et brouillons ne soulèvent le peuple pour tout bouleverser, et elle devient le plus ferme rempart de la liberté, du bonheur.

Mais lorsqu'une nation travaille à rompre ses fers, lorsqu'elle se débat contre les ennemis publics qui remplissent tous les départements, et cherchent à la livrer à l'anarchie ou à la replonger dans la servitude pour la tyranniser à leur gré, une loi martiale devient un mur d'airain élevé autour de l'abîme où elle est plongée.

O Mirabeau ! quand tu n'aurais fait que ce mal à la France, ton nom devrait être en horreur aux bons citoyens, et quand Robespierre n'aurait d'autre titre à la reconnaissance publique que de s'y être opposé, son nom lui sera toujours cher.

SUR LE PLAN DU COMITÉ MILITAIRE

Vu politiquement, le projet du comité militaire est absurde ; il est odieux, vu moralement.

Assujettir au même service et l'indigent, et l'opulent, et l'homme qui a de vastes possessions, et l'homme qui n'a aucune propriété, serait établir une loi inique, vexatoire, oppressive ; elle romprait toute proportion entre les avantages que les citoyens retirent de la société et les charges qu'elle leur impose, avec cette différence encore que le riche trouverait mille

moyens de se faire exempter et que le pauvre resterait presque seul chargé do tout le fardeau.

C'est précisément ce qui est arrivé depuis la révolution. Combien de malheureux ouvriers, de crocheteurs, de porteurs d'eau, qui n'ont que leurs bras pour toute fortune, ont été contraints de donner chaque quinze jours vingt-quatre heures pour garder les hôtels des riches qui les oppriment ! Ordres tyranniques ! Le comble de l'horreur de la part de ceux qui les ont donnés, et le comble de la bêtise de a part de ceux qui s'y sont soumis ! Que des prédicateurs exaltés prêchent aux grands les devoirs du citoyen, à la bonne heure ! mais il n'en est aucun pour les petits.

Où est la patrie de ceux qui n'ont aucune propriété, qui ne peuvent prétendre à aucun emploi, qui ne retirent aucun avantage du pacte social ? Partout condamnés à servir, s'ils ne sont pas sous le joug du maître, ils sont sous celui de leurs concitoyens, et, quelque révolution qu'il arrive, leur lot éternel est la servitude, la pauvreté, l'oppression. Que pourraient-ils donc devoir à l'Etat ? Il n'a rien fait pour eux que de cimenter leur misère et de river leurs fers ; ils ne lui doivent que la haine et les malédi tions.

Ah ! servez l'Etat, vous à qui il assure un sort tranquille et heureux ; mais n'exigez rien de nous ; c'est bien assez que le destin cruel nous ait réduits à la cruelle nécessité de vivre parmi vous.

Je ne sais quelles sont les vues secrètes du comité militaire ; mais si les auteurs de ce projet ne sont pas des hommes extrêmement bornés, leur dessein est infailliblement d'accaparer le peuple, sous prétexte des sacrifices qu'il doit à la patrie ; de l'excéder à veiller nuit et jour à son salut ; de lui rendre insupportable jusqu'au nom de la liberté, et de le forcer à redemander les fers.

ÉVASION D'UNE RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE PANTEMON

Soir et matin le pauvre ami du peuple est assailli par une foule d'infortunés et d'opprimés qui implorent son secours. — Vendredi dernier, sur les trois heures du soir, s'est présen-

tée chez moi sœur Catherine, religieuse à l'abbaye do Pante mon. Elle était accompagnée d'une femme qui lui servait d mère ; et pour pouvoir m'entretenir, elle força en quelqu manière ma porte.

La visite d'une grande, jeune et belle femme, sous un parei costume, ne laissa pas que de m'étonner. Je lui demandai l sujet de sa visite ; elle tenait à la main une feuille de mon jour nal, et elle m'apprit qu'elle arrivait du faubourg Saint-Antoin pour me prier de l'aider de mes conseils.

Son air ouvert et naïf, le ton de douleur qui animait sa voix et son ingénuité qui annonçait une âme simple et honnêt m'inspirèrent de l'intérêt. Je lui demandai la cause de se malheurs ; elle m'apprit que dans la matinée elle s'était échappée par le tour, d'où un homme l'avait retirée comme il avait pu. Voici notre petit dialogue à peu près mot pour mot, autant qu'il m'en souvient ; car je n'ai pris note de tout. — Qui vous a déterminée, ma sœur, à une démarche aussi gaillarde ? — Les mauvais traitements que j'avais continuellement à souffrir dans le couvent. — Et de la part de qui, je vous prie ? — De la part de Mmes de Chérie, de Creveton, et surtout de Mme de Bétisi, ma maîtresse. — Quels étaient ces mauvais traitements ? — De me molester sans cesse, de m'avoir frappée plusieurs fois, et de m'avoir mise si longtemps en pénitence que j'en ai les genoux écorchés. — Vous me paraissez bonne personne ; quelles raisons pouvaient donc avoir ces dames de vous traiter de la sorte ? La pauvre fille ne s'en doutait pas ; mais elle me fit une longue histoire qui ne ressemblait à rien. Elle prétendait que ces mauvais traitements venaient de ce que Mme de Bétisi, qui l'avait fait entrer au couvent, était jalouse de la confiance qu'elle témoignait à la coadjutrice, Mme de Virieu.

Quelque rétrécies et acariâtres que deviennent les âmes dans ces tristes demeures, où tant de femmes sensibles sont forcées de consumer leurs beaux jours, j'avais peine à me figurer que des dames de condition missent leur bonheur à tourmenter une pauvre innocente pour quelques égards qu'elle aurait témoignés en s'abandonnant au penchant de son cœur.

Ne pouvant me persuader que de petites jalousies fussent le motif d'une conduite aussi peu humaine, mais conjectu-

rant à l'air décidé d'Anne Barbier, c'est le nom de la religieuse, qu'elle n'était pas née pour la servitude, et d'après son recours à l'ami du peuple, qu'elle pouvait bien être patriote, je lui demandai comment elle me connaissait et si elle lisait quelquefois les papiers publics. — Nous avons dans le couvent le *Courrier* de M. Mirabeau, ces dames le lisent avec humeur, mais moi j'aime bien à le lire. — N'auriez-vous point, ma sœur, parlé quelquefois en présence de vos dames des affaires publiques ? — Oh ! très souvent ; je me suis même disputée avec elles. Le jour que l'on prit la Bastille, elles me disaient, en voyant courir les citoyens aux armes : « Les voilà, ces chiens, ces pouilleux qui vont massacrer les fidèles sujets du roi. — Eh pourquoi donc des chiens; ils vous valent bien peut-être ? — Taisez-vous, insolente ; savez-vous ce que vous dites ? » — Chaque fois qu'il y avait du bruit dans Paris, ou que les bénédictions de drapeaux passaient, nous recommencions à nous disputer, etc.

D'après le simple exposé des faits, il est clair que sœur Catherine, livrée à la merci de ces béguines aristocrates, est devenue (à raison de ses sentiments patriotiques) l'objet de leurs petites vengeances couvertes du voile de l'hypocrisie. Elle a donc été en quelque sorte martyre de la liberté ; car jusqu'où ne va pas le ressentiment des dévotes aigries par leur réclusion dans l'asile des regrets, de l'ennui, de la douleur et des larmes !

Anne Barbier s'est échappée du couvent dans la vue seule de se soustraire à la tyrannie : c'est une suite du devoir de la défense naturelle. Elle réclame sa liberté, elle a le droit de la réclamer en vertu des lois de la nature ; car le temps est passé où on les foulait aux pieds sans pudeur pour sacrifier à des préjugés ridicules.

A l'égard des persécutrices de cette infortunée, l'*Ami du Peuple* les citerait au tribunal des dames de la halle, s'il pouvait les forcer d'y paraître.

APPEL A LA NATION

Prétendre que les mandataires du peuple, les ministres de la justice, les administrateurs publics ne soient que des représentants incorruptibles, des juges intègres, des agents fidèles, les gardiens des lois, les défenseurs des citoyens, c'est vouloir que les hommes renoncent à leurs préjugés et à leurs passions ; qu'ils renoncent à l'amour du pouvoir, des honneurs, des richesses, à l'amour des voluptés et des vanités mondaines ; c'est vouloir que des âmes sans élévation, des cœurs de boue sacrifient tout à la vertu. Ne sortons pas de la nature ; il ne faut rien attendre de beau des dépositaires de l'autorité, il faut donc les surveiller sans cesse, éplucher leur conduite, éclairer leurs opérations, dévoiler leurs desseins ambitieux, leurs funestes projets, leurs machinations, leurs complots, et les dénoncer ouvertement, ce qui suppose la censure publique. Le premier soin d'une nation qui veut sortir de l'esclavage doit être d'inviter tout homme instruit et désintéresé à se charger de ces fonctions honorables, de l'avouer pour sa défense et de le couvrir de son égide.

Ce serait ne rien faire que de se borner à dénoncer les mandataires infidèles, les malversateurs, les prévaricateurs, si la nation ne se ménage pas un moyen également prompt et infaillible de les réprimer et de les punir. Le soin de sa vengeance ne peut être remis qu'entre les mains de patriotes qui ont fait eurs preuves, de dépositaires aussi sages que fermes et incorruptibles. Eux seuls doivent composer un tribunal d'Etat, et c'est devant ce tribunal que les censeurs publics traduiront les agents du peuple qui ont abusé de l'autorité ; enfin lorsque la corruption a gagné tous les agents de l'administration, le seul moyen de rétablir les choses, c'est de nommer, pour un temps court, un dictateur suprême, de l'armer de la force publique et de lui commettre le châtiment des coupables.

Quelques têtes abattues à propos arrêtent pour longtemps les ennemis publics et soustraient pour des siècles une grande nation aux malheurs de la misère, aux horreurs des guerres civiles, maximes bien éloignées de nos préjugés. Oui, c'est notre ignorance, notre vanité, notre présomption, notre aveu-

gle confiance, qui nous fait aller au-devant du joug, qui nous livre, pieds et mains liés, au pouvoir de nos mandataires, de nos serviteurs. Nous prostituons la sensibilité et nous méconnaissons le sentiment ; nous ne savons pas aimer, et nous sommes idolâtres ; nous voulons juger de tout, et nous ne savons rien apprécier ; nous nous engouons de chimères, nous caressons nos ennemis, et nous négligeons nos amis ; nous fêtons les fripons adroits qui conspirent contre nous, et nous dégoûtons les sages qui nous éclairent ; nous adorons les hypocrites qui travaillent à nous perdre, et nous abandonnons les hommes de bien qui se font anathèmes pour nous sauver...

O Parisiens, vous n'êtes que des enfants, vous fermez les yeux sur les malheurs qui vous attendent, l'irréflexion vous tient dans la sécurité, la vanité vous console de tous vos maux. Mais pourquoi vous accabler de reproches inutiles ? Vous ne voulez être libres que pour vous vendre, vendez-vous. Vous êtes contents de vos fers, gardez-les ; vous repoussez la main qui veut vous tirer de l'abîme, restez-y. Les intrigants qui vous trompent, les fripons qui vous dépouillent, les scélérats qui vous asservissent sont les hommes qu'il vous faut. Continuez d'adorer le divin Necker, l'héroïque Lafayette, l'immortel Bailly ; prosternez-vous devant ces modèles de civisme, de désintéressement, de vertu ; courez dans les cafés, bavardez sur les papiers-nouvelles, rangez-vous autour d'un poêle ou d'une table, racontez vos exploits et portez vos chaînes. L'ami du peuple, désolé de votre complaisance, de votre sécurité, de votre dépravation, n'aura donc vu luire l'aurore de la liberté que pour en déplorer la perte ; renfermant au fond de son cœur ses alarmes, ses regrets, son désespoir, il gémira le reste de sa vie sur son sort, comme un père tendre gémit sur le sort d'un fils dénaturé.

Grâce à l'enchaînement des circonstances, vous respirez encore ; mais le jour s'avance où le dur joug qu'on vous prépare s'appesantira sur vos têtes, et vous serez livrés à vos oppresseurs. A la vue des scènes sanglantes de la tyrannie, rendus à vous-mêmes par la terreur, vous regretterez la liberté que nous avons perdue, vous frémirez de l'avoir foulée aux pieds, vous maudirez votre aveuglement. Mais, hélas ! quel sentiment de tristesse vient déchirer mon âme ! Ah ! s'il reste

encore quelque espoir aux amis de la patrie, c'est que la liberté bannie de nos murs par vos vices, plus encore que par votre ignorance, trouvera un asile dans les provinces, et c'est pour elles surtout que je désire ne pas éprouver le sort de Cassandre..

Je n'ai porté mes réclamations au tribunal de la nation que parce qu'elles intéressent la cause publique ; il importe au triomphe de la liberté qu'un de ses plus zélés défenseurs ne soit pas immolé par les agents du pouvoir.

On lui fait quelques reproches. Peut-être a-t-il passé les bornes de la modération en attaquant les ennemis du bien public : il ne s'en défend pas ; il sait qu'il porte jusqu'au délire l'amour de la justice, de la liberté et de l'humanité ; mais au milieu des écarts que les gens froids et tranquilles lui imputent, son cœur fut toujours pur, et jamais il n'eut en vue que le salut de la patrie.

C'est pour travailler à rendre la nation libre et heureuse qu'il mène depuis treize mois un genre de vie qu'aucun homme au monde ne voudrait mener pour se racheter d'un cruel supplice ; c'est pour elle qu'il est descendu dans l'arène ; c'est pour elle qu'il a si souvent abandonné le soin de ses jours.

De rigides censeurs qui veulent absolument retrouver l'homme dans le patriote ont cherché à ternir la pureté de son zèle ; il avoue que son cœur n'est pas insensible à la gloire, dont il ne rougit pas et dont l'austère vertu ne peut lui faire un crime. Tel est l'*Ami du peuple.* Lorsque le songe de la vie sera prêt à finir pour lui, il ne se plaindra point de sa douloureuse existence, s'il a contribué au bonheur de l'humanité, s'il laisse un nom respecté des méchants et chéri des gens de bien.

MALHEURS QUI RESULTERAIENT D'UNE GUERRE AVEC L'ANGLETERRE

Enragés de voir échouer tous les complots qu'ils avaient formés, toutes les trames qu'ils avaient ourdies pour remettre la nation sous le joug, les ministres ont mis leurs dernières espérances dans une guerre avec l'Angleterre, dont ils redoutent moins les suites désastreuses pour la nation qu'ils n'espèrent

des moyens qu'elle leur fournirait de se ressaisir des rênes du gouvernement. Ils n'osent encore avouer leur noir projet, ils le couvrent du prétexte de mettre en sûreté le royaume ; mais il n'est rien qu'ils ne mettent en œuvre pour y préparer les esprits. Non contents d'avoir à leur solde cent plumes vénales, ils s'efforcent de réduire au silence les écrivains patriotiques.

L'objet chéri des vœux de nos ministres, c'est d'arracher la nation au soin de régler les affaires intérieures de l'Etat pour l'occuper des événements du dehors ; d'appeler sur elle les fléaux de la guerre, de la misère, de la famine, de la désolation et de la mort, pour l'empêcher de travailler à sa Constitution, et d'établir, par de sages lois, sa liberté, son repos, son bonheur.

Pour préparer les esprits à l'horrible catastrophe, ils font prêcher partout la nécessité de nous allier aux Hollandais et d'armer contre l'Angleterre pour mettre à couvert nos possessions, c'est-à-dire de faire aujourd'hui la guerre aux Anglais, crainte d'être obligés de la leur faire un jour : projet funeste dont nous ne tarderions pas d'être les malheureuses victimes...

La guerre que des ministres ambitieux entreprennent si légèrement pour assouvir leurs vues criminelles, est le plus terrible des fléaux dont le ciel puisse affliger la terre.

Voyez les Romains, ce peuple féroce, dévoré d'ambition, altéré de sang, et dont le carnage était l'unique métier, qu'a-t-il retiré de tant de guerres entreprises pour envahir le monde, de tant de campagnes périlleuses, de tant de batailles gagnées, de ces nuées d'ennemis étendus dans la poudre, de ces fleuves de sang qu'il a fait couler à grands flots ? De quoi lui ont servi tant de trésors pillés, tant de couronnes ravies, tant de royaumes conquis ? Et que lui a valu l'empire du monde ? Le vain fracas de quelques fêtes militaires, quelques vains trophées, quelques statues d'or élevées dans ses temples. Et qu'a-t-il enfin retiré lui-même de ses nombreux triomphes ? Des vices, la misère, la servititude, l'oppression, et l'anéantissement.

Voyez Louis XIV. A quoi aboutit sa funeste ambition ? qu'à faire le désespoir des Français. Pendant le trop long cours de son règne fastueux, il ne les laissa pas reposer un instant. Toujours aspirant à de nouveaux triomphes, longtemps il les mena de victoire en victoire ; mais pour fournir aux frais de ces guerres

éternelles, il épuisa les peuples de misère, il appela sur eux la famine et la désolation, il finit par se voir arracher ses conquêtes, il toucha au moment d'être précipité du trône et de devenir la proie de ses nombreux ennemis.

Hé ! que n'a coûté aux Anglais la guerre contre les Américains ? Que ne nous a-t-elle pas coûté à nous-mêmes ?

Entreprise pour affaiblir nos adversaires, nous en avons perdu tous les fruits ; les frais seuls montent à trois milliards, dette si exorbitante, qu'elle ne pourrait être acquittée au bout de vingt ans d'économie et de prospérité.

Je n'ai pas le courage de continuer le tableau effrayant des désastres et des revers où cette fureur insensée a précipité les nations ; mais quelque effrayant qu'il paraisse, il n'est point de malheurs aussi cruels que ceux qu'elle entraînerait pour nous, si le ministre pouvait une fois nous mettre aux prises avec les Anglais. Qu'il ait gagné ce point-là, le reste lui devient facile. Avec quelle ardeur il poursuivra ses desseins perfides ! Que de moyens il aura de se ressaisir du pouvoir absolu ! A peine l'argent et l'armée seront-ils dans ses mains, que les décrets de l'Assemblée nationale ne l'inquiéteront plus ; il la tiendra sous le joug et la fera servir à consacrer ses ordres tyranniques.

Je le répète, nous n'avons rien à craindre des Anglais ; ils sont à nous, ils voient avec admiration nos combats pour la liberté, ils applaudissent à nos efforts, ils font des vœux pour nos succès. (1) Ne les attaquons pas, et ils nous laisseront tranquilles. Laissons l'Espagne, qui n'est plus rien pour nous, se tirer d'affaire comme elle le pourra ; ne souffrons pas que nos ministres soient assez téméraires pour ordonner que la flotte reste en mer, provoque l'ennemi, l'engage et fasse passer l'action pour une affaire arrivée au hasard.

Que les écrivains patriotiques soulèvent de toute part la nation contre une entreprise qui ne peut qu'entraîner les plus grands malheurs ; qu'ils fassent voler des cris d'alarme d'un bout à l'autre du royaume ; qu'ils soufflent sans cesse les feux

(1) Il est exact en effet que les Anglais applaudirent aux premiers mouvements revolutionnaires. On sait ce que devint cette sympathie par la suite et la guerre implacable faite à la Révolution et à l'Empire.

crés de la liberté parmi les troupes de ligne ; qu'ils fassent mber des mains des chefs ces lourdes chaînes dont ils lient soldat à la volonté d'un despote ; que leurs ordres tyranniues restent partout sans effet ; que les guerriers s'unissent itour des autels de la patrie ; qu'ils s'engagent à ne plus orter les armes contre ses enfants, qu'ils jurent de vivre et e mourir pour elle. O sainte liberté ! de quoi l'homme de bien 'est-il pas capable, lorsque tu enflammes son cœur ?

DES MOYENS DE DÉTRUIRE LA MENDICITÉ

De quoi me servira de me morfondre à l'ouvrage ? Je serai oujours gueux, se dit à lui-même l'homme qui n'a aucune ropriété, l'homme foulé d'impôts, à qui le gouvernement nlève inhumainement le fruit de ses services, l'homme dont e mince salaire ne suffit pas pour lui procurer les choses de remière nécessité ; et il reste dans l'inaction, ou s'il travaille, e n'est que pour s'empêcher de mourir de faim ; sentant toute a journée le poids de sa triste existence et le malheur de sa ondition, il cherche, dès qu'il le peut, à oublier quelque moment ses peines, et à noyer ses soucis dans le vin. Mais donnez à cet homme quelque mince propriété et qu'il puisse jouir un our du fruit de ses travaux, il s'y attachera comme à la source le son bonheur ; il mettra tous ses soins à le conserver et à 'augmenter ; c'est une vérité dont la Suisse, le pays du monde où l'on connaît le plus généralement les douceurs de la vie, offre un tableau touchant.

Avec la misère disparaîtront l'oisiveté, la crapule et le libertinage ; le goût des plaisirs domestiques, inséparable de 'amour du travail, succédera à la dissipation et à la débauche ; es mœurs s'épureront, les mariages se multiplieront, la population augmentera, et l'abondance, la vie réglée, la santé, la joie régénéreront l'espèce, abâtardie par la misère et l'oppression.

C'est dans la capitale surtout que la métamorphose sera frappante ; rien de plus aisé que d'en accélérer les progrès : avec les lits et les petits meubles que les religieux laisseront dans les couvents, on pourrait faire dans le cours d'une année

des milliers de mariages heureux. L'honnêteté des indigents serait un titre à ces bienfaits ; mais j'anticipe sur les fonctions des commissaires de bienfaisance, dont le zèle éclairé sera sans doute le premier des bienfaits du retour de la liberté. Puissent leurs soins généreux faire oublier bientôt aux infortunés les maux affreux de l'ancien régime ! Je soumets à leurs lumières cette légère esquisse des avantages que l'on peut retirer des maisons religieuses. Quelque légère qu'elle leur paraisse, je me flatte qu'ils ne négligeront pas les vues salutaires qu'a suggérées à l'*Ami du peuple* son amour pour l'humanité.

PANTALONNADE A L'OCCASION DE FRANKLIN

C'était la journée des sentiments exaltés que le 11 de ce mois ! sacrifices généreux, nobles maximes, scènes édifiantes, rien n'y manquait qu'un peu de sincérité, un peu de bonne foi. Ne passons pas sous silence une farce assez plaisante pour un observateur. « Messieurs, s'est écrié le grand Mirabeau, Franklin est mort il est retourné au sein de la divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière. Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine. Assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites. Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs. Les représentants des nations ne doivent recommander à leurs hommages que les héros de l'humanité.

« Le congrès a ordonné, dans les quatorze Etats de la confédération, un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération et de reconnaissance pour l'un des pères de sa Constitution. Ne serait-il pas digne de nous, Messieurs, de nous unir à cet acte religieux, de participer à cet hommage, rendu à la face de l'univers, et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre. L'antiquité eût élevé des autels à ce puissant génie, qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut

ompter la foudre et les tyrans. L'Europe éclairée et libre doit
u moins un témoignage de souvenir et de regrets à l'un des
lus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et
ı liberté.

« Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale
ortera, pendant trois jours, le deuil de Benjamin Franklin. »

Cette motion a été applaudie avec transport, et l'Assemblée
ı décrété par acclamation que, à commencer de lundi pro-
hain, elle porterait le deuil de la mort de Franklin pendant
rois jours; elle a en outre décrété l'impression du discours
le M. de Mirabeau.

A la lecture de cette motion touchante, je n'ai pu me dé-
endre d'un sentiment douloureux, et j'ai regretté amèrement
u'elle n'eût pas été faite par quelque bon patriote. Oui, il est
emps que les peuples cessent de se prosterner devant les idoles
le la fortune, et qu'ils apprennent à respecter leurs défenseurs,
ı chérir leurs bienfaiteurs, à en sentir la perte, à faire éclater
publiquement leur affliction. Sans doute, Franklin fut l'un des
libérateurs de sa patrie, l'un des premiers à se déclarer contre
le gouvernement tyrannique de la Grande-Bretagne. Il lui
jura une haine éternelle; il mit tout en œuvre pour en secouer
le joug, pour en ruiner l'empire, et il ne se démentit jamais.

Etait-ce au comte de Mirabeau, à ce zélé suppôt de l'auto-
rité couvert du masque du patriotisme, à cet orateur dange-
reux, à qui nous devons les funestes décrets du *veto* suspensif,
de la loi martiale, du marc d'argent, de l'indépendance absolue
de nos députés, du droit de paix et de guerre, en un mot,
était-ce au plus redoutable ennemi de la liberté publique à pro-
poser le deuil d'un apôtre de la liberté ?

Qui ne voit que son discours n'est qu'un tour de passe pour
faire oublier ses derniers démérites et en imposer par une fausse
popularité ?

Mais n'y avait-il rien de plus dans cette farce ridicule ? Que
les pères de la patrie répandent quelques larmes et jettent
quelques fleurs sur la tombe d'un sage qui honora l'humanité
et qui vengea les droits de l'homme, ce saint devoir est fait
pour le cœur. Mais que les ennemis de la Révolution se mêlent
à cette auguste cérémonie; qu'un Virieu, qu'un Foucault,

qu'un Desmeuniers, qu'un Garat, qu'un Montlausier, qu'un Dupont, qu'un Malouet, qu'un Cazalès, qu'un Maury prennent des pleureuses, cela se conçoit-il ? Cependant nos Parisiens édifiés applaudissent à cette scène grotesque.

O mes concitoyens, il vous faut des parades : vous serez toujours de vieux enfants.

A tant de traits ridicules de faux patriotisme, comment ne reconnaissez-vous pas la politique dangereuse de vos mortels ennemis ? Les noirs n'élèvent plus la voix contre vous ; ils paraissent subjugués, et se condamnent au silence : vous les croiriez vos amis, mais ils n'ont que changé de marche ; ils se retranchent derrière les impartiaux, qu'ils mettent en avant pour vous enlacer : piège d'autant plus redoutable, que leurs traits ne paraissent plus partir d'une main ennemie ; et que ceux qui les lancent se parent de dehors affectueux, qu'ils prêchent la douceur, qu'ils affichent l'humanité, et que, pour vous perdre, ils emploient les moyens les plus propres à vous séduire. Où en veulent-ils venir ? A vous bercer par ces petites réformes, cette feinte générosité, ces dehors séducteurs, et à vous endormir à l'approche de l'orage qu'ils cherchent à exciter dans la vue de bouleverser l'Etat. Pour les déjouer, n'ayez que deux points de vue : empêchez la guerre avec les Anglais et confédérez-vous avec les soldats et les bas officiers des troupes de ligne.

CORRUPTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

C'est une maxime bien fausse, de croire qu'il faille toujours dissimuler les maux de l'Etat et cacher la profondeur de ses plaies ; car si ceux qui tiennent les rênes du gouvernement sont toujours intéressés à combler la mesure des calamités publiques ; si les représentants de la nation sacrifient presque toujours ses intérêts à leur ambition ou à leur cupidité, et si le peuple seul veut toujours le bien, comment le porter à chercher le remède à ses maux, quand on lui dissimule les dangers de son état ? Je n'aurai donc point de secret pour le public, et quoi qu'il arrive, je déchirerai le voile dont on couvre l'abîme où l'on cherche à nous précipiter.

Tout ce qui s'est fait à l'Assemblée nationalo depuis huit ours peut être contenu dans une page, aux règlements près qui fixent le traitement des ministres de la religion. A l'ouverure de chaque séance, ce sont toujours de ridicules adresses l'adhésion aux augustes décrets, suivis du serment de les déendre jusqu'au dernier soupir; indiscrète adhésion, serment éméraire d'une aveugle multitude, incapable de distinguer lans l'ouvragedu législateur ce qui est digne d'éloges, de ce qui st digne de blâme. Sans doute les décrets faits pour le bonheur ublic doivent être maintenus au prix de tout notre sang, mais eux qui enlèvent aux citoyens leurs droits sacrés, et ceux qui acrifient au monarque la souveraineté de la nation, doivent tre proscrits avec la même ardeur,

Peuple inconsidéré, ce n'était donc pas assez pour ruiner ta ause et t'arracher le fruit de tes victoires, de l'avarice, de la apacité, de l'ambition, de la haine, de la rage, de la fureur qui évorent le sein des députés des ordres abolis; ce n'était pas ssez de leurs intrigues, de leurs menées, de leurs complots, de urs trames odieuses; ce n'était pas assez de la vénalité, de astuce, de la perfidie, de la trahison de tes propres représenants; il fallait encore que ta crédulité, que ta sotte confiance. ue tes adulations, que ton idolâtrie encourageassent au crime t poussassent aux derniers attentats une lâche majorité prostuée à la cour; il fallait encore que son ingratitude envers tes dèles représentants te fît compter pour rien leurs généreux fforts et leurs réclamations. Ah! je le vois trop, c'en est fait es intérêts de la liberté pendant le reste de cette législature. ourd à la voix des remords et de la pudeur, elle suit avec opiiâtreté ses noirs projets; n'attendez plus d'elle que fausses romesses, bienfaits illusoires, pièges, prévarications et perfiies; sans cesse des comités vendus forgeront des projets de écrets funestes, qu'elle adoptera avec acclamation; sans esse elle entraînera le peuple de chute en chute jusqu'au moient de sa dissolution...

Jugeons de l'avenir par le présent et le passé. Vous verrez ette assemblée rien moins qu'auguste, au moment où elle herchera à organiser le pouvoir judiciaire, mettre tous ses oins à éviter l'institution d'un vrai tribunal d'Etat, et se donner arde de le composer d'un petit nombre de patriotes distin-

gués comme l'exigerait le salut de la patrie... Vous la verre imposant silence aux spectateurs témoins de prévarication enlever aux électeurs le droit de surveiller le pays, le droit d destituer ceux qui seront suspects, le droit de punir ceux qu seront corrompus.

Vous la verrez aussi, l'Assemblée nationale, au mome où elle cherchera à organiser l'armée, mettre tous ses soins enlever aux soldats le droit incontestable qu'ils ont de nomme leurs officiers, de les surveiller, de les contrôler, de les destitue ou si elle craint de le leur enlever, vous la verrez affranch les troupes de ligne du pouvoir civil, attribuer à un conse de guerre la reconnaissance des délits qui n'appartient qu'au tribunaux, soumettre à l'état-major le jugement des act d'indiscipline et des abus d'autorité, qui n'appartient qu'à u conseil nommé par le régiment et remettre dans les mains d ministre le dur joug sous lequel le soldat gémit depuis si long temps.

C'est ainsi que, dans l'organisation des municipalités, el s'est étudiée à enlever à la commune le droit incontestabl qu'elle a de toujours rester assemblée ou de s'assembler tout les fois qu'elle juge à propos pour s'occuper des affaires publ ques ; le droit de surveiller, de contrôler, de destituer, de r primer, de punir ses mandataires, droit essentiel, sans lequ tous les autres ne sont qu'illusoires. Le moyen d'en être su pris ! Elle s'est bien attribué à elle-même ceux que la natio a sur ses représentants.

PLAIDOYER POUR LES INVALIDES

Rien n'est mieux pour démontrer combien nous somme loin de la liberté et combien les agents comptent sur le réta blissement de l'ancien régime, que l'impudence avec laquell ils se jouent des lois, que l'audace avec laquelle ils foulent au pieds les décrets de réforme, que l'impunité avec laquelle il poursuivent leurs anciens errements ; on dirait qu'ils n'ont e vue que de nous faire sentir à quel point nous sommes escla ves ; encore si les citoyens qui ont le mieux mérité de la patri n'étaient pas leurs plus tristes victimes ! Voyez les invalides

-il une âme honnête et sensible qui ne soit touchée de com-
ssion pour ces militaires surannés, ces infortunés serviteurs
la patrie, que l'Assemblée nationale abandonne sans pitié
eurs tyrans, tandis qu'elle accumule sans pudeur des sommes
ormes sur la tête des gros bénéficiers, et que des orateurs
lis populaires n'ont pas honte de prostituer leurs talents
encourager cette scandaleuse prodigalité, en plaidant le be-
in des délices mondaines, devenues nécessaires à ces syba-
es par une suite de l'éducation et de l'habitude?

Mais quoi! une coiffeuse empochera chaque année deux
ille livres pour avoir donné un coup de peigne au dauphin,
ndis qu'un brave soldat, criblé de coups, obtient à peine
ois louis annuellement! Un baladin de la cour touchera dix
ille livres annuelles pour quelques cabrioles, tandis que le
inqueur d'une ville obtient à peine quarante-quatre livres
pension! Et que ne dirions-nous pas, si nous faisions voir
fameuses catins do la cour, gorgées d'or pour quelques ser-
ces honteux rendus à Messaline, tandis que le pauvre peuple,
ii fournit à ces profusions, languit dans la misère!

Frappé de ces objets effroyables, le comité des pensions a
ugi de voir 59 millions enlevés aux laboureurs et aux arti-
ns pour engraisser les flagorneurs du prince, les suppôts et
s satellites de l'autorité, les servantes et les valets de la cour.
n a senti la nécessité de réduire ces pensions et d'accorder
nfin quelques petites gratifications aux soldats de l'Etat. Au
out de trente ans de services, vous pourrez donc espérer
aves guerriers, quelque faible rétribution, et à l'âge de soi-
inte-dix ans, lorsque vous n'aurez plus d'organes pour jouir,
rsque votre sang sera glacé dans vos veines, lorsque vous
rez mort au monde, vous recevrez en retraite vos minces
ppointements, si toutefois ils ne vous sont pas retenus alors,
omme aujourd'hui, par vos indignes officiers.

L'AMI DU PEUPLE A CAMILLE DESMOULINS

J'aime à croire que mon frère d'armes, Camille Desmoulins,
'abandonnera point la patrie et ne renoncera point au soin de
gloire en perdant courage au milieu de sa noble carrière. Il

est révolté d'avoir entendu demander sa tête par des déput à la fédération. Mais quelques hommes ivres ou abusés ne fo pas le public, et ce public lui-même, vînt-il à s'égarer, re fermo toujours un grand nombre de citoyens estimables, plei d'admiration et de reconnaissance pour leurs généreux d fenseurs. Enfin, quand le peuple ne serait composé que d'hon mes vils et ingrats le vrai philosophe fermera-t-il donc s cœur à l'amour de l'humanité dès qu'il ne verra plus de réti butions mondaines pour prix de sa vertu ? O mon ami, qu sort plus brillant pour un faible mortel que de pouvoir, ic bas, s'élever au rang des dieux ! Sens toute la dignité de to être, et sois convaincu que, parmi tes persécuteurs, s'il en e mille qui sont humiliés de leur nullité, de leur bassesse, il e est mille qui envient tes destinées.

Peu d'hommes, je le sais, seraient d'humeur de s'immol au salut de la patrie. Mais quoi ! un citoyen qui n'a ni parent ni femme, ni enfants à soutenir craindrait-il donc de couri quelques dangers pour sauver une grande nation ? tandis qu des milliers d'hommes abandonnent le soin de leurs affaire s'arrachent du sein de leur famille, bravent les périls, les fat gues, la faim, et s'exposent à mille morts pour voler à la voi d'un maître dédaigneux et superbe, porter la désolation dan les pays lointains, égorger des infortunés qu'ils n'ont jama vus et dont ils ont à peine entendu parler !

Quoi ! de nombreuses légions ne craindront pas de se couvri de crimes pour huit sols par jour, et l'amour de l'humanit l'amour de la gloire, seront trop faibles pour porter les sage à braver le moindre danger !

Je ne cherche point à me donner de l'encens, mais, mon am que votre sort est encore éloigné de la dureté du mien. Depui dix-huit mois, condamné à toute espèce de privations, excéd de travail et de veilles, rendu de fatigues, exposé à mille dan gers, environné d'espions, d'alguazils, d'assassins et forcé d me conserver pour la patrie, je cours de retraite en retrait sans pouvoir souvent dormir deux nuits consécutives dans l même lit, et toutefois de ma vie je n'ai été plus content ; l grandeur de la cause que je défends élève mon courage au dessus de la crainte ; le sentiment du bien que je tâche de fair des maux que je cherche à prévenir, me console de mon info

me, et l'espoir d'un triomphe brillant pénètre mon âme d'une ouce volupté.

Comme vous aimez à rire, voici quelques anecdotes qui ourront vous égayer, en vous donnant une idée de l'agitation e ma vie depuis la révolution.

Le 22 janvier, jour où le ministre des finances, le maire et le ommandant général envoyèrent une armée pour m'assaillir, reposais dans une rue voisine, lorsqu'un jeune homme attaché à mon bureau vint m'annoncer en pleurant que ma maison ait enveloppée par plusieurs bataillons. A l'instant mon hôte t son épouse entrèrent dans ma chambre d'un air consterné ; s voulurent parler, ils ne purent que gémir. — Paix donc ! 'écriai-je, ce n'est rien que cela. — Je sautai en place et je emandai à être seul. Jamais je ne suis plus de sang-froid u'au milieu des dangers imminents. Ne voulant pas sortir en ésordre, crainte d'éveiller le soupçon, je fis toilette, je passai ne redingote, je me couvris d'un chapeau rond, je pris un air ant, et me voilà parti, gagnant le Gros-Caillou, à travers un étachement de la garde envoyée pour m'enlever. Chemin isant, j'avais cherché à distraire mon compagnon de caraane et je conservai ma bonne humeur jusque vers cinq heures u soir, heure à laquelle j'attendais l'épreuve de la feuille où rendais compte de la fameuse équipée. Personne ne vint. Je ressentis le coup qui me menaçait et j'appris, le lendemain atin, que les scellés avaient été mis sur mes presses. La journée se passa dans la tristesse. On avait eu vent de la route ue j'avais tenue. Dans la soirée, la maison fut investie par es espions ; je les reconnus à travers une jalousie. On me roposait de me sauver par le toit, à l'entrée de la nuit.

Je passai au milieu d'eux en plein jour, donnant le bras à ne jeune personne et marchant à pas comptés. Lorsque la uit fut arrivée, je me rendis au grand bassin du Luxembourg; eux amis m'y attendaient ; ils devaient me conduire chez une ame du voisinage. Nous ne trouvâmes personne au logis ; e voilà sur le pavé. Un de mes compagnons se mit à pleurer je vais chercher un asile au fond du Marais.

Arrivés à la Grève, je voulus voir le réverbère que l'on me estinait deux jours auparavant, et je passai par-dessous. rrivés rue de la Perle, mon nouvel hôte avait compagnie ;

j'y trouvai une personne qui ne m'était pas inconnue. Po
dépayser les curieux, il fallait jouer la gaieté ; elle vint récll
ment. Après un quart d'heure de conversation, je demande
l'oreille de mon hôte s'il était sûr de telle personne. — Comn
de moi-même. — Fort bien ! Et je continuai la conversatio
Je soupai et allai me coucher. Au milieu de la nuit, une e
couade de cavalerie fait halte sous mes fenêtres. Je saute (
place, j'entr'ouvre mes volets. Je remarque qu'aucun d'eu
n'a mis pied à terre ; je regagne tranquillement mon lit, ju
qu'au lendemain, où il fallut décaniller.

Cher Desmoulins, toi qui sais si bien égayer ton lecteu
viens apprendre à rire avec moi, mais continue à combatt
avec énergie les ennemis de la révolution et reçois l'augure (
la victoire.

VRAIS MOYENS POUR QUE LE PEUPLE SOIT LIBR ET HEUREUX

On commence à murmurer tout haut contre les décrets qu
ordonnent la réduction des soixante districts en quarant
huit sections, qui exigent trois livres de contributions directe
pour être citoyen actif, dix livres pour être éligible à un dépar
tement, et un marc d'argent pour être député à l'Assemblé
nationale, quelques talents et quelques vertus qu'on puiss
avoir d'ailleurs, de même que contre beaucoup d'autres décret
qui blessent et détruisent les droits du peuple.

On demande si le législateur d'une nation libre peut en
usurper la souveraineté ; s'il peut anéantir les droits de
citoyens, les enlever à certaine classe pour les transporter à
telle autre ; s'il lui est licite de restreindre, aux gens aisés e
aux soldats vendus, le droit qu'ont tous les citoyens d'élire
leurs mandataires ; s'il peut arracher au peuple le fruit de se
victoires, et si des valets de la cour peuvent sacrifier au prince
le peuple dont il dépend et par qui ils existent.

On ne peut réfléchir aux travaux de l'Assemblée nationale
depuis quatre mois, sans être indigné de voir sortir de son sein
tant de décrets dérogatoires à la déclaration des Droits de
l'Homme et funestes à la liberté, sans être frappé du projet

uneste qu'elle a formé de rendre au monarque le pouvoir absolu. Et quand tous ces décrets odieux ne saperaient pas à petit bruit l'édifice de la constitution qu'elle a élevé, ce noir projet devrait jeter l'alarme dans les esprits et détruire à jamais tous ses titres à notre confiance.

Oui, c'en est fait, l'Assemblée nationale ne fera plus rien pour le bonheur des peuples, pour le triomphe de la liberté ; la sécurité a commencé sa défection, la flagornerie l'a consommée. De tous les coins du royaume sont arrivées des adresses d'adhésion à ses décrets ; adresses où l'on encense sa sagesse, où l'on bénit sa bienfaisance. Mais si elle fit jamais quelque chose digne d'éloge, rendons grâce aux fureurs de la populace des faubourgs de Paris. Sans les têtes abattues de Launay, de Flesselles, de Berthier, et de Foulon, aurions-nous aujourd'hui *une déclaration des droits de l'homme ?* et les premières atteintes auraient-elles été portées à la tyrannie féodale ?

Sans les têtes abattues de quelques satellites royaux, les biens du clergé seraient-ils rentrés dans les mains de la nation, et la réforme des abus de ce corps gangrené aurait-elle eu lieu ?

L'opinion publique était trop soulevée contre les ordres privilégiés ; l'impulsion est donnée ; le législateur ira donc jusqu'au bout ; il achèvera de démolir la forteresse gothique de la féodalité ; mais n'attendez rien de plus et ne vous flattez pas de voir élever sur ses ruines le temple de la liberté.

Ces hommes, qui ont décrété la déclaration des droits du citoyen, sont les mêmes qui s'efforçaient de dissoudre l'Assemblée avant le 14 juillet 1789, les mêmes qui, depuis le 22 octobre, n'ont cessé de miner les fondements du frêle édifice de la constitution.

Insolents et superbes, tant qu'ils vous croyaient écrasés pour toujours, ils ne voulaient point entendre parler de vous relever, de vous affranchir.

Vous ont-ils vu en armes ? Aussi bas qu'ils étaient arrogants, ils ont été au-devant de vous, ils ont brisé vos chaînes ; ils ont renoncé d'eux-mêmes aux privilèges barbares qu'ils défendaient avec fureur quelques jours auparavant, et ils ont pris l'engagement de travailler à établir le règne de la liberté et de la justice.

Mais à peine eurent-ils assuré leur inviolabilité, qu'ils ou-

blièrent leurs serments, qu'ils violèrent eux-mêmes les droit de l'homme et du citoyen. A peine la loi martiale fut-elle pro mulguée, que, tapis derrière ce rempart, ils n'ont cessé de tra vailler à vous faire perdre le fruit de vos victoires, à vous en lever vos avantages et à rendre au monarque le pouvoir absolu

Pour s'être pliés aux circonstances, ils n'en sont pas moin à craindre ; leur cœur n'a point changé, il est plein de fiel. En dépit de leur nouveau serment, n'attendez d'eux que lois cap tieuses, que règlements funestes ; ils vous parlent des soins de leur zèle ; ils vous prêchent la soumission ; mais ils ne veulen que vous endormir ; ils ont ceint sur vos fronts le bandeau du respect superstitieux, ils vous remettront aux fers, à moins que, honteux de votre sotte crédulité, vous ne vous éleviez contre eux avec fureur. Vous élever contre eux ? Ah ! vous êtes trop simples, trop lâches ; restez du moins immobiles et laissez faire au petit peuple. Lui seul les fera rentrer dans le devoir. Au premier signe d'une insurrection générale, ils reprendront avec empressement les sentiers délaissés de la justice, et quelques exécutions militaires, faites de temps en temps à la porte du Sénat, les garantiront pour toujours de la contagion de la cour.

Il n'est pas un homme de sens qui ne convienne que c'est là le moyen le plus efficace de remettre les choses sur un bon pied, d'établir et d'affermir pour toujours la liberté publique. Mais, disent les patriotes pusillanimes, l'Assemblée nationale, toute corrompue qu'elle puisse être, n'est-elle pas notre palladium, notre bouclier, et que deviendrion-nous, si elle était dissoute ? Ils auraient eu raison, il y a treize mois, lorsque le prince était un despote terrible, qu'il avait trois cent mille satellites à ses ordres, que la nation était sous le joug, et que la capitale, environnée de cinquante mille assassins, était menacée de scènes d'horreur et de carnage. Mais aujourd'hui que le sceptre du despote est brisé, que les soldats des troupes de ligne sont presque tous pour la patrie, et que la nation entière a les armes à la main, qu'avons-nous à craindre, à déployer de l'énergie, à manifester la ferme résolution de ne vouloir être, ni asservis, ni leurrés par nos mandataires ? Si, lors du décret sur le *veto suspensif*, Riquetti l'aîné, qui le fit passer, avait été honteusement chassé du Sénat national, ce seul acte

de justice nous aurait épargnés les funestes décrets de la loi martiale, de l'indépendance de nos représentants, du marc d'argent, de la contribution directe pour être électeur ou éligible, de la conservation de la ferme, des impôts désastreux de l'ancien régime, des tribunaux d'exception, de l'érection du Châtelet en tribunal d'Etat, des pensions énormes prodiguées aux frères du roi, du douaire exorbitant accordé à sa femme, du plan oppressif de municipalité, du droit de la paix et de la guerre, du serment fédératif et d'une multitude d'autres que l'on verra éclore sur l'organisation du pouvoir judiciaire, de l'armée de ligne et des gardes nationaux.

Un seul acte de rigueur déployé dès le premier par nous aurait dispensé d'y recourir jamais. Osons donc nous montrer et tous nos ennemis seront à nos pieds ; ils ne sauraient nous opposer la force, la fourberie est leur seule ressource. Nous n'avons donc rien à craindre que de nous-mêmes, de notre ignorance, de notre crédulité, de notre aveugle confiance, de notre respect superstitieux. Serons-nous donc éternellement de vieux enfants ? Quand viendra le temps où pour juger les hommes, nous commencerons par les dépouiller de tout accessoire imposant ? où le caractère de représentant de la nation ne garantira pas des suites du mépris les traîtres qui en sont revêtus ? où l'appareil de la puissance laissera voir à nu le lâche qu'il environne ? et où l'éclat du diadème n'empêchera pas de voir le manant qui le porte ? Quand viendra le temps où nos hommages seront réservés aux talents, et nos respects à la vertu ?

OBSERVATIONS SUR LES HAINES SOULEVÉES CONTRE LUI

J'aime à croire que la vivacité de mes réclamations, en soulevant l'opinion publique, embarrasse quelquefois les ennemis de la liberté, et je sais mieux que personne combien la haine des noirs et des ministériels de l'Assemblée nationale pour le *pauvre Ami du peuple* est sincère. — Ils m'ont décrété comme criminel de lèse-nation, et c'était une sotte facétie ; je leur ai montré cent fois qu'ils ont trahi la patrie, et c'est une triste

vérité. Que prétendent-ils faire aujourd'hui contre moi ? Me décréter encore ? Ce serait une platitude ; ils connaissent mes sentiments. Je ne sais s'ils y ont bien réfléchi ; mais ce qui pourrait leur arriver de moins grave, c'est le scandale atroce que leur persécution contre le plus zélé défenseur de la liberté exciterait dans le royaume, si j'avais le malheur de tomber dans leurs mains ; car très certainement je ne me laisserai pas égorger sans crier. Si la nation était éclairée et que la justice fût faite, ils rougiraient de paraître en cause contre moi, je leur en porterai le défi ; mais que me reprocheront-ils ? De leur manquer de respect ? Assurément c'est leur faute ; ils savent combien j'en ai pour le mérite et pour la vertu. De n'avoir aucune vénération pour leurs décrets ? ils se trompent grossièrement, je suis à genoux devant celui de la déclaration des droits de l'homme ; mais s'ils n'ont pas craint de fouler aux pieds leur plus belle loi en y portant atteinte par cent décrets postérieurs, me feront-ils un crime de ne pas respecter plus qu'eux leur propre ouvrage et de fouler aux pieds ces décrets attentatoires ? Croient-ils m'intimider ? Qu'ils ne s'en flattent pas ; fanatique de justice et de liberté, je combattrai sans cesse avec courage pour une aussi belle cause et plutôt que de l'abandonner lâchement, ils me verraient combattre seul sur les ruines fumantes de la patrie. Espèrent-ils me tenir et me forcer au silence ? Comme ils abusent de la force publique, je tâcherai de ne pas me trouver sur leur chemin. Au surplus, je leur ai donné un excellent moyen de faire de moi le plus zélé de leurs apologistes : c'est de révoquer leurs décrets attentatoires aux droits de l'homme et de citoyen ; c'est d'en faire de nouveaux pour assurer la liberté publique, établir le régime de la justice; c'est de prendre soin des infortunés; c'est d'extirper tous les abus, de ramener parmi nous l'abondance et la paix et de se rendre dignes du nom de pères de la patrie. Qu'ils mettent la main à l'œuvre et je cours à l'encensoir.

CONJURATION DE TOUS LES ENNEMIS DE LA RÉVOLUTION AVEC LAFAYETTE

Peut-on douter encore que le grand général, le héros des deux mondes, l'immortel restaurateur de la liberté, ne soit *le chef des contre-révolutionnaires, l'âme de toutes les conspirations* contre la patrie ? peut-on douter qu'il n'ait dans tous les points de la France des émissaires de la trempe de ses aides-de camp, c'est-à-dire des fourbes adroits recueillis dans les tripots de Paris et presque tous fameux dans les fastes de l'ancienne police ? Peut on douter qu'à l'aide de ces misérables vendus au despotisme, il n'ait réuni en corps dans chaque département tous les ennemis de la révolution et formé des listes de proscription de tous les bons patriotes à corrompre, à immoler ? Peut-on douter qu'il n'existe toujours des compagnies de famine dont l'administrateur parisien des subsistances est le directeur général, et dont les municipaux des provinces sont les associés ?

Peut-on douter que la majorité corrompue de l'Assemblée nationale, si empressée de lancer en leur faveur des décrets fulminants contre le pauvre peuple qu'ils affament, ne connive avec eux ? Peut-on douter que dans tout le royaume les maréchaussées ne soient encore des satellites aux ordres du ministre pour enlever les bons citoyens et les faire périr clandestinement ?

Peut-on douter que les ministériels, les ci-devant privilégiés, les robins, les municipaux, les membres des tribunaux de districts et de départements, les états-majors des milices nationales, le corps des officiers de l'armée et de la marine, les troupes étrangères, la finance, les agioteurs et les sangsues de l'Etat, les suppôts et les satellites royaux, et la tourbe nombreuse des mauvais citoyens qui ne soupirent qu'après le désordre et l'anarchie ne soient conjurés contre la liberté ? Enfin peut-on douter que l'intrigant Motier ne tienne dans ses mains les fils de leurs trames perfides ? Citoyens, je vous le répète : vous vous faites illusion ; la machine ne marchera point, ou elle ne marchera qu'aux ordres du despote, jusqu'à ce que la hache vengeresse ait abattu les têtes criminelles des principaux conspirateurs, en commençant par celle de l'indigne général.

DANGERS QUI MENACENT LA FRANCE

Citoyens, nous dormons tous au-dessus d'un volcan. A la vue des soulèvements des troupes de ligne et de l'escadre, des mouvements populaires causés dans les provinces par l'accaparement des grains, de la chute des arts, des manufactures et du commerce, par le resserrement et l'accaparement du numéraire, des séditions excitées dans nos provinces méridionales, du bouleversement de nos colonies, du refus de payer les impôts, des malversations des municipalités, des conspirations contre la patrie, des prévarications du Châtelet, on se demande avec effroi quels sont donc les agents de tant d'embûches, de tant de sourdes manœuvres, de tant de conjurations, de tant de perfidies ? Ah ! faut-il le demander ? Et serait-il un seul homme parmi nous qui sans hésiter ne nommât les ministres ?

C'est au moment que les Français annoncent de la manière la plus authentique que jamais ils n'entreprendront rien sur la propriété de leurs voisins, que toutes les nations s'arment contre eux ; c'est au moment où leur loyauté prend l'engagement d'acquitter une dette immense contractée par l'infâme prodigalité des anciens administrateurs qu'on s'efforce de tarir la source de leur bonne foi, de leur bonne volonté ; c'est au moment où, la balance des droits des nations à la main, ils posent des barrières entre l'oppression et l'anarchie, que toutes les puissances de l'Europe trouvent *dans leurs sujets* des instruments de vengeance et le soutien de leur exécrable ambition. Eh ! que prétendent donc ces despotes ? quel sera leur manifeste ? de quels principes autoriseront-ils la violation de notre constitution ? Espèrent-ils couvrir d'un crêpe funèbre notre liberté naissante, ou présument-ils que, faibles et pusillanimes, nous recevrons dans un respectueux silence le joug qu'il leur plaira de nous imposer ? Les Français esclaves, sous Louis XIV, ont fait trembler l'Europe pendant quarante ans, ils désavouent aujourd'hui ces vains trophées de gloire ; mais pour être devenus humains, justes, généreux, libres enfin, pense-t-on qu'ils ne sauront pas défendre leurs droits et leurs foyers ?

Jugez qui aime le plus le roi, ou des patriotes qui cherchent à rétablir son autorité sur les bases inébranlables de la justice, ou des conspirateurs qui voudraient l'engloutir sous les débris de leur patrie ? Est-ce par respect, par amour pour Louis XVI que ces factieux soulèvent les peuples contre les lois sanctionnées par lui ? Est-ce par respect pour la couronne qu'ils cherchent à démembrer le royaume et à en faire passer les plus belles provinces sous les dominations étrangères ? Qui ne voit que les passions les plus atroces, guidées par un intérêt purement personnel, sont le seul mobile de leur conduite ? Et ces hommes perfides s'appellent bons Français !

La constitution ne permet aucun terme d'accommodement entre un peuple libre et des tyrans. On peut embraser nos propriétés, y renouveler les horreurs flétrissantes du Palatinat, mais la France sera libre ou ne sera qu'un désert, monument éternel de honte et d'infamie pour les peuples qui survivront à ses cendres.

Français, je remplis mon devoir en vous annonçant des dangers ; ils sont imminents, et si vous ne prenez pas promptement les plus sages précautions, vos frontières seront au printemps cernées de quatre cent mille hommes de troupes étrangères ; des armées nombreuses pénétreront à la fois dans vos foyers par l'Alsace, la Champagne, la Flandre et le Dauphiné le gouvernement anglais aura peut-être la lâcheté de profiter de ce désordre pour envahir vos colonies: la fidélité de l'Espagne est très suspecte. Armez-vous donc, il est temps, si vous voulez prévenir la guerre la plus désastreuse. Il ne s'agit que de vous mettre en mesure pour dissiper tant de complots.

Je sais que vos ennemis, dans le sein même de l'Assemblée nationale, ne manqueront pas d'opposer que toutes dispositions de défense appartiennent exclusivement au pouvoir exécutif ; car ils savent respecter les décrets qui concourent à leurs vues ; mais si ce pouvoir sommeillait au bord du précipice, si le roi était trompé, s'il était vrai que ses agents fussent d'intelligence avec ses ennemis, y aurait-il de la justice à accuser le Corps législatif d'empiéter sur les droits du pouvoir exécutif, parce qu'il serait forcé de prendre des précautions contre lui-même et pour son propre intérêt ? Voulez-vous

périr *constitutionnellement ?* Et lorsque vous êtes environnés de pièges et de dangers, si, par défaut de mesures efficaces, le pouvoir exécutif attaque, *même indirectement*, votre constitution, ne rompt-il pas vos engagements et les siens ? et devez-vous lui confier alors le soin *exclusif* de veiller à votre sûreté ? Qu'est-ce donc que le droit des hommes ? Qu'est-ce que la résistance à l'oppression ? Qu'est-ce que le serment que vous avez fait ?

IL FAUT ÉDUQUER L'ESPRIT PUBLIC

Il est un principe fondamental dont tout défenseur de la patrie doit partir et qui doit l'empêcher de jamais désespérer de la chose publique, c'est que le peuple en corps ne se vend jamais, quelque corrompue que soit la nation ; car qui pourrait l'acheter ou même l'entreprendre, puisque ce n'est que pour le dépouiller et s'en servir de jouet qu'on s'efforce de le mettre à la chaîne ? C'est sur ce principe inébranlable que s'est appuyé l'*ami du peuple*, depuis le commencement de la révolution, et c'est ce principe d'éternelle vérité qui l'a empêché de perdre courage à la vue des obstacles invincibles qui paraissaient s'opposer à l'établissement du règne de la liberté ; à la vue des vices nombreux d'une nation échappée de ses fers, à la vue de son respect stupide pour ses anciens maîtres, de cette fureur pour les distinctions qui l'entraîne loin de l'heureuse égalité, base de tout gouvernement libre, de cette crasse ignorance, qui ne lui permet pas de découvrir les pièges les plus grossiers qu'on lui tend ; à la vue de ces essaims d'esclaves de la cour, de ces légions nombreuses de satellites royaux, de ces hordes de suppôts de l'ancien régime, de ces bandes de fripons intéressés au maintien des abus dont ils subsistent, de ces nuées de citoyens timides qui repoussent la liberté, de crainte que les secousses qu'exige son triomphe n'altèrent leur bien-être. Mais comme ces essaims, ces hordes, ces bandes, ces nuées d'ennemis de la révolution ne sont jamais qu'une partie assez mince du peuple, dès qu'il s'ébranle en masse, il les entraîne devant lui comme un torrent, ou plutôt, il les balaye, et les dissipe comme un vent impétueux.

Pour que le peuple veuille jouir de ses droits, il faut qu'il les connaisse ; il s'agit donc de l'instruire. Pour qu'il ne soit pas pris aux pièges qu'on lui tend, il faut qu'il les aperçoive ; il s'agit donc de l'éclairer. Il suit de là que le plus grand malheur qui puisse lui arriver est de s'abandonner aveuglément à ses chefs et de s'endormir dans les bras des ennemis, qui cherchent à l'entraîner dans l'abîme. Le tenir sans cesse en agitation, faire fermenter toutes les têtes jusqu'à ce que le gouvernement soit fondé sur des lois vraiment justes, est donc le grand but que doivent se proposer ses défenseurs. Ainsi la liberté de la presse est le grand ressort, l'unique boulevard de la liberté civile et politique. C'est aux lumières de la philosophie que nous devons la révolution, c'est aux lumières des écrivains patriotes que nous devons son triomphe. Tant que la liberté de la presse existera, nous sommes sûrs de vaincre. Vouloir nous l'enlever serait le plus criminel des attentats. Si donc l'Assemblée nationale s'oubliait jusqu'à essayer d'y porter atteinte, il ne faudrait pas balancer un instant à se soulever contre elle et à la punir de sa trahison ; mais de quel front oserait-elle la limiter, lorsqu'elle souffre chaque jour que ses membres gangrenés prêchent dans son sein la contre-révolution, la révolte contre la déclaration des droits et le rétablissement de l'esclavage ?

Lorsqu'un peuple vient de rompre ses fers, il n'est pas libre pour cela ; le despotisme est bien écrasé, mais le despote existe encore ; or, il est fort rare, pour ne pas dire inouï qu'il ne reste pas à la tête de l'Etat et que ses suppôts ne conservent pas de grands avantages. C'est donc presque uniquement des membres de l'ancien régime que se forme le nouveau. Que si le gouvernement essuie une refonte générale et que le peuple ait des mandataires, le prince, qui ne songe qu'à recouvrer le pouvoir absolu, travaille bientôt à les corrompre, et il n'y réussit que trop souvent.

Le peuple est mauvais appréciateur des choses, il les voit rarement telles qu'elles sont, plus rarement encore il en embrasse la totalité, et presque jamais il ne calcule les suites des événements ; c'est l'effet de son manque de lumières. Obtient-il quelque avantage, remporte-t-il quelque victoire ? Il présume de ses forces, ne voit plus les obstacles, il chante son triomphe,

se berce d'illusions trompeuses, et cela ne peut être autrement car la présomption est enfant de l'amour-propre et de l'ignorance. Pour que le peuple ne soit pas remis sous le joug, il est nécessaire qu'il soit toujours en garde contre ses chefs et toujours en état de les apprécier à leurs œuvres. Mais la liberté n'est pleinement assurée que lorsque l'esprit public est formé, c'est-à-dire lorsque le peuple connaît ses droits et ses devoirs, qu'il a une idée des hommes, des passions qui les font mouvoir, qu'il a l'opinion qu'il doit avoir des agents de l'autorité, qu'il pénètre leurs desseins et qu'il s'aperçoit des pièges qu'ils lui tendent ; c'est le point où les écrivains publics doivent s'efforcer d'amener la nation.

Le peuple ne s'instruit que par ses malheurs, et toujours il se jette dans les extrêmes. S'il se défie des ministres, c'est pour s'abandonner à ses représentants qu'il porte aux nues comme des dieux : or, c'est cet état d'abandon servile qui est la source féconde de leurs attentats ; ils trembleraient s'il les surveillait d'un œil inquiet, ils osent tout contre lui, lorsqu'ils le voient les encenser stupidement. Certes, j'ai fait l'impossible pour qu'il prît, dès le commencement, une idée juste de ses indignes députés à l'Assemblée nationale ; mais à force de le prêcher et de lui montrer leurs noirs desseins, leurs perfidies, leurs trahisons, il a enfin ouvert les yeux ; le respect religieux qu'il avait pour eux s'est changé en mépris, et il ne tiendra pas à moi qu'ils ne partent couverts d'opprobres. Il importe donc de lui graver dans l'esprit ces grandes vérités : les seuls mandataires du peuple qui mettent leur gloire à faire son bonheur peuvent lui être fidèles, et ils sont en très petit nombre ; quant aux autres, ils trafiquent de ses droits et de ses intérêts, dès qu'ils le peuvent impunément ; il suit de là qu'il doit avoir éternellement les yeux sur eux comme sur des fripons, ne jamais les flagorner et attendre qu'ils soient au bout de leur mission pour les juger et leur payer le juste tribut d'estime ou de mépris qu'ils auront mérité.

Lorsque l'esprit public sera formé, le peuple sentira que son bonheur dépend du choix de ses mandataires, et il repoussera avec horreur des élections tous ces huissiers, ces exempts, ces procureurs, ces commissaires, ces avocats, ces académiciens, ces robins, ces financiers, ces jadis nobles, ces courtisans, en un

mot ces suppôts de l'ancien régime, pour ne faire tomber son choix que sur des citoyens éclairés et intègres ; il révoquera les lois vicieuses qui menacent la liberté pour les remplacer par de sages lois qui la mettent hors d'atteinte des agents du pouvoir, et il se ménagera des moyens con titutionnels de réprimer ceux qui ne rempliront pas loyalement leurs devoirs, et de punir ceux qui auraient prévariqué.

Ce n'est qu'à force de malversations, que les agents du pouvoir parviennent à révolter le peuple, à lui faire sentir la nécessité de les mettre hors d'état de lui nuire. Grâce à l'esprit de vertige qui règne dans le cabinet, le despotisme tire à sa fin. On dirait que les ministres ont formé le projet insensé de renverser eux-mêmes le trône ; ils font faire de mauvais décrets, ils s'opposent aux bons, ou ils en retardent la promulgation ; ils dissipent les deniers publics, ils continuent d'accaparer les grains et le numéraire, d'affamer le peuple, de le réduire à la misère, de lâcher des lettres de cachet, de soulever les provinces, de pousser la multitude opprimée à la révolte ; leurs noirs complots, leurs trames, leurs conjurations, leurs trahisons n'ont point de terme ; ils éludent les lois, ils se jouent de la Constitution et semblent braver la nation elle-même. Tant mieux ! ils achèvent de mettre le comble à leurs forfaits ; bientôt la nation ouvrira les yeux, et, convaincue qu'il est impossible de corriger les valets du prince, elle prendra enfin le sage parti de les anéantir. Et de quoi sert aujourd'hui le prince dans l'Etat, qu'à s'opposer à la régénération de l'empire, au bonheur de ses habitants ?

Pour l'homme sans préjugé, le roi des Français est moins qu'une cinquième roue à un char, puisqu'il ne peut que déranger le jeu de la machine politique. Puissent tous les écrivains patriotes s'empresser de faire sentir à la nation que le meilleur moyen d'assurer son repos, sa liberté et son bonheur est de se passer de la couronne.

PROJETS CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Aveugles et lâches citoyens, vous touchez au moment de votre ruine. Les malheurs affreux dont vous allez être accablés sont les suites infaillibles de la perfidie de vos ennemis impla-

eables, les suites inévitables de votre stupide sécurité, de votre funeste confiance ; vous êtes trahis par tous vos mandataires ; vous n'êtes environnés que de factieux, de conjurés, de conspirateurs. Depuis l'ouverture des Etats, les ministériels, les courtisans, les calotins, les robins, les juristes soudoyés et les militaires serviles du Sénat national machinent contre vous, vous bercent d'un fantôme de liberté, refusent à vos vœux une haute cour composée de patriotes, qui auraient purgé le royaume des traîtres à la nation. Déjà ils ont enchaîné le peuple par la loi martiale, et les soldats de la patrie par le décret qui leur fait un devoir de forcer à main armée l'exécution des lois tyranniques, en attendant qu'ils aient achevé de remettre entre les mains du roi tous les ressorts du gouvernement. Déjà, pour remplir les coffres du prince, ils se sont emparés du bien de l'Eglise, ou plutôt du bien des pauvres ; déjà, pour ôter aux citoyens tout moyen de défense, ils en ont arraché une contribution du quart des revenus ; déjà, pour s'assurer des rentiers, ils ont exempté de tout impôt leurs capitaux ; déjà, pour s'assurer de l'armée, ils ont assuré une pension de retraite aux soldats et sous-officiers. Tandis que le monarque et ses suppôts remplissent tous les corps administratifs, tous les tribunaux de créatures de la cour ; tandis que le général contre-révolutionnaire parisien a rempli de jadis nobles, de robins, de courtisans, d'escrocs, de banqueroutiers, de chenapans, d'espions, tous les états-majors et toutes les places d'officiers supérieurs des gardes nationales du royaume entier, et qu'il a tout employé pour composer les légions de la patrie de satellites de l'ancien régime, pour asservir par la vanité les soldats-citoyens. Mais que dis-je ? Déjà les prélats et les bénéficiers se sont ouvertement révoltés contre la Constitution, et le roi s'est mis à leur tête, en refusant de sanctionner le décret de la constitution civile du clergé. Déjà le frère de l'Autrichienne rassemble de nombreuses armées sur nos frontières ; l'Espagnol, le Napolitain, le Savoyard imitent cet exemple. Déjà, les fugitifs et les mécontents de la réforme des abus, les satellites soudoyés, sous les ordres des deux Capets réfugiés à Turin, viennent de tenter une expédition contre l'une de nos places frontières, et n'attendent plus que le moment d'entrer en campagne.

Ce n'est pas tout, la fuite de la famille royale est concertée de nouveau. C'est toujours à Metz et sous la protection de l'antirévolutionnaire Bouillé que le monarque doit aller se mettre à la tête des ennemis de la liberté pour tenter une contre-révolution. Tous les receveurs généraux vont s'y rendre pour vider leurs caisses dans les coffres du roi; plusieurs d'entre eux sont déjà en route. On travaille sans relâche à mettre en état de défense toutes les places de la Lorraine, de la Flandre, et de l'Alsace, non pas contre les Autrichiens, mais contre les soldats de la patrie ; de sorte que le despote et ses suppôts auront mille forts pour s'y retrancher contre la nation et machiner sa ruine.

L'alarme est générale d'un bout à l'autre du royaume, tous les bons patriotes voient que leur perte est jurée. Citoyens, quel parti prenez-vous pour votre défense ? Mille projets divers ont été discutés tour à tour; mais c'est en vain que vous joindriez un million de gardes nationaux à l'armée de ligne ; quand vous auriez pour défrayer ces nombreuses légions les trésors qu'on vous a enlevés, n'en doutez pas, cette armée immense serait trahie et livrée au fer de l'ennemi par ses chefs au mépris de leurs éternels serments. Quelle confiance pourriez-vous avoir en de bas courtisans et de vils suppôts du despotisme, élevés à la perfidie, faisant métier de trahison ? Ils vous vendraient en vous jurant fidélité sur l'autel de la patrie. Souvenez-vous de leur serment civique tant de fois renouvelé, violé. Mais pourquoi rassembler de nombreuses armées sur les frontières, pourquoi lever des impôts pour fournir à leurs entretiens, lorsque vous pouvez étouffer, en un instant, tous les complots contre la patrie et les empêcher de renaître jamais ? Non, ce n'est pas sur les frontières, c'est dans la capitale qu'il faut frapper les coups. Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense ; il ne nous en reste qu'un seul, celui que je vous ai déjà recommandé.

LE VÉRITABLE SERMENT CIVIQUE

On vous a fait jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout votre pouvoir la Constitution. Je me suis trop souvent élevé contre cette formule sacramentelle qui méta-

morphose les Français en serviles adorateurs des décrets *bons* ou *mauvais* de nos pères conscrits, et qui ne peut convenir qu'à des esclaves, pour que je veuille l'adopter. Quelque prévenus que vous puissiez être, vous allez convenir de la force irrésistible de mes raisons.

Un citoyen éclairé ne peut être fidèle qu'à la nation, et il ne doit lui être fidèle que parce qu'il en fait partie, c'est-à-dire parce qu'il trouve un bien particulier dans le bien général.

Un citoyen honnête doit obéissance aux lois, mais il ne doit obéissance qu'autant qu'elles sont justes et sages.

Un citoyen libre et judicieux sait qu'il ne doit au roi que des égards, parce qu'il n'est qu'un fonctionnaire public. Comment lui devrait-il une fidélité qui suppose toujours *empire*, d'une part, et, de l'autre part, *soumission ?*...

Je jure sur les autels de la *vérité* que la justice et la liberté seront toujours mes déesses favorites, comme elles le furent toujours.

Je jure de toujours regarder la patrie comme une mère, d'avoir pour elle toute la tendresse d'un fils, de consacrer à son service toutes les facultés de mon corps et de mon âme, de la défendre au péril de ma vie, et, s'il le faut, de m'immoler à son salut.

Je jure de respecter jusqu'à mon dernier soupir les seuls décrets de l'Assemblée nationale qui sont conformes à la *déclaration des droits*, seul fondement légitime de la Constitution, de maintenir ceux qui n'y portent point atteinte, de fouler aux pieds ceux qui la renversent, et de ne prendre aucun repos qu'ils ne soient révoqués...

Je jure de dénoncer au peuple tout fonctionnaire public négligeant ses devoirs, infidèle ou malversateur, et de dévoiler au grand jour les turpitudes de sa vie, jusqu'à ce qu'il soit expulsé ou puni.

Je jure de dévoiler publiquement tout projet de machination contre le bien public, d'invoquer la rigueur des lois contre ses coupables auteurs, fussent-ils mes parents les plus chers, mes meilleurs amis.

Je jure de ne jamais sacrifier les droits du peuple aux dépositaires de l'autorité, et de mourir plutôt de faim que de leur vendre ses intérêts.

Enfin, je jure de mettre ma gloire à instruire le peuple de ses droits, à lui souffler l'audace de les défendre, et à le fouailler chaque jour jusqu'à ce qu'il les ait recouvrés.

Mes chers concitoyens, si vous aviez senti vos droits et connu vos devoirs, vous auriez prêté ce serment au lieu de balbutier comme des perroquets celui que vous a dicté la majorité traîtresse de l'Assemblée nationale. N'en doutez pas, si vous aviez eu assez de lumières et de vertus pour n'en prêter aucun, dès cet instant les valets de la cour, les ex-nobles, les prélats, les robins, les financiers, les officiers de l'armée, les pensionnaires royaux, en un mot les suppôts de l'ancien régime, se seraient enterrés tout vivants, s'ils n'avaient pu prendre la fuite ; la liberté se serait établie d'elle-même au milieu de vous ; pour la défendre, vous n'auriez besoin ni de plume ni de baïonnettes, et la justice, la paix, l'abondance, le bonheur régneraient aujourd'hui dans vos murs.

Que de veilles, de soins, de peines, de fatigues, de combats avant d'en jouir un jour ! N'allez pas toutefois perdre courage ; malgré les machinations éternelles de vos ennemis, le salut public n'est pas désespéré, pourvu que vous soyez sur vos gardes et que vous ne vous laissiez pas endormir. Quant à vous, malgré l'humeur que vous me donnez souvent par votre apathie, votre aveuglement, je ne cesserai de vous prêcher et vous stimuler que vous ne soyez libres et heureux.

ORAISON FUNÈBRE DE RIQUETTI, DIT MIRABEAU

Peuple, rends grâce aux dieux ! ton plus redoutable ennemi vient de tomber sous la faux de la Parque. Riquetti n'est plus ; il meurt victime de ses nombreuses trahisons, victime de ses trop tardifs scrupules, victime de la barbare prévoyance de ses complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets.

Frémis de leur fureur et bénis la justice céleste. Mais, que vois-je ? Des fourbes adroits, dispersés dans les groupes, ont cherché à surprendre ta pitié, et déjà dupe de leurs faux discours, tu regrettes ce perfide comme le plus zélé de tes défenseurs ; ils t'ont représenté sa mort comme une calamité publi-

que, et tu le pleures comme un héros qui s'est immolé pour toi, comme le sauveur de la patrie. Seras-tu donc toujours sourd à la voix de la prudence, et perdras-tu toujours la chose publique par ton aveuglement? La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits ; qu'un sombre voile en couvre désormais le honteux tissu, puisqu'il ne peut plus te nuire, et que leur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde-toi de prostituer ton encens, garde tes larmes pour tes défenseurs intègres ; souviens-toi qu'il était l'un des valets nés du despote, qu'il ne fronda la cour que pour capter tes suffrages, qu'à peine nommé aux états pour défendre tes intérêts sacrés, il lui vendit les droits les plus sacrés ; qu'après la chute de la Bastille, il se montra le plus ardent suppôt du monarchisme; qu'il abusa cent fois de ses talents pour replacer dans les mains du monarque tous les ressorts de l'autorité ; que c'est à lui que tu dois tous les funestes décrets qui t'ont remis sous le joug et qui ont rivé tes fers : *celui de la loi martiale, celui du* veto *suspensif, celui de l'initiative de la guerre, celui de l'indépendance des délégués de la nation, celui du marc d'argent, celui du pouvoir exécutif suprême, celui de la félicitation des assassins de Metz, celui de l'accaparement du numéraire par de petits assignats, celui de la permission d'émigrer accordée aux conspirateurs*, etc... Jamais il n'éleva la voix en faveur du peuple que dans les cas de nulle importance. Après l'avoir trahi mille fois consécutives, un seul jour, depuis la journée des poignards, il refusa de tremper dans une nouvelle conspiration, et ce refus devint pour lui l'arrêt de sa mort.

SUR LE PANTHEON (1)

Voilà donc les pères conscrits se constituant, sans pudeur, arbitres de la renommée et distributeurs d'immortalité. Non contents d'avoir usurpé les droits de la génération présente, ils usurpent encore les droits des générations futures ; ce ne sera donc plus à l'histoire à juger les morts, ni à la postérité à fixer les réputations ; ainsi l'ont décidé les faiseurs de décrets

(1) Un décret venait de décider la translation au Panthéon des cendres de Mirabeau, Descartes, Voltaire, Desilles.

et, pour montrer ce qu'on doit attendre de la sagesse de leurs décisions, c'est à un homme sans mœurs, sans probité sans âme ; à un homme qui trafiqua perfidement des droits et des intérêts de la nation avec le monarque, et qui n'employa ses talents qu'à tromper le peuple qu'ils décernent la première place dans le temple du civisme, où doivent être placées les images des bienfaiteurs de la patrie !

Parmi les grands hommes auxquels la France a donné le jour et qui ont bien mérité de leur pays, il en est plusieurs qui honoraient l'humaine nature. Tels étaient Belzunce, ce digne évêque de Marseille qui, tout le temps que la peste ravagea la ville, soigna de ses mains, les malades que les médecins avaient abandonnés ; Sully... Catinat... Villars... Montesquieu...

Au lieu de ces grands hommes qui auraient justifié la bonté de leur choix, les pères conscrits ont accordé les honneurs de l'apothéose à un Descartes, rêveur fameux par les écarts de son imaginative, et dont le nom est fait pour le pays des chimères ! à un Voltaire, adroit plagiaire, qui eut l'art d'avoir l'esprit de tous ses devanciers, et qui ne montra d'originalité que dans la la finesse de ses flagorneries, écrivain scandaleux qui pervertit la jeunesse par les leçons d'une fausse philosophie, et dont le cœur fut le trône de l'envie, de l'avarice, de la malignité, de la vengeance, de la perfidie et de toutes les passions qui dégradent la nature humaine ! à un martyr prétendu de la liberté et vrai suppôt du despotisme, dont la mort fut la suite d'une présomption d'étourdi, au lieu d'être un généreux sacrifice au bonheur de la patrie !

Bien mériter de la patrie, c'est lui consacrer ses lumières, ses travaux, ses veilles, sa liberté, ses jours ; c'est lui faire de grands sacrifices en ne cherchant d'autre récompense que le plaisir et la gloire de la servir, et non tirer avantage des choses qui tendent au bien commun. Ainsi, le philosophe qui éclaire la nation sur ses droits, le législateur qui lui donne de bonnes lois, le magistrat qui les fait exécuter avec intégrité, l'orateur courageux qui épouse avec zèle la défense des opprimés, le guerrier qui expose sa vie pour repousser l'ennemi, le négociant généreux qui ramène l'abondance dans les temps de disette ; voilà les bienfaiteurs de la patrie, et non le citoyen qui s'enrichit ou se distingue à faire fleurir les

lettres, les arts, les sciences et non le citoyen qui fait la guerre pour s'avancer en grade et cueillir des lauriers...

Si cet établissement subsiste, il servira aussi de réceptacle à la tourbe académique moderne, aux fonctionnaires publics qui auront joué un rôle principal, aux valets de la cour qui auront mené la bande ; et nous y verrons déposer avec pompe l'effigie d'un Motier, d'un Beilly, d'un Bouillé, d'un Buffon, d'un Réaumur, d'un la Caille.

Enfin il servira de réceptacle à tous les petits ambitieux ayant de la fortune, dont ils priveront leurs héritiers pour la léguer à quelque intrigant qui s'engagera de leur procurer une niche. Aussitôt les cabales agiteront le Sénat ; l'intrigue seule ouvrira les portes du temple de l'immortalité, et la récompense des vertus civiques sera le prix de l'adulation, des bassesses, d'une bourse d'or ou des faveurs d'une catin, comme les places à l'Académie.

Alors arriveront en foule la canaille sénatoriale et la canaille académique ; alors seront placés au rang des bienfaiteurs de la patrie des fripons engraissés du sang des peuples pour la trahir ; alors les Emmery, les Chapelier, les Target, les Thouret, les Tronchet, les Condorcet, les Pastoret, les Malouet, les Dandré, les Regnier, les Desmeuniers, les Pugnon, les Voidel seront mis au nombre des grands hommes.

Cet honneur, après lequel ils soupirent, ferait le désespoir d'une grande âme, et quel homme intègre pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celle de pareils confrères ?

Rousseau et Montesquieu rougiraient de se voir en si mauvaise compagnie, et l'Ami du Peuple en serait inconsolable.

Si jamais la liberté s'établissait en séance, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tentée de me décerner une place dans Sainte-Geneviève, je proteste ici hautement contre ce sanglant affront ; oui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage.

SUR LA FUITE DU ROI

Léopold et Gustave pressaient Louis XVI de fuir ! L'Au-richienne supplie à genoux Motier de faire les derniers efforts. Le traître fait courir les espions de l'état-major. L'ordre est donné aux sergents-majors de la troisième division de choisir dans les bataillons,les officiers et les soldats les plus gangrenés parmi ceux qui ont fait serment d'obéissance aveugle; on leur prodigue l'or à pleines mains ; et cette fois, pour le malheur de la patrie, le crime est couronné de succès ; les chefs des cons-pirateurs et l'Autrichienne entraînent le roi vers le camp des ennemis : la nuit dernière, Louis XVI, en soutane a pris la fuite avec le dauphin, Monsieur et le reste de sa famille. Ce roi parjure, sans foi, sans pudeur, sans remords, ce monarque indigne du trône n'a pas été retenu par la crainte de passer pour un infâme. La soif du pouvoir absolu qui dévore son âme le rendra bientôt assassin féroce, bientôt il nagera dans le sang de ses concitoyens qui refuseront de se soumettre à son joug tyrannique. En attendant, il rit de la sottise des Parisiens qui se sont stupidement reposés sur sa parole.

Citoyens, la fuite de la famille royale est préparée de longue main par les traîtres de l'Assemblée nationale, et surtout par les comités des recherches et des rapprts. Pour ménager des intelligences entre les commandants contre-révolutionnaires de l'Alsace et de la Lorraine avec les armées des Capet fugitifs et des Autrichiens, il fallait écraser le parti patriotique. Aussi les infâmes comités vous en ont-ils perpétuellement imposé sur les auteurs des troubles d'Haguenau, de Colmar, de Wi-sembourg, etc. Pour mieux vous tromper, il n'y a sorte de faux que n'aient commis Broglie, Reguier, Noailles, Voidel et autres scélérats vendus. C'est donc l'Assemblée nationale elle-même qui a préparé la réussite de l'invasion de ces provinces, ou plutôt qui a ouvert le royaume aux ennemis par les frontiè-res. Tandis que le général parisien par ses machinations pour composer d'ennemis de la révolution les états-majors de tous les départements, et par les intelligences criminelles qu'il s'est ménagées par des espions et au dedans et au dehors, a tout fait pour paralyser les forces nationales et les mettre dans les mains du roi.

Citoyens, amis de la patrie, vous touchez au moment d votre ruine. Je ne perdrai pas le temps à vous accabler d vains reproches sur les malheurs que vous avez attirés su vos têtes, par votre aveugle confiance, votre fatale sécurit Ne songeons qu'à votre salut.

Un seul moyen vous reste pour vous retirer du précipice o vos indignes chefs vous ont entraînés, c'est de nommer l'instant un tribun militaire, un dictateur suprême pour fair main basse sur les principaux traîtres connus. Vous ête perdus sans ressources si vous prêtez l'oreille à vos chef actuels qui ne cesseront de vous cajoler jusqu'à l'arrivée de ennemis devant vos murs. Que dans la journee le tribun soi nommé ; faites tomber votre choix sur le citoyen qui vous montré jusqu'à ce jour le plus de lumières, de zèle et de fidé lité : jurez-lui un dévouement inviolable et obéissez-lui rel gieusement dans tout ce qu'il vous ordonnera pour vou défaire de vos mortels ennemis.

Voici le moment de faire tomber la tête des ministres et d leurs subalternes, de Motier, de tous les scélérats de l'éta major et de tous les commandants de bataillon antipatriote de Bailly, de tous les municipaux contre-révolution naires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale. Com mencez donc par vous assurer de leurs personnes, s'il en es encore temps. Saisissez ce moment pour détruire l'orga nisation de votre garde nationale qui a perdu la liberté; dan ces moments de crise et d'alarmes, vous voilà abandonnés pa tous vos officiers ; qu'avez-vous besoin de ces lâches qui s cachent dans les moments de danger, et qui ne se montren dans les temps de calme que pour insulter et maltraiter le soldats patriotes, que pour trahir la patrie ? Faites partir u instant des courriers pour demander main-forte aux dépar tements ; appelez les Bretons à votre secours ; emparez vous de l'arsenal, désarmez les alguazils à cheval, les garde des ports, les chasseurs des barrières ; préparez-vous à ven ger vos droits, à défendre votre liberté, et à exterminer vo implacables ennemis.

Un tribun, un tribun militaire, ou vous êtes perdus san ressource. Jusqu'à présent j'ai fait pour vous sauver tout c qui était au pouvoir humain ; si vous négligez ce conseil salu

aire, le seul qui me reste à vous donner, je n'ai plus rien à vous dire, et je prends congé de vous pour toujours. Dans quelques jours Louis XVI reprenant le ton de despote, dans un manifeste insolent, vous traitera de rebelles si vous n'allez vous-mêmes au-devant du joug. Il s'avancera vers vos murs à la tête de tous les fugitifs, de tous les mécontents et des légions autrichiennes ! Cent bouches à feu menaceront d'abattre votre ville à boulets rouges, si vous faites la moindre résistance ; tandis que Motier, à la tête des hussards allemands, et peut-être des alguazils de l'armée parisienne, viendra vous désarmer ; tout ce qu'il y a parmi vous de chauds patriotes seront arrêtés, les écrivains populaires seront traînés dans les cachots et l'ami du peuple dont le dernier soupir sera pour la patrie et dont la voix fidèle vous rappelle encore à la liberté, aura pour tombeau un four ardent. Encore quelques jours d'indécision et il ne sera plus temps de sortir de votre léthargie, la mort vous surprendra dans les bras du sommeil.

SUR LE RETOUR DU ROI

Le voilà ramené dans nos murs, ce brigand couronné, parjure, traître et conspirateur. Fourbe, sans honneur et sans âme, au milieu du cortège qui l'amenait prisonnier, il paraissait insensible à l'infamie d'être traîné dans un char chargé de criminels complices de ses forfaits, à l'infamie d'être exposé aux yeux d'une multitude innombrable de ses concitoyens naguère ses esclaves. Tout autre en eût péri de douleur et de honte ; mais il ne connait que les souffrances animales : tout le temps qu'il était entre les mains des soldats de la patrie, il ne cessait de leur demander de ne point lui faire de mal. et il ne songeait qu'à leur demander à manger, surtout à boire.

A voir cet être dégradé, non moins lâche que stupide, qui croirait qu'il a pu causer de si vives alarmes à une nation nombreuse, puissante et guerrière ? Hélas ! ce n'est pas lui qui causait nos transes, mais les légions innombrables de valets, de suppôts, de satellites, d'espions, d'assassins, de brigands, attachés à ses destinées, auxquels il a promis, s'il est vainqueur, toutes les dignités, toutes les richesses de l'Etat, le partage de

nos fortunes et l'empire sur nos personnes. Ennemis d'autant plus redoutables qu'ils osent moins se montrer et qu'ils se couvrent du masque de l'amitié. Dans cette classe, doivent être rangés presque tous nos mandataires, tous les représentants du peuple, tous ces fonctionnaires publics, ces fonctionnaires infâmes auxquels nous avons confié la défense de nos droits, de nos biens, de notre liberté et de nos personnes, qui tournent contre nous nos propres armes, et qui ne travaillent qu'à nous remettre aux fers tout en assurant qu'ils ne s'occupent qu'à nous rendre libres et heureux.

CONDUITE DE L'ASSEMBLÉE APRES LE RETOUR DE LOUIS XVI

J'ai comparé l'auguste Assemblée à une fille prostituée à Louis XVI... D'ignares écrivains ont eu la folie de l'encenser, de prôner *la pureté du civisme qu'elle a fait briller dans nos dernières crises.* Les insensés ! C'est ce temps précisément qu'elle a choisi pour consommer ses plus affreux forfaits, pour miner la base de l'autel de la patrie.

Qui ne sent qu'au premier bruit de la fuite du monarque il fallait nommer un tribun pour déployer les justes vengeances du peuple trop justement indigné. Elle a frémi d'effroi quelques instants: revenue sur ces travers, le premier usage qu'elle a fait de son astuce a été d'endormir le peuple, d'enchaîner ses fureurs et elle y est parvenue sans efforts ; une fois assurée de sa docilité, elle a tout osé et n'a plus mis de bornes à ses attentats. Bientôt ont passé ces funestes décrets qui livrent sans défense la nation entière à la merci des agents et des suppôts du prince.

Sous prétexte de pourvoir à la sûreté de l'Etat et des frontières, elle a remis toutes les forces nationales dans les mains de quelques officiers généraux, créatures du despote et valets nés de la cour. Elle a fait taire dans les places fortes toutes les voix protectrices de la liberté individuelle et publique, pour y établir le gouvernement militaire, et laisse régner la loi martiale, c'est-à-dire le despotisme des satellites royaux...

Après avoir enchaîné dans les places fortes et dans les camps

ous les citoyens armés aux ordres des officiers du despote, elle nchaîne dans le reste de l'empire, tous les autres citoyens amis e la liberté, sous la main de la police, constituée arbitre surême de leurs assemblées, avec plein pouvoir de les dissiper t de les empêcher de se réunir pour délibérer sur les dangers ommuns. On ose vanter ses soins paternels dans ces moments e détresse et d'alarmes ; mais dans quel autre temps, juste iel, eût-elle eu l'audace d'attenter de la sorte à la liberté ? Enfin pour mettre le comble à ses noirs attentats, elle-même oule aux pieds ses propres serments de ne jamais porter atteinte à la liberté des autres peuples ; elle-même, au mépris e ses décrets, fait marcher des troupes pour désarmer les Avinonais, réduits par ses honteuses manœuvres à se faire justice des traîtres de Carpentras, leurs barbares ennemis.

SUR LA FUSILLADE DU CHAMP DE MARS

Le sang des vieillards, des femmes et des enfants massacrés utour de l'autel de la patrie, fume encore, il crie vengeance, t le législateur infâme vient de donner des éloges et des actes e remerciements publics à leurs cruels bourreaux, à leurs âches assassins. Après avoir consommé cet horrible massacre, Bailly, ce fourbe insigne, à la tête de ses municipaux, accourt u Sénat déplorer les événements malheureux qu'il a prémélités.

Non contents d'anéantir les sociétés patriotiques, ces scécrats attentent encore à la liberté de la presse ; ils anéantisent la déclaration des droits, les droits de la nature. Lâches itoyens, l'apprendrez-vous sans frémir ? ils déclarent perturateurs du repos public tout opprimé qui, pour se soustraire la tyrannie, se fera une arme de son désespoir et conseillera e massacre de ses oppresseurs ; ils déclarent pertrubateurs du epos public tout citoyen qui, dans les émeutes, criera aux saelites féroces de baisser ou de poser les armes ; métamorphoant de la sorte en crimes l'humanité même des citoyens paiibles et les cris de la frayeur, les cris de la défense naturelle.

Infâmes législateurs, vils scélérats, monstres altérés d'or et de sang, brigands sacrilèges, qui trafiquez avec le monarque de nos

fortunes, de nos droits,de notre liberté, de nos vies, vous a cru frapper de terreur les écrivains patriotes et les gla d'effroi à la vue des supplices. Je me flatte qu'ils ne mollir pas. Quant à l'ami du peuple, vous savez depuis longten que tous vos décrets attentatoires à la déclaration des dro ne sont pour lui que des torche-cul. Que ne peut-il rall à sa voix deux mille hommes déterminés ! Pour sauver patrie, il irait à leur tête arracher le cœur de l'infern Motier au milieu de nos nombreux bataillons d'esclaves, irait brûler dans son palais le monarque et ses suppôts, irait vous empaler sur vos sièges et vous ensevelir so les débris embrasés de votre antre. Juste ciel ! que ne pe il faire passer dans l'âme de ses concitoyens les feux q dévorent la sienne ! que ne peut-il laisser aux tyrans monde entier un exemple effrayant de vengeances populaire O ma patrie ! reçois les accents de ma douleur et de m désespoir !

LES FRANÇAIS NE SONT PAS FAITS POUR ÊTRE LIBRES

Non, la liberté n'est point faite pour nous ; nous somm trop ignorants, trop vains, trop présomptueux, trop lâche trop vils, trop corrompus, trop attachés au repos et aux pla sirs, trop esclaves de la fortune pour connaître jamais le pr de la liberté. Nous nous vantons d'être libres ! pour sentir quel point nous sommes esclaves, il suffit de jeter un cou d'œil sur la capitale et de voir les mœurs de ses habitants.

Nous ressemblons si parfaitement aux Romains, sous l despotes qui les tyrannisaient après la perte de la Républiqu qu'il est impossible de lire les satires VI, VII et VIII de Juvén écrivant sous Domitien, sans reconnaître nos femmes galante nos gens de lettres et nos jadis nobles, dans la peinture qu' fait de ceux de Rome. Mais c'est dans la satire XIII que l Parisiens peuvent se reconnaître, au tableau qu'il fait de l'a varice, de la rapacité, de la fraude, de la friponnerie, de la pe fidie, du brigandage et des crimes de toute espèce qui soui laient Rome.

Je passerai sous silence ces traits caractéristiques pour tracer le portrait qu'il fait de la soldatesque romaine ; nous y reconnaîtrons trait pour trait nos gardes nationaux ; même insolence, même licence, même impunité et mêmes priviléges. Voici quelques fragments de la satire XVI, qui contient ce tableau :

« Nul citoyen, dit l'auteur, n'oserait frapper un soldat ; « en fût-il frappé lui-même, il faut qu'il dissimule, et qu'il se « garde bien d'aller montrer au préteur ses meurtrissures ou « ses blessures...

« S'il poursuit son agresseur, on lui donne pour juge un tri- « bunal militaire, assisté de farouches officiers. Il est juste, « dit-on, que la connaissance des délits militaires appartienne « aux officiers. Fort bien ! répondez-vous ; mais cela n'empê- « che pas, si une plainte est fondée, qu'ils ne me rendent jus- « tice. Pauvre sot, ne voyez-vous pas toute la cohorte s'élever « à l'instant contre vous ? Pour venger votre injure, irez-vous « donc vous exposer à de nouvelles insultes plus graves que les « premières ?... Quel homme serait assez zélé, assez courageux « pour oser vous servir de témoin ? Croyez-moi, n'exigez point « même de vos amis ce dont ils vous prieraient de les dispen- « ser... Sachez qu'il est plus facile de trouver un faux témoin « contre le citoyen sans défense que d'en trouver un véridique « contre un soldat protégé. »

Qui ne croirait que c'est là l'esquisse fidèle de la protection et de l'impunité accordées aux pousse-culs et aux coupe-jarrets nationaux du général Lafayette, contre tous les citoyens non armés ?...

Hommes lâches et corrompus, cessez de vous plaindre de vos fers, des outrages auxquels vous êtes exposés, de la tyrannie qu'on déploie contre vous ! Comment pourriez-vous jouir de vos droits ? vous les méconnaissez. Comment pourriez-vous les défendre ? vous n'en sentîtes jamais le prix. Il faut des lumières, du courage, des soins, des combats, pour conquérir la liberté ; pour la conserver ; il faut de la constance, et une vertu à l'épreuve des fatigues, des privations, de la misère, de la faim, des périls, de la douleur. Non, non, elle n'est point faite pour une nation ignare, légère et frivole ; pour des citadins élevés dans la crainte, la dissimulation, la fourbe, le men

songe, nourris dans la souplesso, l'intrigue, la flagornei l'avarice, l'escroquerie ; no subsistant que de friponneries de rapines, ne soupirant qu'après les plaisirs, les titres, les (corations, et toujours prêts à se vendro pour de l'or.

Aussi, après s'être soulevés à la fois contre la tyrannie (menaçait de mettre leurs maisons au pillage, et avoir désarı les satellites du tyran, — les a-t-on vus à l'instant s'agiter courir après les emplois et les places lucratives, dès qu'il a é question de changer la forme du gouvernement ; ensuite pill le public sans pudeur, puis se rallier autour de la cour, lor qu'il a été question d'établir la loi de l'égalité ; puis se ve dre au despote pour enchaîner le citoyen indépendant : tand que le citadin avare et inepte pressait le ciel par ses vœux (rétablir l'ancien régime, le règne de la servitude auquel noı avons été ramenés peu à peu, après avoir été travaillés, deu années entières, par des mouvements populaires et les agit tions de l'anarchie.

PARALLÈLE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU RÉGIM

Il n'est donné qu'aux politiques consommés, aux pen seurs profonds, de juger à la lecture des lois constitution nelles d'un Etat, du degré de liberté, de sûreté et de bon heur dont doit jouir le peuple sous leur empire. Quant à l multitude, elle a besoin de voir longtemps le jeu de la ma chine du gouvernement, c'est-à-dire de voir l'applicatior des lois à une multitude de cas particuliers.

Peut-être le parallèle du nouveau régime à l'ancien sera t-il pour mes lecteurs le meilleur moyen d'apprécier notre nouvelle Constitution.

Sous l'ancien régime, le roi réunissait tous les pouvoirs usurpés ou délégués, et il les exerçait tous par ses agents immédiats, à l'exception du pouvoir judiciaire, qu'il laissait aux tribunaux. On l'aurait cru tout-puissant ; mais quelle résistance ne rencontrait-il pas souvent à l'exécution de ses ordres !

Les édits de son conseil étaient réputés LOIS ; mais ces lois n'avaient d'effet qu'autant qu'elles étaient enregistrées,

c'est-à-dire sanctionnées par les cours de parlement : ces cours de judicature étaient donc les arbitres de la puissance législative qu'il exerçait lui-même. Sans doute il avait la force en main pour les obliger d'enregistrer ; mais aussitôt qu'il voulait employer la violence contre l'une d'elles, il les voyait toutes se réunir contre lui. Le peuple qui regardait les parlements comme ses défenseurs, et qui les appelait les pères de la patrie, ne manquait presque jamais de se déclarer pour eux ; aussi le législateur était-il souvent forcé lui-même de suspendre ses projets et de révoquer ses édits. On se rappelle la résistance extrême que Louis XV éprouva de leur part au sujet de son édit qui anéantissait la procédure contre son ministre accusé des plus noirs attentats, et la résistance plus victorieuse encore que Louis XVI éprouva au sujet des édits sur l'impôt territorial et l'établissement du timbre.

Les cours de parlement réunissaient dans leur sein les pairs du royaume. Le corps de la magistrature faisait donc cause commune avec la noblesse et le clergé, contre le législateur, lesquels l'arrêtaient aussi quelquefois, chacun de leur côté, l'un en lui opposant ses préjugés d'honneur, l'autre en lui opposant ses immunités.

Sous le nouveau régime, toutes ces barrières ont été renversées. Le roi, il est vrai, n'a plus la puissance législative, mais il dispose à volonté du législateur, dont il peut seul arrêter les entreprises, dont il peut même se jouer et qu'on tient de traiter en valets. La manière dont il a reçu de leurs mains l'acte constitutionnel, après le leur avoir fait dénaturer à son gré, met le sceau de l'évidence à cette triste vérité. Le roi a donc infiniment gagné à ne plus exercer immédiatement la puissance exécutive. Il n'est plus législateur, mais il en est le maître ; il ne fait plus les lois ; mais il les fait faire ; et comme il paraît actuellement reçu que tout doit fléchir devant les décrets des pères conscrits, en faisant passer ses ordres par leur organe, il ne trouve plus de bornes à ses volontés et il se décharge sur les faiseurs de décrets de l'odieux que lui auraient attiré des édits injustes et arbitraires. A cet égard, Louis XVI, plus puissant que jamais, est donc beaucoup plus redoutable à la liberté publique.

Sous l'ancien régime, le roi avait la puissance exécutive; il l'a de même sous le nouveau régime, avec cette différence, qu'il ne choisit que ses principaux agents et qu'il laisse au peuple le vain privilège ou plutôt l'embarras de nommer les agents subalternes.

Sous l'ancien régime, les revenus publics étaient censés le patrimoine du roi; il les dépensait à son gré ou plutôt il les laissait dilapider au gré de ses ministres et de ses favoris, mais il restait toujours chargé aux yeux du public de l'abus qu'ils en avaient fait, et cet abus, qui lui aliénait toujours le cœur des peuples, a plus d'une fois compromis son autorité.

Sous le nouveau régime il a l'administration suprême des biens nationaux, la gestion des finances, les clefs du trésor public, le moule du papier monnaie, et comme il ne paraît pas directement dans la disposition de la fortune publique, il peut la dilapider à son aise, sans être chargé de l'odieux des dilapidations, et sans être exposé à en craindre les suites fâcheuses : le pis qu'il en pourrait résulter pour lui, serait de livrer à la vindicte publique le misérable dont il aurait fait l'instrument de ses déprédations, car jamais la responsabilité ne s'étendra plus loin.

Sous l'ancien régime, le roi était le chef et le dispensateur suprême de l'armée; c'est sur ce corps et par ce corps surtout que son despotesme n'avait point de bornes.

Sous le nouveau régime, il est également le chef et le dispensateur suprême de l'armée. Si son autorité y est moins respectée, c'est que ses agents l'emploient souvent contre le torrent de l'opinion publique, qui, dans tous les pays, fut toujours la reine du monde. Au demeurant, jamais il n'eut plus de pouvoir : puisqu'il peut faire massacrer ceux qui refuseraient de se soumettre à ses ordres, avec l'avantage de rejeter sur les faiseurs de décrets l'horreur qu'inspirerait une pareille atrocité.

Sous l'ancien régime, les hautes cours de judicature, quoique sous la main du roi, étaient rarement influencées par la cour. La propriété des charges, un certain esprit de corps et un sentiment de dignité dans quelques anciennes familles de robe contribuaient beaucoup à rendre ces tribunaux indépendants.

Sous le nouveau régime, les tribunaux, composés de quel-
ues suppôts de la chicane, bas intrigants ou nouveaux arvenus, presque toujours mis en jeu par un agent mi-istériel, accusateur public, et surveillés par un commis-aire royal, présentent l'image des anciennes commissions 'assassins, dont Richelieu et Mazarin se servaient pour défaire de leurs ennemis, et que leur prostitution fit pros-rire, même sous les deux règnes despotiques. Peut-être ira-t-on qu'il ne s'agit que de choisir pour juges des hommes ntègres ? Mais il ne s'agissait non plus autrefois que de ela. Si nos anciens juges avaient tous été gens de bien, on 'aurait pas été dans la nécessité de les réformer et d'anéan-ir leur corps.

Sous l'ancien régime, la police était aux ordres du roi : lle lui est plus encore dévouée sous le nouveau.

Ainsi, Louis XVI, roi constitutionnel, n'est pas moins espote que ne l'était Louis XVI, roi illégitime. Toujours extension de sa puissance sera l'objet des efforts de ses inistres. Avec plus de moyens qu'autrefois d'exercer un ouvoir arbitraire, il a encore cet avantage, qu'il peut exercer impunément sous les auspices du Corps législatif, t au moyen des subterfuges de ses agents, de ses suppôts.

Qu'avons-nous donc gagné à la Révolution ? Plus d'ai-ance ? Hélas ! le peu qui nous restait, nous l'avons perdu : vant la prise de la Bastille, l'or et l'argent étaient com-uns, les spéculations de nos augustes législateurs nous nt enlevé notre dernier écu, à peine nous reste-t-il quel-ues gros sols.

Les entrées des villes ont été supprimées ; la réduction u prix des denrées devait en être la suite nécessaire ; mais in de baisser de prix, tout a renchéri d'un tiers, grâce à la anqueroute partielle que l'Assemblée nationale a faite sur s assignats, qu'elle n'a point soutenus au pair, et l'acca-arement de tout le numéraire.

Si du moins l'on pouvait se procurer des aliments salu-res à haut prix ; mais le premier de tous est détestable : près trois années fertiles, les accapareurs royaux nous font anger du pain de farines pourries, encore nous menace-on d'en manquer.

Les barrières détruites (jusqu'à ce qu'on les relève) on fait réformer 80,000 employés de la ferme ; on pouvait es pérer que c'était 80,000 bouches inutiles à nourrir ; ma on les a remplacés par 250,000 employés municipaux o administrateurs de districts et de départements qui pillen le pauvre peuple plus impitoyablement que jamais.

Beaucoup de droits ont été supprimés, ce qui devait dimi nuer considérablement le poids des impôts ; mais il n'e est devenu que plus lourd, surtout pour les habitants de villes. Tel citadin qui ne payait que 25 livres de capitatio est imposé à plus de 100 livres de contribution mobilière.

La justice est déclarée gratuite, mais les huissiers cont nuent leur brigandage ; les frais d'expédition sont très gros le temps que l'on perd à courir d'un tribunal à un autr est énorme ; de sorte qu'à tout prendre, la justice est plu ruineuse aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois.

Si du moins elle était exactement rendue ; mais jusqu'ic elle a été refusée à tous les amis de la liberté, ou plutôt ell n'a servi qu'à favoriser les ennemis de la patrie et à opprime ses défenseurs. Voyez les patriotes du Champ-de-Mars plongé dans de noirs cachots, tandis que leurs lâches assassins jouis sent de l'impunité et de la protection la plus révoltante Voyez les parents des victimes barbarement immolées à Vernon, à la Rapée, à la Chapelle, à Nancy repoussés par tou les tribunaux, tandis que leurs cruels bourreaux, assuré de l'impunité, insultent encore à leur désespoir, et, parm les traîtres et les conspirateurs, montrez-m'en un seul jus qu'à ce jour qui ait expié ses forfaits sur l'échafaud.

On nous berce ridiculement des grands mots de LIBERTÉ et jamais nous ne fûmes plus esclaves. Partout des liens et des fers ; à peine pouvons-nous faire un pas sans trouver des entraves. Voulons-nous poursuivre dans l'étranger un débiteur fugitif ? au mépris de la déclaration des droits qu laisse à chacun la liberté d'aller, de venir et de vaquer à ses affaires, que de démarches avant d'obtenir la permis sion ! Il faut aller à la section se faire toiser, donner la nuance de ses cheveux, de son teint ; puis courir à la municipalité mettre en montre sa figure, et enfin aller chez le ministre jouer la même parade ; encore, après toutes ces courses

'obtient-on rien qu'on ne soit marchand, tant on craint ue les artistes, les ouvriers, les rentiers et les autres citoyens e prennent le parti d'abandonner une patrie où ils ne trou-ent que servitude, misère et oppression.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

LA NOUVELLE ASSEMBLÉE

Il est certain que l'Assemblée nationale actuelle renferme rois partis. L'un est composé de chauds patriotes, de vrais mis de la liberté, qui ne désirent que le bonheur de la nation t qui ne veulent d'autre récompense de leurs travaux que a gloire de les avoir consacrés au bien public. L'autre est omposée de ces hommes à préjugés qui n'ont pu encore ecouer la crasse de leur éducation, qui ne conçoivent pas a majesté nationale, et qui continuent à s'humilier devant es favoris de la fortune ; de ces endormeurs publics qui ne edoutent rien tant au monde que les commotions politiques apables de déranger leur bien-être ; de ces égoïstes toujours mpressés à courir après la fortune et toujours prêts à lui acrifier le devoir et l'honneur. Enfin le dernier renferme ous les esclaves ministériels qui infectent le sénat ; hommes ans foi, sans loi et sans pudeur, qui se prostitueraient aux olontés de la cour pour le moindre sourire, et qui trahi-aient leur patrie, leurs amis et leurs pères pour la plus légère aveur. Dans cette classe sont presque tous les députés de 'aris, les Cretet, les Thorillon, les Hérault, les Mulot, les odard, les Boscari, les Quatremère, les Debry, les Moneron, s Broussonet, les Caritat (Condorcet), les Lacépède, les ouvion, les Cerutti, les Pastoret.

Je serai à la piste de toutes les menées de ces lâches en-emis de la patrie ; je dévoilerai au grand jour toutes leurs urpitudes ; j'appliquerai sur leur front le cachet de l'opprobre t je les dévouerai à l'exécration publique comme j'en ai gi avec leurs infâmes devanciers, les Mounier, les Target, s Thouret, les Tronchet, les Goupil, les Emmery, les Pru-

gnon, les Reigni r, les Regnault, les Menou, les Sieyès, l Rabaut, les Bailly, les Duport, les Lameth, les Barna les Riquetti, les Motier, les d'André, noms trop fame pour le malheur de la France, mais que le mépris des peupl suivra partout, de quelques dignités que ceux qui les porte soient jamais revêtus.

Je ne serai pas moins soigneux à démasquer les faux p triotes qui chercheront à se mettre en montre pour se fai acheter, les petits intrigants qui s'insinueront dans les comit pour se faire valoir, les fourbes adroits qui n'épousero la cause du peuple que pour capter sa confiance et trafiqu impunément de ses intérêts.

Enfin je me ferai un devoir sacré de rendre justice a vertus civiques des vrais défenseurs de la patrie et de relev leurs généreux efforts, mais sans jamais leur accorder u confiance aveugle, sans jamais leur prodiguer l'éloge. Sa doute il est nécessaire de soutenir leur courage penda qu'ils parcourent leur pénible carrière, mais c'est au bo qu'il faut les attendre pour les couronner.

LE PEUPLE A MANQUÉ LA RÉVOLUTION

Depuis trois ans, nous nous agitons pour recouvrer not liberté, et cependant nous en sommes plus éloignés qu'a premier jour ; jamais nous ne fûmes plus asservis.

La révolution ayant tourné contre le peuple, est pour l le plus grand des malheurs. La liberté qu'il regardait comm le principe de tous biens, est devenue dans l'Etat une sour intarissable de violences, de désordres, de désastres, d calamités. Dès l'origine, la révolution n'a été pour la co et les suppôts qu'un motif éternel de séduction, de capt tion, de corruption, de machinations, de pièges, d'attentat d'assassinats, d'empoisonnements, de complots désastreu Bientôt elle fut pour les intrigants une occasion perpétuel d'hypocrisie, d'astuce, de menées, d'artifices, de vénali de bassesse et de crimes. Elle devint peu après pour les fon tionnaires publics, un sujet toujours nouveau de vexatio et d'oppression. Elle n'a été pour le législateur lui-mêm

qu'une occasion de prévarications, de fourberies, de friponneries, de perfidies, de tyrannies. Et déjà elle n'est plus pour les riches et les avares qu'une occasion de gains illicites, de monopoles, d'accaparements, d'usure, de fraude, de spoliations ; affreux brigandages qui ont ruiné le peuple et placé la classe innombrable des indigents entre la crainte de périr de faim et la nécessité de se vendre.

De tout temps, les hommes furent des tigres, les uns à l'égard des autres. Sous l'ancien régime, nous avions pour maîtres et le despote et ses agents et ses valets, qui nous dépouillaient et nous opprimaient à l'envi, mais la loi nous laissait la défense naturelle et nous permettait la plainte. Sous le nouveau régime, la loi qui devrait nous défendre, ne sert qu'à nous opprimer : nous n'avons plus de maîtres, mais nous gémissons sous la verge de fer de nos propres mandataires, nous sommes livrés sans défense à la merci de nos propres agents ; et ce qui est le comble de l'horreur, ils nous accablent au nom de la justice, ils nous chargent de fers au nom de la liberté ; ils nous empêchent de dévoiler les traîtres qui abusent de nos pouvoirs pour nous perdre : ils nous punissent de résister aux prévaricateurs qui abusent de nos forces pour nous opprimer ; ils nous font un crime de la défense naturelle, ils nous interdisent tout murmure, ils nous défendent jusqu'à la plainte. Grâce aux institutions perfides de nos chargés de pouvoir, jamais nous n'eûmes autant de sujet de nous plaindre de nos anciens tyrans que nous en avons aujourd'hui de nous récrier contre la barbarie de nos propres délégués. Insensés que nous sommes ! consumerons-nous donc la vie entière à nous garantir des atteintes de nos ennemis du dedans et du dehors, à nous défendre des attentats des fonctionnaires publics, et à gémir sous les coups de nos oppresseurs pour tomber enfin, épuisés de veilles, d'ennuis, de chagrins et de misère, après avoir souffert sous le prétendu régime de la liberté plus de maux cent fois que nous n'en avions à redouter sous celui du despotisme ?

Ne craignons pas de le redire, nous sommes plus loin de la liberté que jamais : car non seulement nous sommes esclaves, mais nous le sommes légalement, par une suite

de la perfidie de nos législateurs, devenus les complices du despotisme réhabilité.

C'est une folie quo de s'obstiner plus longtemps à vouloir ressaisir un bien déjà trop loin de nous ; lo peuple est mort, et pour lui la liberté est perdue sans retour. Mais avant de quitter la partie, du fond du théâtre où nous sommes placés, considérons encore quelques moments la scène, examinons le jeu des acteurs, les affections des spectateurs et recherchons les principales causes qui se sont opposées parmi nous à l'établissement de la liberté, après que nous eûmes un instant terrassé le despotisme.

Jetez un coup d'œil sur le théâtre de l'Etat. Les décorations seules ont changé, mais ce sont toujours les mêmes acteurs, les mêmes masques, les mêmes intrigues, les mêmes ressorts : toujours un despote environné de suppôts, toujours des ministres vexateurs et oppresseurs ; toujours un législateur unique ; toujours des dépositaires de l'autorité infidèles et prévaricateurs ; toujours des courtisans avides, rampants, oppresseurs et machinateurs ; toujours de petits ambitieux, d'effrontés intrigants, de lâches hypocrites ; toujours des hommes dévorés de la soif de l'or, et sourds à la voix du devoir, de l'honneur et de l'humanité, — poursuivent les faveurs de la fortune, au mépris de la justice, et cherchent à s'emparer de tous les emplois aux dépens du mérite. Aujourd'hui les principaux acteurs sont derrière la toile ; c'est là où ils machinent à leur aise avec ceux qui représentent sous nos yeux. La plupart de ceux-ci ont déjà disparu, de nouveaux acteurs se sont avancés sur la scène pour jouer les mêmes rôles ; ils disparaîtront à leur tour ; d'autres prendront leurs places, et seront remplacés de même sans que rien ait changé dans le jeu de la machine politique, tant que le peuple ne sera ni assez clairvoyant pour déjouer les fourbes qui le trompent, ni assez courageux pour punir les scélérats qui l'ont trompé. Mais qu'attendre du peuple tant que nos mœurs ne seront pas changées ? Et quel remède contre la contagion invétérée qui a gagné tous les rangs ?

La première, la grande raison de l'impuissance de nos efforts pour arriver à la liberté, est tirée de la nature même de la révolution.

Poussés au désespoir par l'excès de la tyrannie, les peuples ont tenté cent fois de rompre leurs fers.

Ils y parviennent toujours lorsque la nation entière se soulève contre le despotisme. Ce cas est extrêmement rare, mais rien n'est plus commun que de voir la nation partagée en deux partis qui se déclarent l'un pour et l'autre contre le despote.

Lorsque chacun de ces partis est composé de différentes classes de la société, celui qui se déclare contre le despotisme parvient assez facilement à l'écraser, parce qu'il réunit alors plus d'avantages pour l'attaquer, que celui qui le défend n'en a pour le maintenir. C'était le cas des Suisses, des Hollandais, des Anglais et des Américains.

Mais cela n'arrive jamais lorsque la plèbe, c'est-à-dire les classes inférieures de la nation, sont seules à lutter contre les classes élevées. Au moment de l'insurrection elle écrase bien d'abord tout par sa masse, mais quelque avantage qu'e le ait remporté, elle finit toujours par succomber : car se trouvant toujours dénuée de lumières, d'arts, de richesses, d'armes, de chefs, de plans d'opérations, elle est sans moyen de défense contre des conjurés pleins de finesse, d'astuce et d'artifices, contre des machinateurs éternels, qui ont à leur disposition richesses, armes, munitions, toutes les places de confiance, tous les moyens que donnent l'éducation, la politique, la fortune et l'autorité. C'est précisément le cas de la révolution française ; car il n'est pas vrai que la nation entière se soit soulevée contre le despote, puisqu'il est toujours resté entouré de ses suppôts, de la noblesse, du clergé, de la robe, de la finance, des capitalistes, des savants, des littérateurs et de leurs créatures. Si les hommes instruits, aisés et intrigants des classes inférieures, ont pris d'abord parti contre le despote, ça n'a été que pour se tourner contre le peuple, après s'être entourés de sa confiance et s'être servis de ses forces pour se mettre à la place des ordres privilégiés qu'ils ont proscrits. Ainsi la révolution n'a été faite et soutenue que par les dernières classes de la société, par les ouvriers, les artisans, les détaillistes, les agriculteurs, par la plèbe, par ces infortunés que la richesse appelle impudemment la canaille, et que l'insolence romaine appelait

ses prolétaires. Mais ce qu'on n'aurait jamais imaginé, c'es qu'elle s'est faite uniquement en faveur des petits propri taires fonciers, des gens de lois, des suppôts de la chicane.

Le plan de la révolution a été manqué complètement Puisqu'elle se faisait contre le despotisme, il fallait commence par suspendre de toutes leurs fonctions le despote et se agents, conférer le gouvernement à des mandataires d peuple, décréter qu'il y aurait interrègne tout le temps qu la constitution ne serait point faite. Une fois achevée, o l'aurait présentée au prince, qu'on aurait déclaré déch du trône, s'il avait refusé de jurer obéissance aux nouvelle lois et fidélité à la nation. Rien n'était si aisé aux représen tants du peuple le lendemain de la prise de la Bastille. Mais pour cela, il fallait qu'ils eussent des vues et des vertus Or, loin d'être hommes d'Etat, ils n'étaient presque tou que d'adroits fripons qui cherchaient à se vendre, de vil intrigants qui affichaient leur faux civisme pour se fair acheter à plus haut prix. Aussi ont-ils commencé par assure les prérogatives de la couronne avant de statuer sur les droits du peuple. Ils ont fait plus, ils ont débuté par remettre au prince le pouvoir exécutif suprême, par le rendre l'arbitre du législateur, par le charger de l'exécution des lois, et par lui abandonner les clefs du trésor public, la gestion des biens nationaux, le commandement des flottes et des armées et la disposition de la force publique, pour lui assurer les moyens de s'opposer plus efficacement à l'établissement de la liberté, et de bouleverser plus facilement le nouvel ordre de choses.

Ce n'est pas tout, les représentants du peuple ont dépouillé, au nom de la nation, le clergé de ses biens, la noblesse de ses titres, la finance de ses places, les ordres privilégiés de leurs prérogatives, mais au lieu d'abattre ces suppôts du despotisme, en les déclarant inhabiles à tous les emplois, ils leur ont laissé mille moyens de se relever avec lui : puis, contents de partager leur prééminence et de s'associer à leur fortune, ils se sont ligués avec eux en se vendant au despote.

Les premiers représentants du peuple doivent donc être considérés comme les arcs-boutants des contre-révolutionnaires, comme ses plus mortels ennemis.

Du moins si le peuple avait connu ses droits, s'il avait

su apprécier la conduite perfide de ses chargés de pouvoir et sentir la nécessité d'arrêter au premier faux pas ses infidèles délégués, de réprimer vigoureusement les mauvais citoyens, de se défaire des traîtres, et de se réserver l'exercice en plein de la souveraineté dans la sanction des lois, mais il n'a pas même songé aux moyens de n'être pas remis sous le joug. Au lieu de s'armer complètement, il a souffert qu'une partie seule des citoyens le fût, puis il s'est abandonné à la foi de ses mandataires, et il a pris, avec les ennemis de la révolution, précisément le contre-pied de ce qu'il devait faire. Loin de les attaquer sans délai et de les accabler sans relâche, il s'est tenu lui-même sur la défensive, et par cette fausse mesure il a stupidement renoncé à tous ses avantages : car le pis qui puisse arriver à des machinateurs, c'est de ne pas toujours réussir ; en échouant, ils ne perdent même que du temps ; car à peine déjoués ils recommencent sur nouveaux frais, quittes à mieux prendre leurs mesures que la première fois; or il est impossible d'être toujours sur ses gardes, et la moindre négligence devient souvent fatale. Jugez où doivent mener l'incurie et le sommeil léthargique du peuple.

Ceux qui prétendent nous rassurer sur notre situation déchirante attribuent nos malheurs *aux défauts des lumières du peuple*, et je le crois comme eux, pourvu qu'ils n'en fassent pas une cause exclusive. Puis pour nous animer de l'espoir qui repose au fond de leur cœur, ils ajoutent *qu'il est dans la nature des choses, que la marche de la raison soit lente et progressive.* Cela est vrai pour le petit nombre des hommes qui pensent, mais il n'est point de progrès, de raisons et de lumières pour la masse du peuple, quoiqu'elle paraisse quelquefois renoncer à certains préjugés ou plutôt en changer. Les artifices d'un machiavélisme adroit et profond lui échappent et lui échapperont toujours, elle manque et manquera toujours de sagacité pour découvrir les pièges de ses ennemis et les discussions politiques ont toujours été, sont et seront toujours au-dessus de sa portée.

Supposez en sa faveur le cours des circonstances les plus favorables, jamais elle ne sera en état d'analyser un décret, d'apercevoir ce qu'il a de captieux, d'en déduire les consé-

quences, d'en prévoir les suites et d'en présager les effets. S'il fallait ici un exemple touchant de cette triste vérité, je dirais qu'en dépit des discours éternels de nos sociétés patriotiques et de ce déluge d'écrits dont nous sommes inondés depuis trois ans, le peuple est plus éloigné de sentir ce qu'il lui convient de faire pour résister à ses oppresseurs qu'il ne l'était le premier jour de la révolution. Alors il s'abandonna à son instinct naturel, au simple bon sens qui lui avait fait trouver le vrai moyen de mettre à la raison ses implacables ennemis.

Dès lors, endoctriné par une foule de sophistes payés pour cacher sous le voile de l'ordre public les atteintes portées à sa souveraineté, pour couvrir du manteau de la justice les attentats contre ses droits, pour lui présenter comme moyens d'assurer la liberté les mesures prises pour la détruire ; leurré par une foule d'endormeurs intéressés à lui cacher les dangers qui le menacent, à le repaître de fausses espérances, à lui recommander le calme et la paix ; égaré par une foule de charlatans intéressés à vanter le faux patriotisme des fonctionnaires publics les plus infidèles, à prêter des intentions pures aux machinateurs les plus redoutables, à calomnier les meilleurs citoyens, à traiter de factieux les amis de la révolution, de séditieux les amis de la liberté, de brigands les ennemis de la tyrannie ; à décrier la sagesse des mesures proposées pour assurer le triomphe de la justice, à faire passer pour des contes les complots tramés contre la patrie, à bercer le peuple d'illusions flatteuses ; à cacher, sous l'image trompeuse du bonheur, le précipice où l'on cherche à l'entraîner ; trompé par les fonctionnaires publics coalisés avec les traîtres et les conspirateurs pour retenir son indignation, étouffer son ressentiment, brider son zèle, enchaîner son audace, en lui prêchant sans cesse la confiance dans ses magistrats, la soumission aux autorités constituées et le respect aux lois ; enfin abusé par ses perfides représentants qui le berçaient de l'espoir de venger ses droits, d'assurer sa souveraineté, d'établir le règne de la liberté et de la justice, il s'est laissé prendre à tous les pièges. Le voilà enchaîné au nom des lois par le législateur et tyrannisé au nom de la justice par les dépositaires de l'auto-

rité ! Le voilà constitutionnellement esclave ! Et aujourd'hui qu'il a renoncé à son bon sens naturel pour se laisser aller aux discours perfides de tant d'imposteurs, il est loin de regarder comme ses plus mortels ennemis ses lâches mandataires vendus à la cour, ses infidèles délégués qui ont trafiqué de ses droits les plus sacrés, de ses intérêts les plus chers, et tous ces scélérats qui ont abusé de sa confiance pour l'immoler à ses anciens tyrans ; il est loin de regarder comme la source de tous leurs maux ces décrets funestes qui lui ont enlevé la souveraineté, qui ont réuni entre les mains du monarque tous les pouvoirs, qui ont rendu illusoire la déclaration des droits, qui ont remis le peuple à la chaîne, et qui ont rivé ses fers. Il est loin de fouler aux pieds cette constitution monstrueuse pour le maintien de laquelle il va bêtement se faire égorger chez l'ennemi. Il est loin de sentir que s'unique moyen d'établir sa liberté et d'assurer son repos, était de se défaire sans pitié des traîtres à la patrie et de noyer dans leur sang les chefs des conspirateurs.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE TOUTE EN PANTALONNADES

Comment la liberté aurait-elle jamais pu s'établir parmi nous ? A quelques scènes tragiques près, la révolution n'a été qu'un tissu de pantalonnades.

Quel tableau grotesque à présenter aux nations étrangères, dont nous prétendons exciter l'admiration, si j'avais le temps d'en rassembler tous les traits ! En voici quelques uns qui s'offrent à ma mémoire ; ils seraient plus que suffisants pour nous couvrir de confusion, si nous pouvions en entir le ridicule.

Dans la nuit du 12 juillet 1789, on voyait la plèbe effrénée de retour des Champs-Elysées, où elle avait porté en procession les bustes de Necker et d'Orléans, réunie à des soldats, se porter à la lueur des flambeaux aux guinguettes de la Courtille et des Porcherons ; en revenir en dansant

au son des tambours, se répandre dans le jardin du Palais-Royal, tomber de lassitude, et s'y vautrer dans la fange.

Le jour suivant, on la vit, chaude de vin, dévaliser les boutiques des fourbisseurs, s'y armer de tout ce qui tombait sous sa main, parcourir les rues en chantant, se porter au monastère de Saint-Lazare, jeter les meubles par les croisées, faire voltiger le duvet des lits éventrés, se revêtir de robes de moines, mener en procession un chariot de grains sur le siège duquel elle avait cloué un squelette en frac et en chapeau rabattu ; puis trébuchant d'ivresse, on la vit transporter les reliques du monastère dans l'église des Récollets et les déposer dévotement sur le grand autel.

Pendant les quatre premiers mois qui suivirent la prise de la Bastille, on voyait les bataillons bourgeois, tout fiers d'être en uniforme, singer l'air militaire, s'étudier à marcher avec grâce, se donner chaque jour en spectacle, accompagnés de nymphes, vêtues de blanc, courir à la métropole, faire bénir leurs drapeaux, ou porter du pain bénit en procession, avec un appareil martial et au bruit d'une musique guerrière.

Trois semaines avant la première fête fédérative, on voyait tous les habitants de la capitale endimanchés, et confondus pêle-mêle, remuer la terre, traîner la brouette, insulter aux aristocrates par des chansons grivoises, puis danser en chantant le refrain chéri : ÇA IRA, ÇA IRA.

Mais c'est dans le Sénat de la nation que se passent les parades les plus grotesques.

Depuis trois ans on y voit accourir de tous les coins du royaume des députations nombreuses, des citoyens qui viennent le féliciter sur ses immortels travaux ; sur la sagesse des décrets qui les ont ruinés constitutionnellement ; sur les douceurs de la liberté, dont ils ne jouissent point ; sur la prospérité de l'Etat, en proie à la fois à tous les fléaux de la discorde, de la misère, de la disette, de l'anarchie et des dissensions civiles.

Sous l'Assemblée constituante, on a vu les bataillons pa-

siens, conduits par Motier, venir, dans les moments de crise alarmante, suspendre les délibérations les plus sérieuses pour défiler devant les pères conscrits, pour occuper les séances entières et insulter à la douleur publique en faisant exécuter par leurs fanfares des airs satiriques.

On y a vu les soldats de la patrie mis en jeu par ses ennemis apporter en triomphe le buste de Desilles ; deux orateurs prostitués à la cour, faire à l'envi le panégyrique de ce satellite royal comme d'un martyr de la liberté, et l'Assemblée vénale lui décerner la couronne civique, au bruit des acclamations du peuple.

On y a vu les pères conscrits les plus dévoués au despotisme, les Foucault, les Malouet, les Desprémenil, les Montausier, les Maury, les Cazalès, prendre des pleureuses et mener le deuil pendant trois jours sur la mort de Franklin, l'apôtre de la liberté.

Qui ne se rappelle la farce politique jouée par l'Assemblée constituante en terminant ses perfides travaux ? Au milieu des troubles et des désordres qui désolaient plus que jamais le royaume, et les mains encore teintes du sang des patriotes qu'elle venait de faire égorger au Champ-de-Mars, pour pouvoir dénaturer à son gré la Constitution, ce honteux monument de servitude qu'elle a eu le front de nous donner pour un monument de sagesse et de gloire : « Nous avons des lois, disait-elle ironiquement, la révolution est achevée, il ne nous reste plus de sujets de discordes, le calme va renaître ; bientôt un gouvernement régulier prendra la place de l'anarchie. Il ne s'agit plus que d'arracher le germe de tout ressentiment en étouffant toutes les haines par des embrassements fraternels : çà, Français, embrassons-nous, qu'un décret d'amnistie passe l'éponge sur les égarements de nos frères de Coblentz, et que des fêtes brillantes célèbrent la réconciliation de tous les membres de l'Etat, devenus les enfants de la même patrie.

« Oui, oui, s'écria le monarque qui venait de violer ses nombreux serments de maintenir la Constitution ; citoyens, oubliez mes parjures, mes projets de fuite, mon équipée vers Montmédy ; je serai loyal cette fois, parole de roi pa-

triote ! Voyez plutôt les belles illuminations que j'ai fait fair pour vous prouver mon patriotisme ; et puis, comme j'entends que tous les infortunés de ma capitale prennent par à la fête, je leur fais don de 50.000 livres pour se diverti et boire à ma santé. »

On sait trop quelles ont été les suites de cette amnistie de ces précieux liens de fraternité, de ces nouveaux serments de loyauté !

Les pantalonnades jouées dans le Sénat de la nation sont offertes chaque jour à l'admiration du peuple dans les papiers publics. Citons-en quelques exemples. Voici comment le n° 23 du *Courrier des frontières* rend compte de la manière favorable dont les pères conscrits ont entendu le discours prononcé le 11 mai 1792 par le sieur Servant, ministre de la guerre :

« Le maréchal Luckner est à Paris ; il a quitté quelques moments une armée, dont il est adoré, pour voler au poste où le désir du roi l'appelait. Mais il a cru qu'il était une mesure plus urgente ; il a proposé d'aller à Valenciennes, pour exhorter le maréchal Rochambeau, (VIVEMENT APPLAUDI) tous les officiers, tous les soldats (APPLAUDI) à une confiance mutuelle ; et de servir sous le maréchal de Rochambeau comme aide de camp (APPLAUDI), jusqu'à ce que l'ordre étant rétabli, il puisse rejoindre son armée ; il vient de dire au roi que ses soldats étaient doux comme des moutons. (APPLAUDI.)

« Les ministres du roi ont proposé à Sa Majesté d'adopter cette mesure. (APPLAUDI.) C'est ainsi qu'ils répondront à toutes les calomnies ; c'est ainsi qu'ils prouveront qu'ils sacrifient toutes les affections personnelles au salut de la France. APPLAUDI.) Le maréchal Luckner a demandé à choisir M. Valence comme aide de camp. (VIVEMENT APPLAUDI.)

« *M. Dumas* · Je demande que le président soit chargé d'écrire au maréchal... (APPLAUDI dans la plus grande partie de l'Assemblée) au maréchal Luckner... (APPLAUDI PARTOUT) que l'Assemblée nationale le remercie... (APPLAUDI ET ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.) »

CIRCULAIRE REDIGEE PAR MARAT APRÈS LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

Frères et amis,

Un affreux complot tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale se trouvent compromis, ayant réduit, le 8 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie, témoignage honorable que vient de lui donner l'Assemblée nationale elle-même. L'eût-on pensé ! Dès lors de nouveaux complots non moins atroces se sont tramés dans le silence ; ils éclataient au moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme, à cette nouvelles des clameurs publiques élevées de toutes parts ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont il l'avait investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que les départements auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.

Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilège que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se mettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'Etat, dès l'instant que la patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de satellites féroces qui s'avancent vers la capitale.

La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous

les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple ; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs au moment où il allait marcher à l'ennemi, et sans doute la nation entière, après la longue suite des trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes.

Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SUR LE JUGEMENT DE L'EX-MONARQUE

Les crimes de Louis XVI ne sont malheureusement que trop réels, ils sont constants, ils sont notoires.

Mettre en question si la nation a le droit de juger et de punir du dernier supplice un fonctionnaire public élevé au premier rang, lorsqu'il s'est couvert du masque de l'hypocrisie, pour machiner contre elle avec plus de sécurité ; lorsqu'il a fait servir à opprimer ses compatriotes l'autorité qui lui a été remise pour les protéger ; lorsqu'il a fait des lois un instrument de fureur pour écraser les amis de la liberté, pour soudoyer leurs propres ennemis ; lorsqu'il leur a enlevé leurs subsistances pour approvisionner les hordes barbares qui venaient les massacrer ; lorsqu'il a formé des compagnies d'accapareurs, d'ouvriers de famine pour tarir les sources de l'abondance, faire périr le peuple de misère et de faim ; lorsqu'il s'est déclaré le chef des traîtres et des conspirateurs ; lorsqu'il a tourné contre la nation les armes qu'elle lui avait remises pour la défendre ;

lorsqu'il a tramé le complot de faire massacrer les défenseurs de la liberté pour remettre le peuple à la chaîne ; c'est insulter à la raison, outrager la justice, révolter la nature. Mettre en question si un despote souillé de tous les crimes, un monstre encore tout couvert du sang des amis de la liberté qu'il a fait égorger, peut être amené en jugement et puni du dernier supplice, c'est se jouer de l'humanité, c'est renoncer à toute pudeur.

Votre comité de législation a fait voir par une série de raisons tirées du droit naturel, du droit des gens, du droit civil, que Louis Capet doit être amené en jugement. Cette marche était nécessaire pour l'instruction du peuple, car il importe de conduire à la conviction, par des routes différentes et analogues à la trempe des esprits, tous les membres de la République. A l'égard des représentants du souverain, ils ne peuvent envisager la question que par son côté politique.

Parmi les orateurs qui m'ont précédé à la tribune, ceux qui l'ont envisagée sous ce point de vue, remontant à un prétendu contrat primitif et arguant de la réciprocité des conditions stipulées entre le peuple et les princes, en ont inféré que Louis Capet, ayant rompu ce contrat par ses crimes, est déchu de la royauté, et ne peut plus être considéré que comme simple citoyen. Une nation qui délègue ses pouvoirs à ses mandataires, ne stipule point avec eux, elle leur commet telles ou telles fonctions, pour l'intérêt commun ; fonctions qu'ils sont bien quelquefois les maîtres de refuser, mais qu'elle peut toujours leur retirer sans leur consentement, et dont ils lui doivent toujours compte. Ainsi, de quelque éclat qu'elles soient environnées, elles ne doivent jamais être considérées que comme une corvée honorable. Telles sont, messieurs, les vrais rapports qui existent entre un souverain et ses agents. . . . .

Venons au fait. Après treize siècles de servitude et de tyrannie, le despotisme était abattu pour toujours si la nation trop longtemps courbée sous le joug avait pu prendre une attitude imposante et soutenir avec vigueur la résolution magnanime de rentrer dans ses droits. Il était abattu pour toujours, si les mandataires du peuple avaient eu le courage de profiter de la consternation du despote et de ses suppôts, de le précipiter du trône et de rétablir la liberté.

Mais, ô douleur ! ces lâches mandataires qui, pour rester en place, avaient d'abord témoigné de la résistance aux ordres du tyran, ne se virent pas plutôt appuyés des citoyens armés qu'ils entrèrent en composition avec la Cour, et ne déployèrent plus d'énergie qu'autant qu'il en fallait pour se faire acheter: aussi ne tardèrent-ils pas à trafiquer honteusement des intérêts et des droits sacrés du peuple, quelques-uns même avaient eu la criminelle audace de lui attribuer le privilège de disposer des provinces et d'en vendre les habitants comme un troupeau de moutons.

Je passe sous silence cette longue suite de décrets captieux, injustes, vexatoires, oppressifs, tyranniques qu'une majorité lâche et perfide qui semblait n'avoir d'autre but que de cimenter le despotisme sous prétexte de régénérer l'empire, escamotait de temps en temps à une minorité irréfléchie et timide : décrets funestes qui ont déshonoré l'Assemblée constituante et souillé la Constitution ; décrets atroces contre lesquels je me suis élevé tant de fois avec l'amertume qu'inspirait une saine indignation.

Qui ignore avec quelleastuce les infidèles délégués du peuple ont entassé mille sophismes pour rendre le prince sacré et inviolable, pour l'investir du pouvoir exécutif suprême, lui conférer la nomination aux principaux emplois, le rendre l'arbitre du législateur, l'élever au-dessus des lois, remettre dans ses mains les clefs du trésor national, la gestion de la fortune publique, la disposition des forces de terre et de mer et les destinées de l'Etat, jusqu'au moment où ces sénateurs déhontés jetant le masque et ne connaissant plus de frein, entreprirent à l'aide d'un massacre concerté, de tourner contre le peuple la force publique qu'ils avaient égarée et enchaînée dans le dessein de le faire massacrer ou de lui forger de nouveaux fers? C'est alors que ces prétendus représentants du souverain, à genoux devant un simple agent public, substituèrent à son titre de premier fonctionnaire celui de représentant né de la nation, l'investirent de l'autorité suprême, remirent tous les pouvoirs dans ses mains, et lui ménagèrent mille moyens de machiner impunément la ruine de la nation, d'anéantir de vive force la liberté et, s'il le fallait, de fuir pour se mettre à la tête des armées ennemies après n'avoir porté contre lui d'autre peine que

la présomption d'avoir abdiqué la couronne, peine qu'il pouvait toujours éluder par une simple négation. Et c'est de cette Constitution monstrueuse qui fera à jamais l'opprobre de ses auteurs et qui passerait aux yeux des sages pour un monument de vénalité et de scélératesse ; c'est cet horrible Constitution dont on ose faire un boulevard à Louis Capet contre la nation qu'il a trahie et dont il a tant de fois machiné la perte, après en avoir si longtemps fait le malheur. . . . .

Ridicules sophistes qui avez entrepris de couvrir du bouclier de l'inviolabilité l'ex-monarque, traître, parjure et assassin, quel que soit votre aveuglement, il n'ira pas sans doute jusqu'à soutenir qu'en rendant Louis Capet inviolable, le législateur lui ait conféré le privilège de dilapider impunément la fortune publique, de corrompre les fonctionnaires publics, les représentants du peuple, les ministres des lois ; de soudoyer des légions d'espions, de brigands, d'assassins ; de faire passer, aux ennemis de l'Etat, les subsistances, l'or, les munitions et les armes destinées aux défenseurs de la liberté ; de conspirer sans danger la ruine de la patrie et de lui ménager les moyens de la consommer avec impunité, pour le laisser ensuite jouir paisiblement du fruit de ses forfaits.

Mais quand le législateur en aurait eu le dessein, en avait-il le droit ? Tel est pourtant celui que, sans vous en douter, vous réclamez en faveur du despote, en invoquant l'inviolabilité pour l'arracher à son jugement. . . . .

Ainsi la Constitution, toute monstrueuse qu'elle est, contient encore des dispositions assez précises pour faire le procès à l'ex-monarque et le condamner au dernier supplice.

Reste à répondre à une dernière question. Comment l'ex-monarque doit-il être jugé ? Avec appareil et sévérité. Ici j'entends les cris des suppôts du royalisme. « Il n'est déjà que trop puni, disent-ils, par le supplice cruel de vivre au milieu d'une nation libre, dont il était le chef et dont il était devenu l'opprobre : qu'il vive donc pour sentir à chaque instant l'amertume du désespoir. »

Si la Constitution était faite et la liberté consolidée, si les plaies de l'Etat étaient fermées, si la paix régnait au milieu de nous ; si l'abondance, courant par ses différents canaux, avait recommencé à vivifier l'empire ; si la nation pouvait enfin se

reposer à l'ombre de sages lois et se promettre des jours heureux, peut-être pourrions-nous ne nous souvenir du fléau de la royauté que comme d'un rêve douloureux ; peut-être pourrions-nous abandonner le tyran à ses regrets et à ses remords ; en reconnaissance des maux qu'il nous a faits, ou plutôt de la liberté qui sera la suite de ses attentats. Mais, messieurs, si vous pouviez jamais ouvrir l'oreille aux sophismes de ceux qui s'efforcent de lui conserver ses jours en suspendant sur sa tête le glaive des lois, le soin d'assurer le salut public devrait seul vous faire repousser toute peine qui ne serait pas capitale, car tant que Louis Capet respirera et qu'un événement imprévu pourra le remettre en liberté, il sera l'objet des tentatives de tous les ennemis de la Révolution ; et si sa prison ne devient pas le foyer de leurs éternels complots, elle deviendra sans cesse leur point de ralliement. Ainsi point de liberté, point de sûreté, point de paix, point de repos pour les Français, point d'espoir d'être affranchis par les autres peuples, tant que la tête du tyran ne sera abattue.

Ainsi donc, loin de nous les fausses idées de clémence et de générosité dont on cherche à flatter la vanité nationale. Et comment pourrions-nous prêter l'oreille à ces lâches séductions sans encourir le blâme de la nation entière, sans attirer sur la tête de nos concitoyens tous les malheurs qui seraient la suite des vengeances de Louis Capet, si nous lui laissions la possibilité de tramer de nouveau ? Pardonner ne serait donc pas simplement lâcheté, mais trahison, mais perfidie, mais scélératesse.

Du parti que nous prendrons, messieurs, dépend le salut du peuple, l'établissement de la République.

Je conclus à ce que l'ex-monarque soit promptement jugé et que sa punition soit capitale.

SUR LA MORT DE LOUIS XVI

La tête du tyran vient de tomber sous le glaive de la loi ; le même coup a renversé les fondements de la monarchie parmi nous ; je crois enfin à la République.

Qu'elles étaient vaines les craintes que les suppôts du despote détrôné cherchaient à nous inspirer sur les suites de sa mort, dans la vue de l'arracher au supplice ! Les précautions prises pour maintenir la tranquillité étaient imposantes, sans doute ; la prudence les avait dictées ; mais elles se sont trouvées tout au moins superflues : on pouvait s'en fier à l'indignation publique ; depuis le Temple jusqu'à l'échafaud, pas une voix qui ait crié grâce ; pendant le supplice, pas une qui se soit levée en faveur de l'homme qui naguère faisait les destinées de la France ; un profond silence régnait tout autour de lui, et lorsque sa tête a été montrée au peuple, de toutes parts se sont élevés les cris de : *Vive la nation ! vive la République !*

Le reste de la journée a été parfaitement calme ; pour la première fois depuis la fédération, le peuple paraissait animé d'une joie sereine ; on eût dit qu'il venait d'assister à une fête religieuse ; délivrés du poids de l'oppression qui a si longtemps pesé sur eux, et pénétrés du sentiment de la fraternité, tous les cœurs se livraient à l'espoir d'un avenir plus heureux.

Cette douce satisfaction n'a été troublée que par le chagrin qu'a causé l'horrible attentat commis sur la personne d'un représentant de la nation, assassiné la veille par un ancien garde du corps pour avoir voté la mort du tyran.

Le supplice de Louis XVI est un de ces événements mémorables qui font époque dans l'histoire des nations ; il aura une influence prodigieuse sur le sort des despotes de l'Europe et sur celui des peuples qui n'ont pas encore rompu leurs fers.

En prononçant la mort du tyran des Français, la Convention nationale s'est montrée bien grande, sans doute ; mais c'était le vœu de la nation, et la manière dont le peuple a vu la punition de son ancien maître, l'a élevé bien au-dessus de ses représentants ; car, n'en doutez pas, les mêmes sentiments qui ont animé les citoyens de Paris, et les fédérés animent les citoyens de tous les départements.

Le supplice de Louis XVI, loin de troubler la paix de l'Etat ne servira qu'à affermir non-seulement en contenant par la terreur les ennemis du dedans, mais les ennemis du dehors. Il donnera aussi à la nation une énergie et une force nouvelles pour repousser les hordes féroces de satellites étrangers qui oseront porter les armes contre elle ; car il n'y a plus moyen

de reculer, et telle est la position où nous nous trouvons aujourd'hui, qu'il faut vaincre ou périr, vérité palpable que Cambon a rendue par une image sublime, lorsqu'il disait à la tribune avant-hier matin : *Nous venons enfin d'aborder dans l'île de la liberté et nous avons brûlé le vaisseau qui nous a conduits.*

PROCÈS DE MARAT

A dix heures j'ai paru devant mes juges. L'Ami du Peuple, prêt à s'assoir sur la sellette, n'en était pas moins un homme probe, un citoyen intact, un patriote incorruptible aux yeux du peuple, aux yeux même de ses accusateurs qui l'avaient réduit à cette humiliation ; mais un grand cœur ne s'étonne de rien et une âme vertueuse purifie tous les sièges.

J'étais debout sur la dernière marche du fauteuil. « Citoyens, me suis-je écrié, ce n'est pas un coupable qui paraît devant vous ; c'est l'Ami du Peuple, l'apôtre et le martyr de la liberté. Depuis si longtemps persécuté par les implacables ennemis de la patrie et poursuivi aujourd'hui par l'infâme faction des hommes d'Etat, il rend grâce à ses persécuteurs de l'occasion qu'ils lui fournissent de faire éclater son innocence et de les couvrir d'opprobre. »

Des applaudissements, répétés dans toutes les parties de la salle, suivent mes dernières paroles.

Le président me demande mon nom, mes qualifications et le lieu de ma naissance ; puis il me fait donner lecture de l'acte d'accusation ; lecture faite par l'accusateur public, j'observe que cet acte d'accusation n'était qu'un acte d'imposture et de tyrannie, auquel avait eu recours l'infâme faction des hommes d'Etat, qui d'accusés par moi, étaient devenus mes accusateurs pour donner le change au public sur leurs propres machinations ; qui m'avaient mis sous le glaive de la justice pour me faire croire coupable et en imposer à la nation qu'ils avaient si longtemps égarée sur mon compte, et qui cherchaient à consommer ma perte pour m'empêcher de les forcer de se recon-

naître les partisans des Capets émigrés et rebelles, les suppôts du royalisme et les complices de Dumouriez.

Après la lecture des numéros dénoncés de mon journal, je m'adresse au public pour demander le plus grand silence :

« Citoyens, ma cause est la vôtre, c'est celle de la liberté ; je vous recommande le calme le plus parfait, afin de ne pas ménager aux ennemis de la patrie qui me persécutent le prétexte de vous calomnier, en vous accusant d'avoir influencé la justice du tribunal » ; demande que le président a faite de son côté en défendant toute marque d'approbaton ou d'improbation.

Après quelques observations faites sur l'acte d'accusation, j'ai été interpellé par le président de répondre aux questions suivantes :

« Avez-vous jamais prêché le meurtre et le pillage ?

— « Cette imputation absurde m'a été faite par l'infâme faction des hommes d'Etat, qui en connaît elle-même comme moi toute la fausseté, toute l'atrocité. Alarmé des troubles épouvantables que causaient les accapareurs conjurés pour pousser le peuple au désespoir par la misère, et les désastres dont les malversations menaçaient l'Etat, j'ai ventilé les divers moyens propres à prévenir ces malheurs, et j'ai observé au législateur lui-même que dans tout pays où les droits du citoyen ne seraient pas de vains titres, consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, aurait bientôt mis fin à ces désordres : observant en même temps que cette mesure révolutionnaire n'allait ni à nos mœurs, ni à notre défaut de vues, ni à notre manque d'énergie.

« Au surplus, me faire un crime d'avoir proposé de bonne foi un moyen pratiqué en tous pays contre les accapareurs, fût-il mauvais, c'était exercer une tyrannie révoltante sur la pensée, c'était étouffer jusqu'au désir de servir la patrie ou plutôt c'était faire preuve de stupidité.

« Avez-vous jamais eu le dessein de proposer le rétablissement d'un chef de l'Etat ? Répondu : Cette inculpation ne peut m'être faite sérieusement, à moi le plus mortel ennemi des tyrans, des despotes, des rois et des princes ; à moi le plus ardent frondeur de toute autorité arbitraire ; à moi qui

depuis l'origine de la révolution ai sans cesse vengé la souve raineté populaire, ai sans cesse insisté sur la nécessité de limi ter les pouvoirs de ses agents, ai sans cesse recommandé d rendre leur responsabilité effective, et de leur ôter tout moye de malverser impunément. Loin d'avoir provoqué, dans le numéros dénoncés, le rétablissement d'un chef de l'Etat, i suffit de les lire pour voir que j'y déplore les malheurs qui n peuvent manquer de résulter de l'insouciance de la patrie, d l'esprit d'égoïsme et de vertige, ou plutôt les malheurs ou l désunion des membres de la Convention, leurs dissension éternelles,les desseins perfides de la faction des hommes d'Etat l'impunité dont elle paraissait investir les agioteurs, les mono poleurs,les accapareurs,les sangsues et les vampires publics,en un mot, la protection ouverte qu'elle semblait accorder aux traîtres et aux conspirateurs, ne pouvait manquer d'attirer sur l'Etat ; et j'y déclare que si jamais l'excès de détresse et d'oppression auquel d'indignes législateurs auraient rédui le peuple le forçait de se donner un chef, d'Orléans que mes détracteurs m'accusaient personnellement de vouloir servir était le dernier des hommes sur lequel il faudrait jeter les yeux, et que je souffrirais plutôt le martyre que de lui donner ma voix.

« N'avez-vous jamais eu le dessein de provoquer l'avilissement et la dissolution de la Convention ? Répondu : Je ne crois pas qu'il soit au pouvoir d'aucun écrivain d'avilir et de dissoudre la Convention. La Convention est seule arbitre de sa réputation. Quel calomniateur pourrait échapper aux suites cruelles de l'indignation publique, s'il attaquait un législateur qui se serait montré digne de la confiance et des respects du peuple ? Or qui, plus que moi, a gémi des scènes scandaleuses qui ont souvent éclaté au sein de la Convention ? Qui plus que moi s'est efforcé de rappeler ses membres à la dignité de leurs fonctions ? Qui plus que moi a cherché à lui ramener la confiance et à lui concilier les respects de la nation, en la pressant de ne s'occuper que des objets d'utilité publique, de travailler au soulagement du peuple, de prendre sans délai des mesures propres à réprimer les troubles et les désordres qui désolent l'Etat, des moyens de mettre la République en état de défense, de punir les traîtres, d'écraser au plus tôt les

nnemis du dedans et du dehors, de ramener la paix et l'abondance, et d'assurer le bonheur de la nation par des sages lois? Mes lâches accusateurs savent cela comme moi ; mais ils n'ont u garde de rendre hommage à la vérité, ils voulaient ma perte, il fallait me calomnier. »

. . . .

A peine le tribunal m'eut-il acquitté honorablement, que a salle retentit des plus vifs applaudissements, qui furent répétés tour à tour dans les salles voisines, dans les vestibules et les cours du palais toutes remplies de zélés patriotes. Deux des plus chauds s'élancèrent vers le parquet pour me porter sur leurs épaules ; je me refusai à leurs instances; mais il me fallut me retirer au fond de la salle, et céder à celles d'une multitude empressée à m'embrasser. Plusieurs couronnes civiques furent posées sur ma tête. Les officiers municipaux, les gardes nationaux, les canonniers, les gendarmes, les hussards qui m'entouraient, craignant que je fusse étouffé dans la presse, formèrent deux haies et me reçurent au milieu d'eux. Ils firent halte au haut du grand escalier pour que les citoyens pussent mieux me voir. Au dehors des cours, depuis le palais jusqu'à la Convention, les rues et les ponts étaient couverts d'une foule innombrable de peuple qui criait à l'envi et sans relâche : « Vive la République, la liberté et Marat ! » Des spectateurs sans nombre, aux croisées, répétaient les applaudissements ; les plus aristocrates étaient forcés de suivre cet exemple. Plus de deux cent mille âmes bordaient les rues depuis le palais jusqu'à la Convention ; sur les ponts et les marches des églises, ils formaient des amphithéâtres où hommes, femmes et enfants étaient entassés.

Le cortège qui m'accompagnait était immense. Parvenus près de la Convention, quelques officiers municipaux se détachent avec plusieurs gardes nationaux pour annoncer mon arrivée et demander la permission de défiler dans la salle. Lasource, qui présidait, veut lever la séance, les patriotes s'y opposent et les hommes d'Etat s'enfuient avec précipitation.

Le sapeur Rocher, qui était à la tête des gardes nationaux, paraît à la barre et prend la parole : — « Citoyen président,

nous vous ramenons ce brave Marat ; nous saurons confondr tous ses ennemis ; je l'ai déjà défendu à Lyon, je le défendr ici, et celui qui voudra avoir la tête de Marat aura aussi cell du sapeur. »

La permission de défiler est accordée. Aussitôt homme femmes, enfants, militaires, officiers municipaux entrent e foule, criant : « Vive la République ! vive la Montagne ! viv Marat ! » Je suis porté par les gardes nationaux qui m'environ sent et déposé au milieu de la Montagne. Là je me hâte de m dépouiller des couronnes civiques dont le peuple avait chargé m tête et que j'avais été forcé de garder. La salle retentit d'ap plaudissements. Après avoir été serré dans les bras de me dignes collègues, je me présente à la tribune : « Législateurs les témoignages de civisme et de joie qui éclatent dans cett enceinte sont un hommage rendu à la représentation natio nale, à l'un de vos collègues dont les droits sacrés avaient ét violés dans ma personne. J'ai été perfidement inculpé, un ju gement solennel a fait triompher mon innocence; je vou rapporte un cœur pur, et je continuerai à défendre les droit de l'homme, du citoyen et du peuple avec toute l'énergie qu le ciel m'a donnée. »

Les applaudissements redoublent, les cris de : « Vive la Répu blique ! vive la Montagne ! vive Marat ! » recommencent, le chapeaux sont en l'air.

Après ces vives explosions de patriotisme, la voix de Danto se fait entendre : — « Ce doit être un beau spectacle pour tou bon Français de voir que les citoyens de Paris portent un te respect à la Convention, le jour où un député revenu innocen a été réintégré dans son sein. La Convention nationale a pu applaudir à ce spectacle intéressant ; elle l'a fait ; mais je de mande que le décret soit complètement rempli, que les cito yens qui ont ramené Marat défilent, que leur mission se rem plisse et que nous reprenions nos travaux. »

Le décret s'exécute et la foule se retire paisiblement. On lit ensuite le jugement de Marat et l'insertion est ordonnée.

CAUSES DE L'AVORTEMENT DE LA RÉVOLUTION

On ne peut plus le dissimuler, toutes les mesures prises jusqu'à ce jour par les Assemblées constituante, législative et conventionnelle, pour établir la liberté et consolider la révolution, ont été irréfléchies, vaines et illusoires, si tant est qu'elles fussent de bonne foi. La plupart paraissent même avoir eu pour objet de multiplier les abus, de perpétuer l'oppression, d'amener l'anarchie, la disette, la misère, la famine, de fatiguer le peuple de son indépendance, de lui rendre la liberté à charge, de lui faire détester la révolution par l'excès des désordres, de l'épuiser de veilles, de fatigues, de besoins, d'inanition ; de le réduire par la faim au désespoir, et de le ramener à la servitude par la guerre civile. Tel est l'état où étaient les choses il y a près de quatre ans ; telles elles sont aujourd'hui ; tel est l'état où elles seront encore, jusqu'à ce qu'il plaise au ciel de dépouiller les sots de la démangeaison de se produire, d'ôter au peuple sa fatale sécurité, et de lui donner l'esprit de discernement, le courage de mettre fin à ses maux et la tenue dans ses résolutions.

Chez tout peuple qui n'est pas tourmenté par la manie de faire de l'esprit et la fureur des distinctions, il n'est pas un homme sensé qui n'eût senti qu'aucune révolution ne peut se consolider sans qu'un parti ait écrasé l'autre; il était réservé aux Français de prétendre renverser toutes leurs institutions politiques, pour établir un nouvel ordre de choses par la seule force de la philosophie : comme si les passions les plus impérieuses étaient soumises à la voix de la raison. La Révolution s'était faite contre le despotisme du prince, de ses courtisans et les ordres privilégiés ; il était donc tout simple, tandis que le peuple était levé qu'il commençât par écraser ces suppôts du despotisme. Qui croirait que loin de prendre contre eux la plus légère précaution, il leur a laissé la conduite d'une insurrection dirigée contre eux ? Qui croirait que loin d'exclure de tout emploi ces suppôts de l'ancien régime, il les a appelés à l'organisation du nouveau ! Cependant rien n'est plus vrai ! dès les premiers jours de la Révolution, il leur a permis de se travestir sous le costume bourgeois, d'assister à toutes ses assemblées,

d'afficher l'amour de la liberté, de parler égalité et de prendre part à toutes ses délibérations. Que dis-je ?

Trompé par leurs fausses marques de civisme, il les a mis lui-même à la tête de ses conseils, de ses administrations, de ses bataillons, de ses armées. Ce n'est qu'après avoir été cent fois la dupe de leurs perfidies et la victime de leurs trahisons qu'il a compris que les agents de l'ancien régime ne pouvaient être les agents du nouveau ; que les nobles, les robins et les calotins seraient toujours les suppôts du royalisme, et qu'il a enfin demandé qu'ils fussent exclus de tous les emplois : ce que ses représentants infidèles se sont toujours gardés de décréter. Aujourd'hui encore, d'infâmes courtisans sont à la tête des armées de la République, d'anciens valets commandent les soldats de la liberté, d'anciens concessionnaires de l'Etat conduisent nos administrations, des suppôts de la chicane forment nos tribunaux, des créatures de la cour siégent dans le Sénat. Ce sont ces ennemis déclarés de la Révolution, coalisés avec les prêtres, les capitalistes, les financiers, les agioteurs, les gros propriétaires, les marchands de luxe, les intrigants de toute espèce, la valetaille et les coupe-jarrets qui ne cessent depuis longtemps de tramer contre la patrie et de machiner la perte de ses enfants.

En attendant que les amis de la liberté dans la République entière prennent enfin contre les ennemis de la patrie, contre les traîtres et les conspirateurs le parti rigoureux que commande le soin du salut public, il importe que tous les bons citoyens se réunissent contre eux.

C'est à ceux de Paris à donner l'exemple ; j'invite donc toutes les sections à se réunir demain au Champ-de-Mars pour y faire entre elles et avec la Montagne, une sainte fédération de jurer entre eux de maintenir la République une et invisible ; de ne jamais se séparer de leurs frères des départements, de défendre la liberté jusqu'au dernier soupir.

TABLE DES MATIÈRES

Imp. Art. L.-Marcel Fortin — Rocoffort et Cie, Srs,
6, Chaussée d'Antin, Paris.

PRIX : 1 franc — RELIÉ : 1 fr. 50

LES PROSATEURS ILLUSTRES

PRIX : 1 fran — RELIÉ : 1 fr. 5(

Français et Étrangers

(sous la direction de M. Ch. Simond)

PARUS :

J.-J. ROUSSEAU — STENDHAL — STERNE — EUGÈNE SUE
WALTER SCOTT — CRÉBILLON FILS — HOFFMANN — BRANTOME
Mme de GIRARDIN — SWIET — MARIVAUX — Charles NODIER
MONTAIGNE — MACHIAVEL — PÉTRONE
RABELAIS — CYRANO DE BERGERAC — PAUL-LOUIS COURIER
SUÉTONE — MARAT — SAINT-SIMON

PRIX : 1 franc — RELIÉ : 1 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE DES POÈTES

PRIX : 1 franc — RELIÉ : 1 fr. 50

Français et Étrangers

(sous la direction de M. Alph. Séché)

PARUS :

MUSSET — BYRON — RONSARD — BÉRANGER — André CHÉNIER
Henri HEINE — SCARRON — Hégésippe MOREAU — Edgard POE
Du BELLAY — BRIZEUX — GÉRARD DE NERVAL Louis UHLAND
Charles D'ORLÉANS — Casimir DELAVIGNE — LÉOPARDI — VOLTAIRE
CORNEILLE — GŒTHE — MILLEVOYE

PRIX . 1 fr. = HORS SERIES = RELIÉ : 1 fr. 50

LES SONNETS D'AMOUR — LES PLUS JOLIS VERS DE L'ANNÉE 1907 et 1908 (2 vol.)
LES POÈTES-MISÈRE — LES POÈTES PATRIOTIQUES — LES POÈTES SOCIAUX
LES POÈTES LIBERTINS

PRIX : 2 francs — RELIÉ : 2 fr. 75

ENCYCLOPÉDIE LITTÉRAIRE ILLUSTRÉE

PRIX : 2 francs — RELIÉ : 2 fr. 75

(sous la direction de M. Ch. Simond)

PARUS :

L'INDE — LA GRÈCE — LA NORVÈGE — LES POÈTES LATINS
LA PERSE — LE THÉATRE FRANÇAIS

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

L'Italie — L'Angleterre — La France — Les Prosateurs latins — Le Roman allemand

PRIX : 1 fr. 50 — Relié souple 2 fr. 25

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

PRIX: 1 fr. 50 — Relié souple 2 fr. 25

Rédigée d'après les Documents d'Archives et les Mémoires
par A. SAVINE

PARUS :

Le 9 Thermidor — Fouquet — Les Jours de Trianon — La Cour Galante de Charles II. — L'Abdication de Bayonne — L'Assassinat de la Duchessse de Praslin. — La Vie à la Bastille. — La Vraie Reine Margot — Les Jours de la Malmaison — La Vie aux Galères — La Cour de Prusse — Les Déportés de Fructidor — L'Espagne en 1810 — Un séjour en France sous Louis XV — Le beau Lauzun-

Fontenay-aux-Roses. — Imp. L. Bellenand — 18.003


Duke University Libraries
D01128539T